

N° 603

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2024-2025

Enregistré à la Présidence du Sénat le 7 mai 2025

RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

*au nom de la commission spéciale chargée du contrôle des comptes
et de l'évaluation interne (1) sur les **comptes du Sénat de l'exercice 2024**,*

Président

M. Dominique de LEGGE,

Rapporteur

M. Éric JEANSANNETAS,

Sénateurs

(1) Cette commission spéciale est composée de : M. Dominique de Legge, *président* ; M. Rémy Pointereau, *vice-président* ; M. Éric Jeansannetas, *rapporteur* ; Mme Isabelle Briquet, MM. Emmanuel Capus, Raphaël Daubet, Vincent Delahaye, Daniel Fargeot, Roger Karoutchi, Mme Christine Lavarde, MM. Teva Rohfritsch, Pascal Savoldelli, Mme Ghislaine Senée.

SOMMAIRE

Pages

INTRODUCTION	5
SYNTHÈSE.....	9
PREMIÈRE PARTIE L'EXÉCUTION DU BUDGET 2024 DU SÉNAT	19
I. LE BUDGET DE LA MISSION INSTITUTIONNELLE	19
A. LA SECTION D'INVESTISSEMENT	23
B. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	30
C. LES PRODUITS.....	64
II. LE BUDGET DU JARDIN DU LUXEMBOURG.....	67
A. LA SECTION D'INVESTISSEMENT	70
B. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	72
C. LES PRODUITS.....	77
III. LE BUDGET DU MUSÉE DU LUXEMBOURG	79
A. LA SECTION D'INVESTISSEMENT	82
B. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	82
C. LES PRODUITS.....	82
IV. LES TRAVAUX DE LA COMMISSION SPÉCIALE.....	84
V. LES RECOMMANDATIONS ADOPTÉES À L'OCCASION DE L'EXAMEN DES COMPTES DE L'EXERCICE 2024.....	86
DEUXIÈME PARTIE - COMPTE DE RÉSULTAT ET BILAN	87
I. LE COMPTE DE RÉSULTAT.....	87
II. LE BILAN	91
A. LES ÉLÉMENTS DE L'ACTIF.....	91
B. LES ÉLÉMENTS DU PASSIF.....	91
TROISIÈME PARTIE - COMPTABILITÉS ANNEXES	93
I. LES COMPTES DES CAISSES DE RETRAITES	93

II. LES COMPTES DU RÉGIME AUTONOME DE SÉCURITÉ SOCIALE.....	99
A. LES RECETTES DU RÉGIME AUTONOME.....	99
B. LES DÉPENSES DU RÉGIME AUTONOME.....	100
C. LES SOLDES DES CAISSES	101
QUATRIÈME PARTIE - LES COMPTES DE LA SOCIÉTÉ DE PROGRAMME « PUBLIC SÉNAT »	109
ANNEXE - RAPPORT DE CERTIFICATION DES COMPTES DU SÉNAT PAR LA COUR DES COMPTES	131

INTRODUCTION

Mesdames, Messieurs,

Le principe constitutionnel de la **séparation des pouvoirs**, énoncé par l'article 16 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789, confère au Sénat l'**autonomie financière**.

Inscrite à l'article 7 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires, rappelée par l'article 103 du Règlement du Sénat et consacrée par le Conseil constitutionnel¹, cette autonomie porte à la fois sur l'adoption et l'exécution du budget, l'établissement et la tenue des comptes, ainsi que leur contrôle.

1. L'adoption et l'exécution du budget du Sénat

Le budget du Sénat distingue les **ressources** et les **dépenses** affectées à l'exercice de sa mission **institutionnelle** (« budget Sénat » à proprement parler), à la **gestion du Jardin du Luxembourg** et à celle du **Musée du Luxembourg**, qui forment trois entités budgétaires distinctes.

Son financement est assuré par une **dotations de l'État** et des **produits** divers complétés, le cas échéant, par un **prélèvement sur ressources propres**.

L'exercice budgétaire est annuel et coïncide avec l'année civile.

Chaque année, un projet de budget est arrêté par les Questeurs, au mois de juin, après un débat d'orientation budgétaire en Bureau.

Ce projet de budget, ainsi que celui de la Chaîne parlementaire Public Sénat, sont ensuite soumis à une **Commission commune des crédits**, composée des Questeurs du Sénat et de l'Assemblée nationale, présidée par un président de chambre de la Cour des comptes, désigné par son Premier président, et chargée d'arrêter les crédits nécessaires au fonctionnement de chacune des deux assemblées, ainsi que le montant de la dotation qu'elles demandent à l'État.

Les propositions de la Commission commune des crédits sont transmises au ministère chargé du budget pour être inscrites au projet de loi de finances de l'année n + 1², au sein de la mission « Pouvoirs publics ».

¹ Décisions nos 2001-448 DC du 25 juillet 2001, 2001-456 DC du 27 décembre 2001 et 2011-129 QPC du 13 mai 2011.

² Auquel est annexé un rapport détaillant le montant et la ventilation de ces crédits.

Une fois la loi de finances initiale définitivement adoptée, une nouvelle répartition de la dotation, par comptes de dépenses et de ressources du budget, est réalisée. Les Questeurs peuvent à ce stade opérer des modifications sans toutefois remettre en cause l'équilibre et les orientations retenues dans le projet de budget.

Dans le cadre de l'exécution du budget, un rapport sur l'état de la consommation des crédits est établi et présenté aux Questeurs à la fin de chaque trimestre.

2. La tenue et la clôture des comptes

À la comptabilité générale du Sénat, comprenant les entités budgétaires « Sénat - mission institutionnelle », « Jardin du Luxembourg » et « Musée du Luxembourg », s'ajoutent des **comptabilités annexes**, correspondant aux comptes des caisses des retraites et des caisses de sécurité sociale des Sénateurs et des fonctionnaires du Sénat, dont l'autonomie implique une gestion comptable distincte sous réserve de l'agrégation de leurs comptes avec ceux du Sénat.

Les comptes de l'exercice sont clos dès la fin de l'année civile considérée, sans journée complémentaire. Dans les délais applicables à ceux de l'État, le Trésorier du Sénat transmet ces comptes à la direction générale des finances publiques, afin qu'elle puisse procéder à leur intégration dans ceux de l'État.

Le **compte de gestion** établi chaque année par le Trésorier comporte, pour le Sénat et pour chaque comptabilité annexe, la balance générale des comptes, le bilan et le compte de résultat. Il comporte également un bilan et un compte de résultat agrégés, ainsi qu'une annexe présentant notamment les règles et méthodes comptables.

Un autre document, appelé « compte administratif », rend compte aux Questeurs de l'exécution budgétaire et est soumis à leur approbation.

3. La certification des comptes

Fidèle à son choix de **transparence**, le Sénat respecte et met en œuvre les exigences constitutionnelles de régularité, de sincérité et de fidélité des comptes des administrations publiques, dans le respect de son autonomie et de sa spécificité de pouvoir public constitutionnel, en faisant appel à une entité tierce chargée de **certifier** que ses comptes annuels présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, sa situation financière à la clôture de l'exercice et le résultat de ses opérations pour l'exercice clos, conformément à son référentiel comptable.

Après avoir fait appel au Conseil supérieur de l'ordre des experts comptables, le Sénat a choisi de confier cette **mission de certification** à la **Cour des comptes**, déjà chargée de la certification des comptes de l'État en application du 5° de l'article 58 de la loi organique relative aux lois de finances¹.

Aux termes de la **convention** signée le 23 juillet 2013 entre le Président du Sénat et le Premier président de la Cour, cette mission s'organise en deux étapes.

La première, dite phase préliminaire, vise à :

- évaluer les procédures en vigueur, leur adaptation en matière de couverture des risques et de séparation des tâches, ainsi que la pertinence et la bonne articulation des contrôles clés au regard du suivi des risques identifiés et de la qualité des inscriptions comptables ;

- procéder à une revue de la formalisation de ces procédures, à la fois sous l'angle de leur caractère opérationnel pour les services qui ont à les appliquer et de la documentation disponible pour préparer, conduire et rendre compte des vérifications effectuées au titre du contrôle interne ;

- vérifier l'effectivité des procédures décrites et leur efficacité au regard de la qualité des comptes.

La seconde phase, dite finale, est quant à elle consacrée à l'examen des comptes du Sénat pour l'exercice clos.

Cette année encore, à l'issue de cette seconde phase, la Cour, dans le rapport de certification transmis au Président du Sénat le 12 mai 2025 et annexé au présent rapport, a certifié *« qu'au regard des règles et principes comptables qui leur sont applicables, les états financiers du Sénat sont réguliers et sincères, et donnent, dans leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Sénat à la clôture de l'exercice »*.

4. Le contrôle des comptes

En application du principe d'autonomie financière, le **contrôle des comptes** du Sénat incombe à la **Commission spéciale** instituée par l'article 103 *bis* du Règlement du Sénat.

Nommée après chaque renouvellement, conformément à la règle de représentation proportionnelle entre les groupes politiques, cette commission comprend, dans sa composition actuelle, treize membres, qui ne peuvent faire partie du Bureau du Sénat.

¹ Loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances.

**La composition de la Commission spéciale
chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne**

M. Dominique de Legge (LR - Ille-et-Vilaine), président ;
M. Eric Jeansannetas (SER - Creuse), rapporteur ;
M. Rémy Pointereau (LR - Cher), vice-président ;
Mme Isabelle Briquet (SER - Haute-Vienne) ;
M. Emmanuel Capus (LIRT - Maine-et-Loire) ;
M. Raphaël Daubet (RDSE - Lot);
M. Vincent Delahaye (UC - Essonne) ;
M. Daniel Fargeot (UC - Vald'Oise);
M. Roger Karoutchi (LR - Hauts-de-Seine) ;
Mme Christine Lavarde (LR - Hauts-de-Seine) ;
M. Teva Rohfritsch (RDPI - Polynésie française) ;
M. Pascal Savoldelli (CRCE-K - Val-de-Marne) ;
Mme Ghislaine Sénée (GEST - Yvelines).

Aux termes de l'article 36 du Règlement budgétaire et comptable du Sénat, cette commission est chargée :

- d'examiner le compte administratif et les comptes annuels du Sénat ;
- de donner **quitus** aux Questeurs de leur gestion et au Trésorier de la régularité de la sienne ;
- d'approuver les comptes annuels du Sénat et de les rendre publics.

Dans ce cadre, elle peut procéder aux contrôles sur pièces et sur place et obtenir communication des documents qu'elle juge nécessaires à l'exercice de sa mission de contrôle.

SYNTHÈSE

- **Un budget en hausse par rapport à 2023 qui demeure à un niveau élevé de sous-exécution**

Le **budget du Sénat pour 2024** se caractérisait lors de son adoption par une nouvelle hausse, certes plus modérée, des dépenses de fonctionnement et une poursuite de la diminution des dépenses d'investissement, en ligne avec l'avancée du programme de rénovation immobilière engagée par le Conseil de Questure depuis 2017. Il s'élevait ainsi à **377,1 millions d'euros¹**, contre 372,3 millions d'euros en 2023 (+1,29 %) mais seulement 358,32 millions d'euros exécutés au cours de cet exercice.

L'exécution du budget 2024 fait apparaître une dépense totale de 357,24 millions d'euros, soit une sous-exécution de près de 19,9 millions d'euros et un **taux d'exécution de 94,72 %**.

Budget du Sénat en 2024 (trois entités)

En millions d'euros

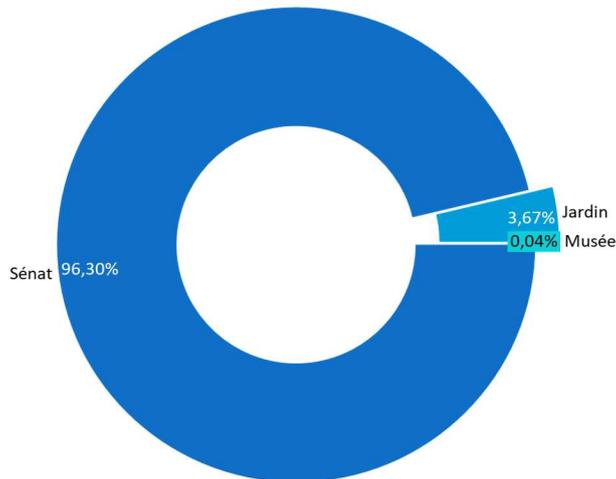


Les dépenses s'établissent ainsi à **un niveau comparable à celui de l'année 2023 (-0,30 %)**, après deux années de hausses sensibles liées à l'inflation (quand celles-ci étaient de l'ordre de 330 millions d'euros en 2020-2021, la hausse des coûts liée à l'inflation avait pu être évaluée en 2022 et en 2023 à une dizaine de millions d'euros par an).

¹ Budget réparti et report des crédits d'investissement des opérations pluriannuelles, à hauteur de 4,5 millions d'euros, inclus.

Parmi les trois entités budgétaires qui composent le budget global (Sénat, Jardin, Musée), le Sénat représente l'essentiel des dépenses.

Répartition du budget du Sénat entre les trois entités (Sénat, Jardin, Musée)

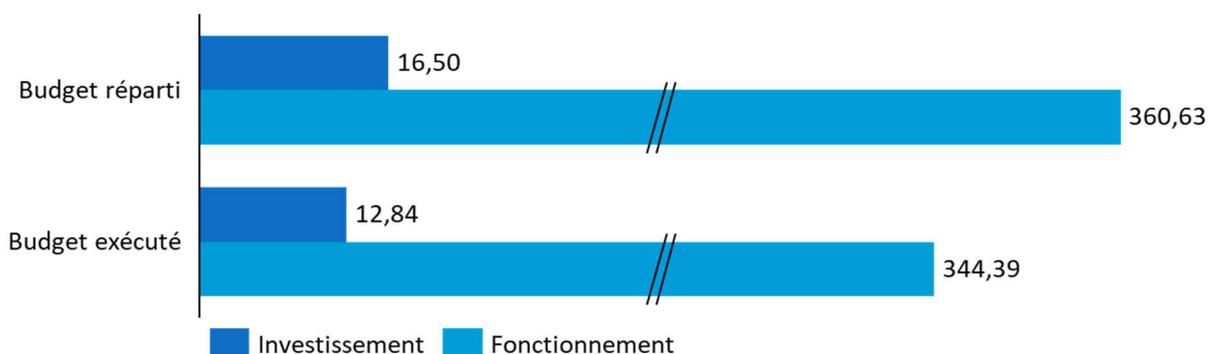


Source : Commission spéciale, d'après données Sénat

Les crédits de fonctionnement atteignent en 2024 344,4 millions d'euros, soit 96,4 % des dépenses totales, quand les crédits d'investissement représentent sur le même exercice 12,8 millions d'euros, soit 3,6 %.

Crédits d'investissement et de fonctionnement

En millions d'euros



Source : Commission spéciale, d'après données Sénat

• Une stabilisation des dépenses après deux années de sensibles hausses portées par le contexte inflationniste

L'exécution du budget 2024 marque l'arrêt d'une tendance de nette hausse des dépenses, nouvelle, connue en 2022 et en 2023 (avec

respectivement 20 millions d'euros et 10 millions d'euros d'augmentation). Alors que celles-ci s'étaient établies en 2023 à un niveau supérieur de 26 millions d'euros à la moyenne constatée entre 2015 et 2021, **les dépenses connaissent en 2024 un reflux de plus d'un million d'euros (soit - 0,30 % de la dépense totale)** en raison du fort recul de l'investissement.

Les dépenses de fonctionnement et d'investissement ont poursuivi en 2024 leurs dynamiques contraires depuis le dernier exercice : à la hausse pour les premières (+1,41 %) ; en très forte baisse pour les secondes (- 31,33 %), expliquant le recul global de la dépense constaté en 2024.

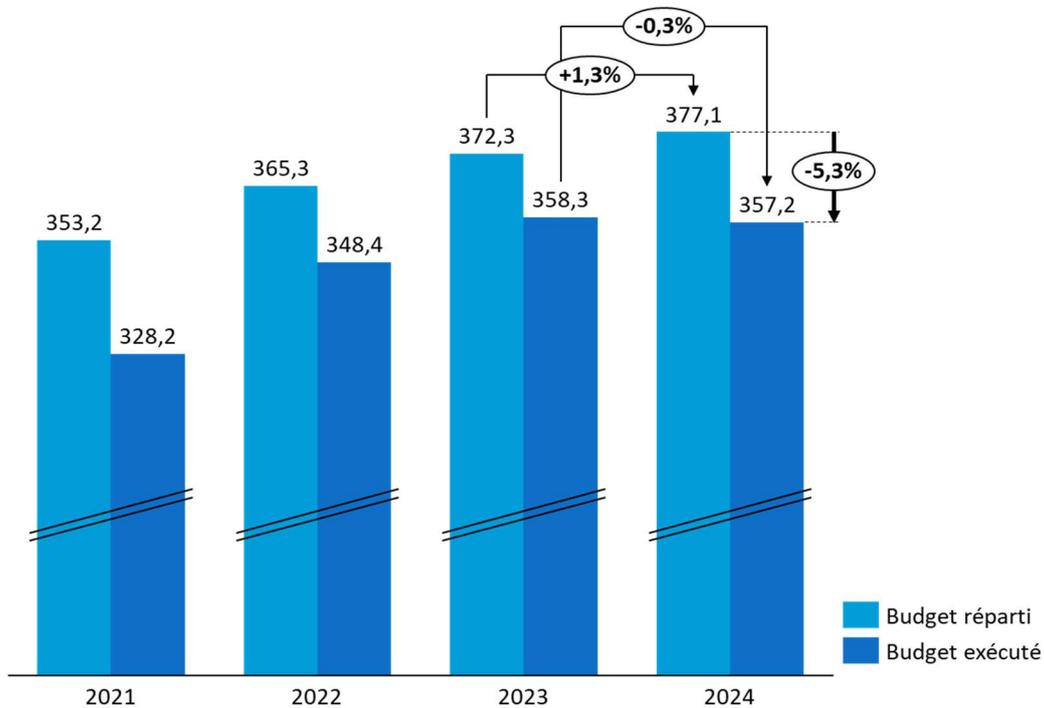
Si entre 2012 et 2021, l'exécution budgétaire a globalement suivi des constantes d'évolution, avec des dépenses de fonctionnement stables et des dépenses d'investissement cycliques connaissant d'importantes fluctuations, ces trajectoires ont été modifiées sur les trois derniers exercices.

Ainsi, depuis 2022, **les dépenses de fonctionnement connaissent une hausse soutenue et continue** (+11,9 millions d'euros en 2022, +13,7 millions d'euros en 2023) dont le rythme a cependant **sensiblement ralenti en 2024, à +4,77 millions d'euros**, traduisant ainsi un ralentissement de l'inflation. De leur côté, **les dépenses d'investissement**, qui avaient également été en forte hausse en 2022 (+8,3 millions d'euros), **ont amplifié cette année leur très sensible réduction** engagée en 2023 (-3,7 millions d'euros), à -5,86 millions d'euros en 2024 ; elles s'établissent ainsi, comme le prévoyait déjà le budget réparti, à leur **plus bas niveau depuis 2016**.

Les crédits de fonctionnement pour 2024 se situent à un niveau historiquement élevé, tant dans le budget réparti, pour 360,63 millions d'euros (+3,5 % par rapport à 2023), **que dans le budget exécuté, pour 344,39 millions d'euros** (+1,4 % par rapport à 2023). Ce niveau appelle cependant à être nuancé : ainsi, si depuis 2011 les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 3,4 % en valeur, leur niveau doit être rapproché de l'évolution de l'indice des prix à la consommation. Aussi, pour l'exercice 2024, l'augmentation d'1,4 % représente en réalité **une diminution en volume de 0,6 %**.

Évolution du budget du Sénat - budgets répartis et exécutés

En millions d'euros



Source : Commission spéciale, d'après données Sénat

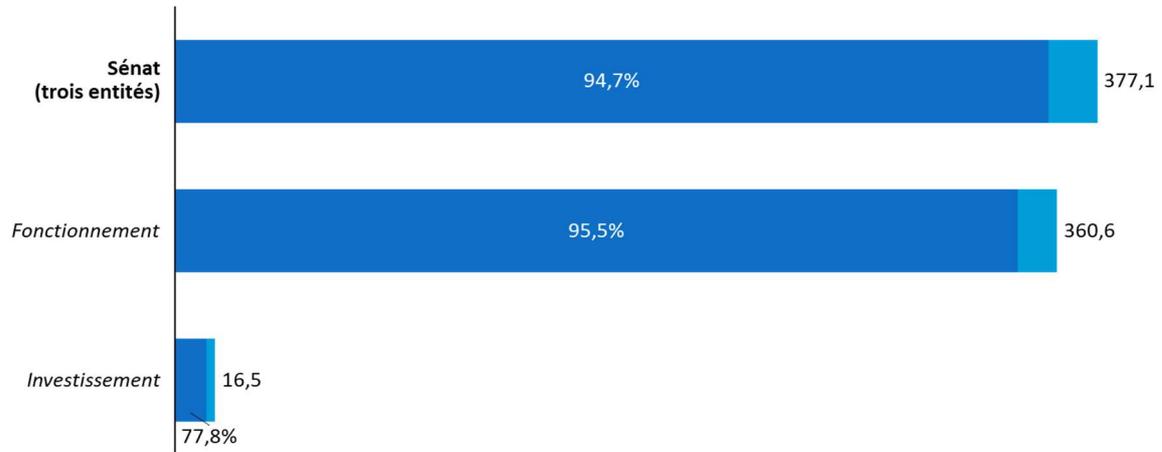
- **Une sous-exécution qui demeure importante, en particulier cette année encore pour les dépenses de fonctionnement**

Le **taux d'exécution pour 2024** est en légère baisse par rapport aux deux exercices précédents (**94,72 %**, contre 96,2 % en 2023 et 95,4 % en 2022) mais demeure supérieur aux années antérieures (92,9 % en 2021 et 91 % en 2020). **En valeur, la sous-exécution pour les trois entités représente en 2024 19,9 millions d'euros**, essentiellement imputable au budget du Sénat (19,3 millions d'euros).

Cette année, comme en 2023, l'écart de réalisation provient essentiellement de **la section de fonctionnement, qui montre un écart élevé, à hauteur de 16,2 millions d'euros**. Traditionnellement, la sous-exécution du budget est davantage le fait des dépenses d'investissement.

Exécution du budget du Sénat en 2024

En millions d'euros



Source : Commission spéciale, d'après données Sénat

Concernant **les dépenses de fonctionnement, le taux d'exécution atteint en 2024 95,5 %**. Si ce taux d'exécution apparaît inférieur à ceux constatés en 2022 et 2023, portés par des dépenses non prévues relatives aux augmentations du point d'indice de la fonction publique, il retrouve **un niveau comparable aux taux habituellement atteints**.

Pour ce qui est des **dépenses d'investissement, le taux d'exécution atteint en 2024 77,8 %**, soit un léger recul par rapport à 2023 (78,4 %), demeurant ainsi à un niveau élevé au regard des exécutions constatées depuis l'exercice 2017 (avec un plus bas atteint en 2020 à 44,6 %). **L'écart de réalisation de 3,7 millions d'euros** est principalement le fait d'opérations pluriannuelles, avec notamment une moindre dépense constatée d'un million d'euros pour l'opération de restructuration des immeubles des 26 et 36 rue de Vaugirard.

Après la crise sanitaire et la forte inflation des deux dernières années, l'exercice 2024 semble renouer avec des **conditions d'exécution plus conformes aux prévisions**, avec pour seul aléa notable **la dissolution de l'Assemblée nationale** au mois de juin 2024, aux **conséquences visibles sur plusieurs postes de dépenses, mais relativement limitées**.

- **Des produits supérieurs aux prévisions du budget réparti**

Le budget 2024 prévoyait des **produits d'un montant de 6,4 millions d'euros**. Ils se sont finalement élevés à **9,5 millions d'euros**, en hausse notable de 21 % par rapport à 2023.

Cette différence s'explique principalement par **le reversement de l'excédent des caisses de sécurité sociale**, qui n'est par convention jamais inclus dans les prévisions budgétaires en raison de son caractère aléatoire : ce

reversement a représenté **un montant élevé**, de 2,8 millions d'euros en 2024, contre 1,6 million d'euros en 2023.

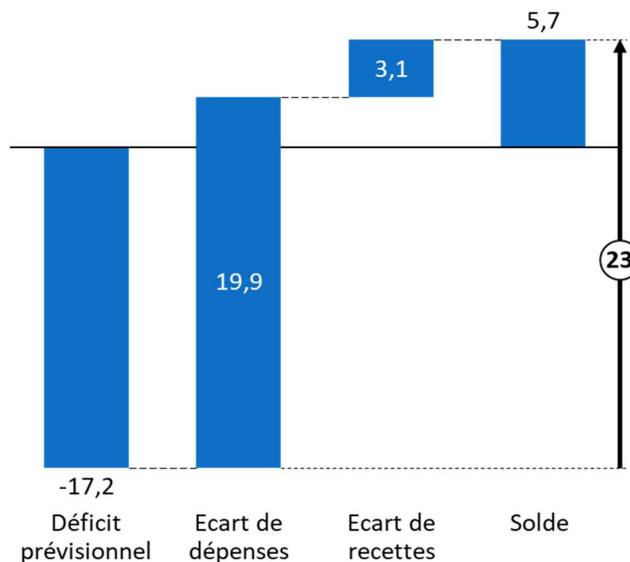
Le reste des produits perçus, soit 6,7 millions d'euros, est proche de la prévision figurant au budget réparti.

• **Un équilibre financier précaire alors que la dotation de l'État ne permet pas de couvrir les besoins d'investissement de l'institution**

L'écart de solde sur le budget 2024 apparaît particulièrement élevé, à **22,9 millions d'euros**, conséquence de la sous-exécution des dépenses de fonctionnement et d'investissement, d'une part, et du niveau plus important qu'anticipé des produits, d'autre part. Ainsi, alors que **le budget réparti prévoyait un prélèvement substantiel sur les disponibilités à hauteur de 17,2 millions d'euros**, celui-ci n'a finalement pas été rendu nécessaire.

Composition du solde du budget du Sénat exécuté pour 2024

En millions d'euros

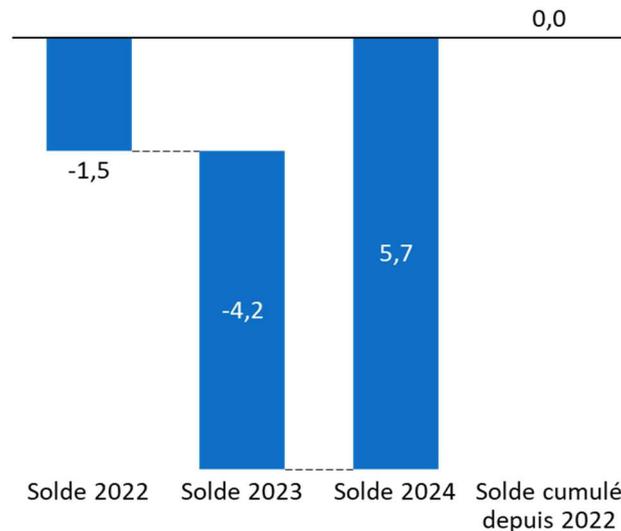


Source : Commission spéciale, d'après données Sénat

L'excédent finalement constaté de **5,74 millions d'euros**, le plus élevé depuis l'exercice 2016, doit cependant être **nuancé au regard des déficits de la période récente**, qu'il compense seulement.

Solde cumulé du budget du Sénat depuis 2022

En millions d'euros



Source : Commission spéciale, d'après données Sénat

Surtout, le budget du Sénat est intégralement financé par la dotation de l'État pour le fonctionnement et complété par les ressources propres de l'institution pour l'investissement.

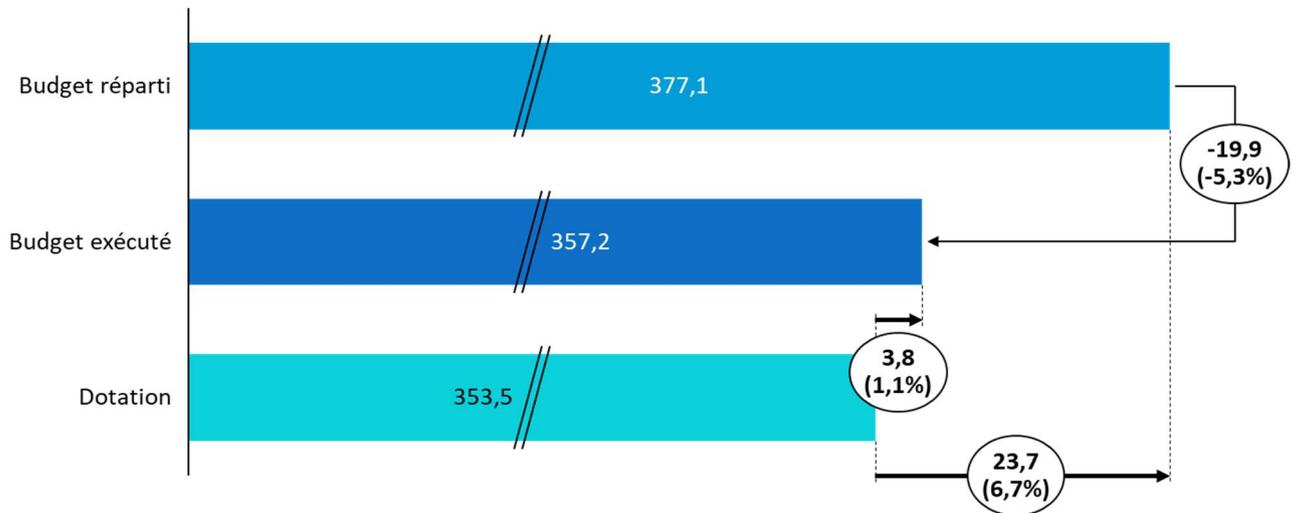
Après dix ans de gel de la dotation en euros courants, depuis 2012, à 323,58 millions d'euros, la **dotation** que l'État verse au Sénat a connu une première augmentation en 2022, qui s'est poursuivie en 2023. Une nouvelle hausse a été enregistrée en 2024, la dotation s'étant élevée à **353,47 millions d'euros**. En 2024, investissement et fonctionnement cumulés, les dépenses de l'institution ont représenté **357,23 millions d'euros**, ce qui, **malgré une sous-exécution substantielle, a conduit à consommer la dotation de l'État dans son intégralité.**

Comme les années précédentes, **la totalité des dépenses de fonctionnement du Sénat (344,39 millions d'euros) ont été financées grâce à la dotation.** Cette couverture des dépenses a été le fruit d'une gestion rigoureuse de la part de l'institution et d'efforts importants et continus de maîtrise de l'évolution de leurs différentes composantes, tout en garantissant aux Sénateurs les moyens d'exercer efficacement leur mandat parlementaire.

Le Sénat a en outre la charge de la **préservation et de la valorisation d'un patrimoine historique important**, à l'entretien exigeant et coûteux dont les besoins en matière d'investissements sont croissants et ont été récemment **couverts par les ressources propres de l'institution.**

Couverture partielle des dépenses du Sénat par la dotation de l'État

En millions d'euros



Source : Commission spéciale, d'après données Sénat

Alors que l'exécution n'a pas requis de prélèvement sur les disponibilités, il apparaît en 2024 comme pour les exercices précédents, que **la dotation de l'État est inférieure aux crédits de fonctionnement dans le budget réparti**, ne permettant pas de contribuer aux dépenses d'investissement de l'institution.

Aussi, si les produits de l'institution et les prélèvements ponctuels sur les disponibilités ont permis sur la période récente de couvrir les besoins d'investissement et la fin du cycle de rénovation immobilière engagée, **la soutenabilité du cadre budgétaire contraint par le niveau actuel de la dotation semble fragile à l'aune d'un nouveau cycle d'investissements.**

Dépenses, ressources et soldes du budget du Sénat

En millions d'euros

Années	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Investissement	18,35	14,45	14,1	22,44	18,7	12,84
Fonctionnement	315,22	318,22	314,1	325,94	339,62	344,39
Dépenses totales	333,57	332,67	328,2	348,38	358,32	357,23
Dotation	323,58	323,58	323,58	338,58	346,29	353,47
Produits	8,99	7,72	6,54	8,27	7,9	9,51
Ressources totales	332,58	331,31	330,12	346,85	354,19	362,98
Solde budgétaire <i>(Prélèvement sur les disponibilités)</i>	-0,99	-1,36	1,9	-1,53	-4,2	5,74

solde cumulé depuis 2014 : -5,8

PREMIÈRE PARTIE

L'EXÉCUTION DU BUDGET 2024 DU SÉNAT

I. LE BUDGET DE LA MISSION INSTITUTIONNELLE

Le budget 2024 du Sénat, hors Jardin et Musée du Luxembourg, avait été fixé à **359,03 millions d'euros**, puis porté à **363,31 millions d'euros** après report des crédits d'opérations pluriannuelles et répartition des crédits en début d'exercice, contre respectivement 352,51 et 358,52 millions d'euros en 2023.

En **exécution**, une dépense de **344 millions d'euros** a été constatée, contre 346 millions d'euros l'année précédente. Ce total se décompose en **332,83 millions d'euros de dépenses de fonctionnement** et **11,17 millions d'euros** qui ont assuré le financement des **investissements** de l'institution, qui ont porté principalement sur la rénovation de son patrimoine immobilier, afin d'améliorer les conditions de travail des Sénateurs et de leurs collaborateurs.

Cet écart de **19,31 millions d'euros** par rapport au budget arrêté en début d'exercice, soit un **taux d'exécution de 94,69 %**, est en partie la conséquence de décalages dans l'exécution des investissements, majoritairement en matière de travaux, dont témoigne l'écart d'exécution de la section d'investissement (- 3,37 millions d'euros).

S'agissant des dépenses de fonctionnement, le total des sous-exécutions s'élève à 15,94 millions d'euros. Les comptes les plus sous-exécutés concernent des dépenses liées à l'investissement (rémunération d'intermédiaires et d'honoraires), au traitement du personnel, ainsi qu'aux aides à l'exercice du mandat parlementaire.

À l'inverse, le budget 2024 a connu des sur-exécutions de certains comptes de fonctionnement, dont deux seulement ont dépassé 100 000 euros. La plus élevée, qui a atteint 380 598 euros, a concerné les dépenses relatives aux autres charges sociales.

Par grandes destinations (investissement, fonctionnement courant, charges parlementaires et de personnel), les dépenses de l'exercice 2024 se ventilent comme suit :

Dépenses 2024 - Sénat

I - INVESTISSEMENT	11 172 722	3,25%
II - FONCTIONNEMENT	332 827 934	96,75%
A - Fonctionnement courant	32 220 847	9,37%
B - Charges parlementaires	170 219 722	49,48%
B1- Indemnités et charges parlementaires des Sénateurs en activité	43 089 658	12,53%
B2 - Aide à l'exercice du mandat	121 235 350	35,24%
B3 - Anciens Sénateurs	5 894 714	1,71%
C - Charges de personnel	130 387 365	37,90%
C1- Personnel en activité : Fonctionnaires	106 727 838	31,03%
C2- Personnel en activité : Contractuels et assimilés	15 679 968	4,56%
C3- Personnel retraité	7 979 559	2,32%
Total des dépenses	344 000 656	100,00%

L'exécution du budget 2024 est retracée dans le tableau ci-dessous :

EXECUTION DU BUDGET - 2024

Sénat

	Budget initial	Budget réparti 2024*	Exécution 2024	Taux d'exécution 2024
DEPENSES				
205 - Logiciels	630 000	910 000	213 562	23,47%
213 - Constructions	7 492 000	7 782 923	6 977 510	89,65%
215 - Installations techniques, matériels et outillage	2 349 000	2 170 846	942 356	43,41%
216 - Collections et oeuvres d'art	114 000	114 000	62 329	54,67%
218 - Autres immobilisations corporelles	3 827 609	3 567 335	2 976 965	83,45%
I - SECTION D'INVESTISSEMENT	14 412 609	14 545 104	11 172 722	76,81%
605 - Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms	1 074 000	1 114 000	1 000 711	89,83%
606 - Achats non stockés de matières et fournitures	5 142 000	5 147 000	4 394 682	85,38%
607 - Achats de marchandises	60 000	60 000	116 646	194,41%
611 - Sous-traitance générale	4 409 260	4 409 260	4 231 607	95,97%
613 - Locations	2 782 000	2 792 000	2 802 289	100,37%
614 - Charges locatives et de copropriété	250 000	250 000	362 981	145,19%
615 - Entretien, réparations, restauration	7 999 300	9 179 396	8 272 614	90,12%
616 - Assurances	245 000	245 000	246 811	100,74%
617 - Etudes et recherche	695 000	685 000	210 244	30,69%
618 - Divers	2 086 600	2 086 600	1 840 565	88,21%
621 - Personnel extérieur	60 000	60 000	6 443	10,74%
622 - Rémunération d'intermédiaires et honoraires	6 284 000	7 605 840	3 813 533	50,14%
623 - Publicités, publications, relations publiques	706 000	701 500	721 621	102,87%
624 - Transport de biens et transport du personnel	280 000	280 000	143 847	51,37%
625 - Déplacements, missions et réceptions	9 339 700	9 364 840	8 712 627	93,04%
626 - Frais postaux et de télécommunications	3 567 500	3 567 500	3 289 858	92,22%
629 - Rabais, remises, ristournes sur autres services extérieurs	0	0	-59 000	0,00%
633 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	1 065 750	1 065 750	1 090 330	102,31%
635 - Impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	591 700	603 486	596 815	98,99%
637 - Taxes diverses	70 000	70 000	53 143	75,92%
641 - Indemnités des Sénateurs	33 514 800	33 688 600	33 466 360	99,34%
642 - Traitement du personnel titulaire et stagiaire	93 317 450	93 884 400	90 145 058	96,02%
643 - Rémunération du personnel contractuel et temporaire	11 686 850	11 890 880	11 273 711	94,81%
644 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Sénateurs	13 306 170	13 421 985	13 383 470	99,71%
645 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire	17 877 900	18 048 960	17 684 055	97,98%
646 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	4 101 000	4 123 690	4 042 745	98,04%
647 - Autres charges sociales	2 029 660	2 033 660	2 414 258	118,71%
648 - Autres charges de personnel	92 500	92 500	83 539	90,31%
649 - Accessoires de pensions	6 454 585	6 598 710	6 516 152	98,75%
651 - Redevances pour concessions, brevets, licences, marques et droits de valeurs similaires	5 000	5 000	1 780	35,61%
655 - Participation au financement des Offices gérés par l'Assemblée Nationale ou le Sénat	300 000	300 000	163 448	54,48%
658 - Aides à l'exercice du mandat parlementaire	110 877 800	112 770 558	109 619 231	97,21%
659 - Autres subventions	2 228 669	2 200 469	2 004 023	91,07%
671 - Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	17 000	17 000	20 064	118,03%
678 - Autres charges exceptionnelles	2 100 000	400 000	161 673	40,42%
II - SECTION DE FONCTIONNEMENT	344 617 194	348 763 584	332 827 934	95,43%
III - TOTAL DES DEPENSES (I+II)	359 029 803	363 308 688	344 000 656	94,69%

RESSOURCES				
701 - Cessions à titre onéreux de publications et documents	-22 500	-22 500	-13 301	59,12%
706 - Prestations de services	-299 910	-299 910	-404 800	134,97%
707 - Cession à titre onéreux de marchandises	-74 100	-74 100	-110 205	148,72%
708 - Produits des activités annexes	-1 140 500	-1 140 500	-1 447 116	126,88%
752 - Revenus des immeubles non affectés aux activités professionnelles	-485 000	-485 000	-495 641	102,19%
755 - Participation de l'Assemblée Nationale au financement des offices gérés par le Sénat	-150 000	-150 000	-87 549	58,37%
758 - Produits divers de gestion courante	-3 218 340	-3 238 340	-5 890 488	181,90%
771 - Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	0	-121 342	0,00%
775 - Produits des cessions d'éléments d'actif	-30 000	-30 000	-63 953	213,18%
778 - Autres produits exceptionnels	-55 000	-55 000	-58 143	105,72%
IV - TOTAL DES PRODUITS	-5 475 350	-5 495 350	-8 692 539	158,18%
V - PRELEVEMENT SUR LES DISPONIBILITES	-11 690 453	-15 949 338	6 555 883	-41,10%
VI - DOTATION DE L'ETAT	-341 864 000	-341 864 000	-341 864 000	100,00%
VII - TOTAL DES RESSOURCES (IV+V+VI)	-359 029 803	-363 308 688	-344 000 656	94,69%

* Tel que réparti en application de l'article 3 du règlement budgétaire et comptable

Le tableau ci-dessous présente de façon synthétique l'exécution du budget du Sénat :

BUDGET DU SENAT - 2024	Exécution
DEPENSES	
I - Section d'investissement	11 172 722 €
II - Section de fonctionnement	332 827 934 €
III -Total des dépenses (I+II)	344 000 656 €
RESSOURCES	
IV - Produits	8 655 780 €
V - Dotation de l'Etat	341 864 000 €
VI - Prélèvement sur les disponibilités	-6 519 124 €
VII -Total des ressources (IV+V+VI)	344 000 656 €

A. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

En 2024, les **dépenses d'investissement** du Sénat, hors Jardin et Musée du Luxembourg, ont connu une **baisse de 35,32 %**, pour s'établir à **11,17 millions d'euros**, contre 17,27 millions d'euros en 2023.

Cette baisse - avec un niveau d'investissement qui demeure élevé sur les dix dernières années - marque toutefois la continuation d'un cycle exceptionnel d'investissement engagé par le Conseil de Questure et dont l'objet principal, par la rénovation du patrimoine immobilier du Sénat, est d'améliorer les conditions d'exercice par les Sénateurs de leur mandat parlementaire et les conditions de travail de leurs collaborateurs.

Le taux d'exécution s'est établi à 76,81 %, soit une sous-exécution qui reste significative. Ce taux d'exécution est toutefois comparable au taux d'exécution enregistré en 2023 et est nettement supérieur aux taux constatés au cours des années précédentes (77,79 % en 2023, 62,04 % en 2022, 58,02 % en 2021 et 43,38 % en 2020).

Les difficultés rencontrées dans l'exécution de ces dépenses ont été principalement liées aux retards de chantiers et au report ou au coût plus faible qu'initialement anticipé de certains projets informatiques.

1. Les investissements gérés par la Direction de l'Architecture, du Patrimoine et des Jardins

APJ - Investissement	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2023 - 2024	Variation
<i>Budget exécuté</i>							
2 - Investissement	10 797 623	9 445 786	17 309 111	15 054 196	8 452 094	-6 602 102	-43,86%
213 - Constructions	6 171 448	7 310 739	14 552 854	11 685 862	6 977 510	-4 708 352	-40,29%
215 - Installations techniques, matériels et outillage	3 875 390	1 963 487	2 476 040	592 399	923 573	331 174	55,90%
216 - Collections et oeuvres d'art	43 892	51 766	91 096	136 204	62 329	-73 875	-54,24%
218 - Autres immobilisations corporelles	706 894	119 793	189 121	2 639 731	488 682	-2 151 049	-81,49%

(en euros)

a) Les dépenses de constructions et d'installations techniques

Les dépenses de **construction** ont été de **6,98 millions d'euros**, en baisse de 40,3 % par rapport à 2023, exercice déjà en baisse de 19,7 % par rapport à 2022 (14,55 millions d'euros), où les dépenses avaient atteint un point haut. Les dépenses d'**installations techniques** ont quant à elles représenté **923 573 euros**, marquant une hausse notable (+ 55,9 % par rapport à 2023) tout en se situant à un niveau bien inférieur aux années précédentes. Le taux d'exécution a été de 89,65 % pour les constructions et de 42,96 % pour les installations techniques.

Les aménagements de constructions ont à nouveau constitué le poste le plus important des dépenses d'investissement de la direction (82,6 %). Les principaux investissements ont porté sur les opérations, pluriannuelles et annuelles, suivantes :

- la poursuite des travaux de restructuration des immeubles des 26 et 36 rue de Vaugirard, auxquels **4,45 millions d'euros** ont été consacrés ;
- la restauration des façades et des couvertures Est du Palais du Luxembourg, pour un coût de **1,06 million d'euros** ;
- l'installation de fenêtres à isolation renforcée, soit une dépense de **542 000 euros** ;
- la rénovation du vestiaire des agentes et de l'office des agents au deuxième sous-sol du Palais du Luxembourg, pour un coût de **465 000 euros**.

Les **installations techniques** ont représenté le deuxième poste d'investissement, derrière les constructions, avec un montant de **923 573 euros**, représentant 10,93 % du total des investissements de la direction. Les crédits consommés ont principalement financé :

- la réfection et l'extension du dispositif d'éclairage du Jardin et de la Cour de la Présidence, soit une dépense de **241 000 euros** ;
- la rénovation du système de vidéocommunication, pour un coût de **190 000 euros** ;
- le reliquat de l'opération de remplacement et d'amélioration de la régulation de la climatisation du centre nodal de production télévisuelle, soit une dépense de **83 000 euros** ;
- divers travaux de courant fort et courants faibles, pour un total de **47 000 euros**.

b) Le chantier de rénovation des 26 et 36 rue de Vaugirard

La sous-exécution du budget d'investissement de la Direction de l'Architecture, du Patrimoine et des Jardins, de 2,03 millions d'euros, s'explique en grande partie par le chantier de rénovation des immeubles des 26 et 36 rue de Vaugirard.

Les dépenses de ce chantier pour l'année 2024, de 3,27 millions d'euros dans le budget initial, ont été portées à 7 millions d'euros dans le budget réparti, pour une exécution de 5,52 millions d'euros, inférieure donc de 1,48 million d'euros à ce budget.

Débutés en juillet 2020, les travaux du 26 rue de Vaugirard se seront prolongés jusqu'en mars 2025, avec la dépose du bâtiment modulaire installé dans la Cour d'Honneur. Des retards ont été pris globalement dans l'exécution des travaux en raison de découvertes d'amiante et de plomb, de modifications du programme de travaux, de difficultés d'approvisionnement, des conséquences de l'épidémie de covid-19 ainsi que de problèmes rencontrés par certains prestataires, l'ensemble s'ajoutant à des malfaçons et retards d'exécution de certains lots empêchant l'intervention d'autres corps d'état.

Au total, les crédits de cette opération pluriannuelle, initialement estimés à 52 millions d’euros, ont été revus à la hausse à 61,1 millions d’euros dans le budget pour 2025.

c) Les dépenses de collections

Les dépenses relatives aux **collections et œuvres d’art** ont représenté **62 329 euros**, montant en baisse de 54,24 % par rapport à 2023. Les dépenses sur ce compte varient fortement d’une année à l’autre, en raison du caractère imprévisible du rythme des dégradations subies.

Ces dépenses ont essentiellement correspondu à des restaurations d’objets dont le Sénat était propriétaire, pour un montant de 49 056 euros. Dans le cas des objets en dépôt, les dépenses (12 089 euros) ont concerné la restauration du cadre du tableau de Joseph Marius Avy « Princesses modernes », la restauration du support du tableau de Jacob Van Huysum « Paysage » et la restauration de la couche picturale du même tableau.

Au cours des derniers exercices, l’évolution de ces dépenses s’établit comme suit :

Collections et oeuvres d'art	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2023 - 2024	Variation
<i>Budget exécuté</i>							
216 - Collections et oeuvres d'art	43 892	51 766	91 096	136 204	62 329	-73 875	-54,24%
216100 - Collections et œuvres d'art propriété du Sénat	35 900	46 491	56 753	109 906	49 056	-60 850	-55,37%
216200 - Collections et œuvres d'art mises en dépôt	7 992	5 275	34 343	26 298	13 273	-13 025	-49,53%

(en euros)

En y agrégeant les dépenses de même nature financées sur d’autres comptes, y compris celles de la Direction de la Bibliothèque et des Archives, les dépenses contribuant à l’enrichissement, à la restauration et à la valorisation du patrimoine mobilier s’établissent comme suit :

Agrégat des dépenses d'enrichissement et valorisation du patrimoine mobilier

Compte	Exécution 2020	Exécution 2021	Exécution 2022	Exécution 2023	Exécution 2024
DEPENSES					
Mobilier historique*	60 674	48 307	77 555	79 532	65 475
216100 - Collections et œuvres d'art propriété du Sénat	29 979	39 245	56 753	46 897	47 532
216200 - Collections et œuvres d'art mises en dépôt			9 757	16 566	1 184
606900 - Fournitures ateliers	4 342	8 916	2 449	7 429	7 492
611000 - Sous-traitance générale					660
615500 - Entretien, réparations, restaurations - biens mobiliers	26 353	146	8 597	8 638	8 607
Oeuvres d'art*	101 653	52 794	151 063	199 491	89 002
216100 - Collections et œuvres d'art propriété du Sénat	5 921	7 246		63 009	1 524
216200 - Collections et œuvres d'art mises en dépôt	7 992	5 275	24 586	9 731	12 089
611000 - Sous-traitance générale	17 411	10 084	24 612	10 670	25 468
615200 - Entretien, réparations, restaurations - biens immobiliers	66 444	21 605	39 261	57 802	42 713
615500 - Entretien, réparations, restaurations - biens mobiliers	3 886	8 585	62 604	58 279	7 209
Achats patrimoniaux	2 092	6 583	3 899	6 200	4 632
605850 - Divers (ex: Gravures/Lettres)	2 092	6 583	3 899	6 200	4 632
Restauration d'ouvrages	92 304	120 034	106 847	103 854	160 048
615500 - Entretien, réparations, restaurations - biens mobiliers	82 101	102 353	90 791	77 778	118 409
622600 - Honoraires	10 203	17 680	16 056	26 076	41 639
Numérisation patrimoniale	350	0	2 714	2 748	33 128
615500 - Entretien, réparations, restaurations - biens mobiliers	350	0	2 714	2 748	33 128
TOTAL DES DEPENSES	257 074	227 717	342 079	391 824	352 284

*Source APJ

d) Les achats de mobilier

Les **achats de mobilier** se sont élevés à **488 682 euros**, marquant une baisse de 81,49 % par rapport à 2023, année au cours de laquelle ils avaient atteint un sommet du fait de l'entrée de plusieurs chantiers dans une phase d'aménagement intérieur, pour rejoindre leur niveau des années antérieures.

2. Les investissements gérés par la Direction des Systèmes d'Information

Les dépenses d'investissement de la **Direction des Systèmes d'Information** portent sur des **logiciels** et diverses autres **immobilisations corporelles**, constituées de matériels informatiques.

Le budget réparti pour 2024 prévoyait une croissance des dépenses de 27,4 %, passant de 1,1 million d'euros en 2023 à 1,4 million d'euros. La **dépense constatée** a toutefois été nettement plus faible et s'établit à **774 571 euros**, soit un **taux d'exécution de 55,3 %**.

Les **dépenses relatives aux logiciels** ont connu une sous-exécution massive de 823 117 euros, résultant du renoncement à l'opération pluriannuelle de refonte de la gestion des identités (-0,25 million d'euros), de la liquidation de la totalité de la dépense d'acquisition des licences Office fin 2023 (-0,24 million d'euros) et du report de la mise en place du bureau virtuel (-0,1 million d'euros) ainsi que du déploiement de la solution de gestion électronique des documents.

Les **dépenses d'équipement** ont connu à l'inverse une sur-exécution de 197 688 euros. 717 688 € ont ainsi été dépensés, principalement du fait de l'acquisition de nouvelles baies de stockage, de l'achat de téléphones mobiles et d'accessoires afin de renouveler le parc de téléphonie mobile du Sénat, de commutateurs de bureaux, ainsi que d'équipements informatiques pour les directions.

3. Les investissements des autres directions

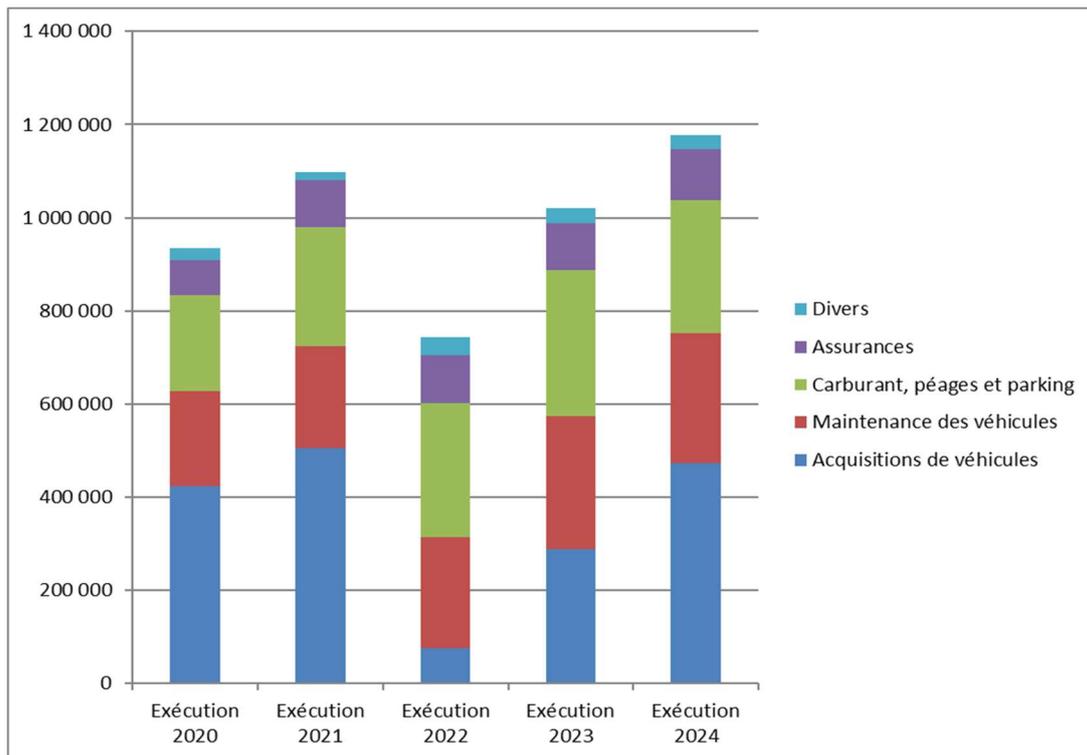
La **Direction de la Communication** a dépensé **1,44 million d'euros** de son budget d'investissement, en forte augmentation par rapport à 2023 (0,79 million d'euros), mais un montant inférieur aux crédits répartis (1,78 million d'euros), pour un taux d'exécution de 80,9 %, bien meilleur que les années précédentes.

Cette sous-consommation de 0,34 million d'euros résulte d'une sous-consommation des immobilisations corporelles plus forte (- 0,47 million d'euros), que compense partiellement une surconsommation des crédits destinés aux logiciels (+ 0,13 million d'euros). Les dépenses d'immobilisations corporelles ont principalement porté sur l'équipement des salles Médicis, Monnerville et Vaugirard en systèmes de conférence, l'opération pluriannuelle d'équipement de moyens permanents de captation des salles de commissions et délégations, ou encore sur le renouvellement des robotiques des caméras de l'hémicycle. Les dépenses de logiciels ont pour leur part couvert des développements relatifs au site internet, l'acquisition de logiciels de pilotage des nouveaux enregistreurs vidéo installés dans le centre de production TV et l'acquisition de licences dans le cadre d'un nouveau marché relatif au dispositif d'archivage vidéo.

Les investissements de la **Direction de la Logistique et des Moyens généraux** se sont quant à eux élevés à **0,5 million d'euros**, nettement inférieurs à la prévision de 0,88 million d'euros. Cet écart s'explique principalement par les difficultés de mise en œuvre de l'opération de renouvellement du parc automobile, du fait de la situation de l'industrie automobile et des difficultés d'approvisionnement rencontrées par les constructeurs.

Agrégat des dépenses du garage

Compte	Exécution 2020	Exécution 2021	Exécution 2022	Exécution 2023	Exécution 2024
DEPENSES					
Acquisitions de véhicules	423 392	506 041	76 806	287 582	472 507
218200 - Matériel de transport	422 322	498 144	72 279	287 055	471 667
635000 - Impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	1 070	7 897	4 527	527	840
Maintenance des véhicules	203 391	218 092	237 186	285 830	279 273
605200 - Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms	352	888	0	778	967
606300 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	78 440	100 660	113 550	155 484	155 429
613510 - Locations mobilières	28 607	30 895	26 737	31 666	40 516
615500 - Entretien, réparations, restaurations - biens mobiliers	87 821	80 536	91 212	91 888	73 803
615600 - Maintenance	8 171	5 113	5 687	6 014	8 559
Carburant, péages et parking	205 837	255 943	288 179	314 499	286 140
606600 - Carburant	164 402	207 108	228 492	256 368	225 632
625140 - Péages et parkings hors mission	41 435	48 834	59 687	58 131	60 508
625150 - Divers hors mission	0	0	0	0	0
Assurances	76 954	99 724	102 890	101 140	109 068
616000 - Assurances	76 954	99 724	102 890	101 140	109 068
Divers	24 368	18 007	38 426	32 321	29 396
215500 - Outillage industriel	5 360	0	11 706	5 014	3 358
605900 - Achats de matériel, équipements et travaux divers	3 943	2 162	7 336	3 883	8 949
618300 - Documentation technique	11 735	12 372	13 386	14 947	14 149
671200 - Pénalités, amendes	3 330	3 474	5 998	8 477	2 940
TOTAL DES DEPENSES	933 942	1 097 807	743 487	1 021 373	1 176 385



EXECUTION DU BUDGET - 2024

Sénat

Toutes directions confondues

Compte	Exécution 2023	Budget réparti 2024	Exécution 2024	Solde budgétaire 2024	Taux d'exécution 2024	Variation 2024-2023 (en %)	Variation 2024-2023 (en montant)
DEPENSES D'INVESTISSEMENT							
205 - Logiciels	1 102 914,18	910 000,00	213 561,71	696 438,29	23,47%	-80,64%	-889 352,47
205000 - Logiciels	1 102 914,18	910 000,00	213 561,71	696 438,29	23,47%	-80,64%	-889 352,47
213 - Constructions	11 685 862,41	7 782 923,00	6 977 510,44	805 412,56	89,55%	-40,29%	-4 708 351,97
213500 - Installations et agencement des constructions	6 431 718,04	2 381 678,00	2 534 583,25	-152 905,25	106,42%	-60,59%	-3 897 134,79
213510 - Installations et agencement des constructions - Bâtiments à usage d'habitation et de bureau	5 254 144,37	5 401 245,00	4 442 927,19	968 317,81	82,26%	-15,44%	-811 217,18
215 - Installations techniques, matériels et outillage	612 443,49	2 170 846,00	942 356,01	1 228 489,99	43,41%	53,87%	329 912,52
215100 - Installations complexes spécialisées	318 472,78	1 696 846,00	689 500,04	1 007 345,96	40,63%	116,50%	371 027,26
215110 - Installations complexes spécialisées - Bâtiments à usage d'habitation et de bureau	69 652,47	180 000,00	105 095,01	74 904,99	58,39%	50,88%	35 442,54
215400 - Matériel industriel	218 457,32	289 000,00	142 763,90	146 236,10	49,40%	-34,65%	-75 693,42
215500 - Outillage industriel	5 860,92	5 000,00	4 997,06	2,94	99,94%	-14,74%	-863,86
216 - Collections et oeuvres d'art	136 203,88	114 000,00	62 329,04	51 670,96	54,67%	-54,24%	-73 874,84
216100 - Collections et oeuvres d'art propriété du Sénat	109 906,22	30 000,00	49 056,24	-19 056,24	163,52%	-55,37%	-60 849,98
216200 - Collections et oeuvres d'art mises en dépôt	26 297,66	84 000,00	13 272,80	70 727,20	15,80%	-49,53%	-13 024,86
218 - Autres immobilisations corporelles	3 727 607,96	3 567 335,39	2 976 965,15	590 370,24	83,45%	-20,14%	-750 642,81
218100 - Installations générales, agencements, aménagements divers	231,92	3 000,00	4 131,60	-1 131,60	137,72%	1681,48%	3 899,68
218200 - Matériel de transport	287 055,38	845 378,00	471 666,97	373 711,03	55,79%	64,31%	184 611,59
218300 - Matériel de bureau et matériel informatique	270 683,70	595 000,00	728 060,01	-193 060,01	136,09%	168,97%	457 376,31
218400 - Mobilier	2 641 548,32	432 736,00	489 983,65	-57 247,65	113,23%	-81,45%	-2 151 564,67
218600 - Matériel labo photo	9 438,00	11 000,00	11 206,52	-206,52	101,88%	18,74%	1 768,52
218700 - Matériel audiovisuel	518 650,54	1 740 221,39	1 271 916,40	468 304,99	73,09%	145,24%	753 265,76
218900 - Investissements exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	17 265 031,92	14 545 104,39	11 172 722,35	3 372 382,04	76,81%	-35,29%	-6 092 309,57

B. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de fonctionnement** concourant à l'exercice par le Sénat de sa mission institutionnelle **ont augmenté en 2024 de 1,24 %** par rapport à 2023, pour s'établir à **332,83 millions d'euros** (+ 4,09 millions d'euros).

Le **taux d'exécution**, de **95,4 %**, est quant à lui légèrement inférieur à celui de 2023 (97,75 %) et comparable à celui enregistré en moyenne les années précédentes (98,81 % en 2022, 95,09 % en 2021, 95,71 % en 2020 et 95,99 % en 2019).

Si dans le détail, ce taux d'exécution élevé masque à la fois des sous-exécutions et des sur-exécutions, l'écart de réalisation s'explique, en particulier et dans des proportions peu communes, par les écarts dans le champ des **rémunérations**, avec :

- d'une part, les crédits relatifs au **traitement du personnel, inférieurs de 4,1 millions d'euros à une prévision jugée prudente**. Cet écart particulièrement important sur ce poste intervient dans un contexte de **fort ralentissement de l'inflation** et de **baisse inattendue des effectifs** ;
- d'autre part, l'écart de **3,9 millions d'euros** concernant les rémunérations liées aux **intermédiaires** apparaît également très élevé, du fait notamment de reports ou retards constatés dans certaines études ou projets.

Les **frais de déplacements, missions et réceptions** restent quant à eux à un niveau élevé, de **8,71 millions d'euros**, en nette hausse par rapport à 2023 (+ 10,19 %).

Enfin, les **crédits relatifs aux aides à l'exercice du mandat parlementaire** présentant une sous-évaluation de 3,2 millions d'euros. Si cette sous-exécution est plus habituelle, la budgétisation reposant sur les droits théoriques utilisables, les crédits de ce poste ont cependant été marqués par une **sur-exécution substantielle de la subvention à l'AGAS** (1 million d'euros), dans le contexte des élections législatives anticipées et de nominations de Sénateurs comme membres du Gouvernement.

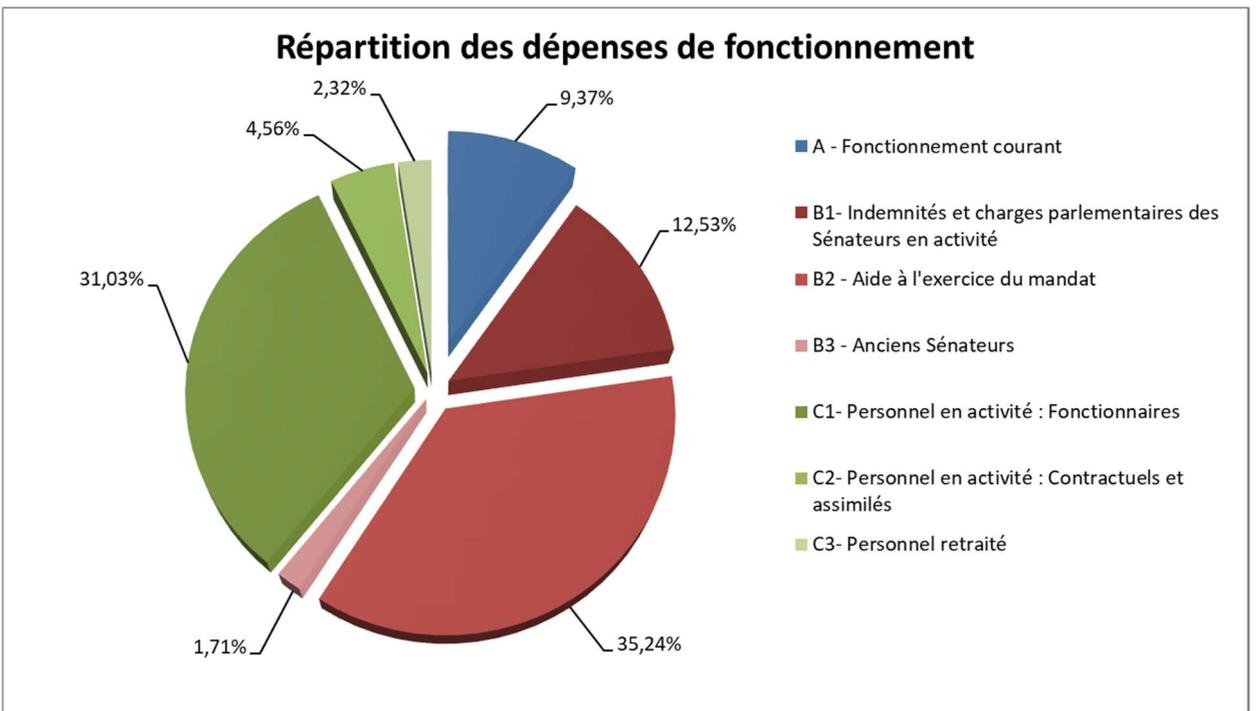
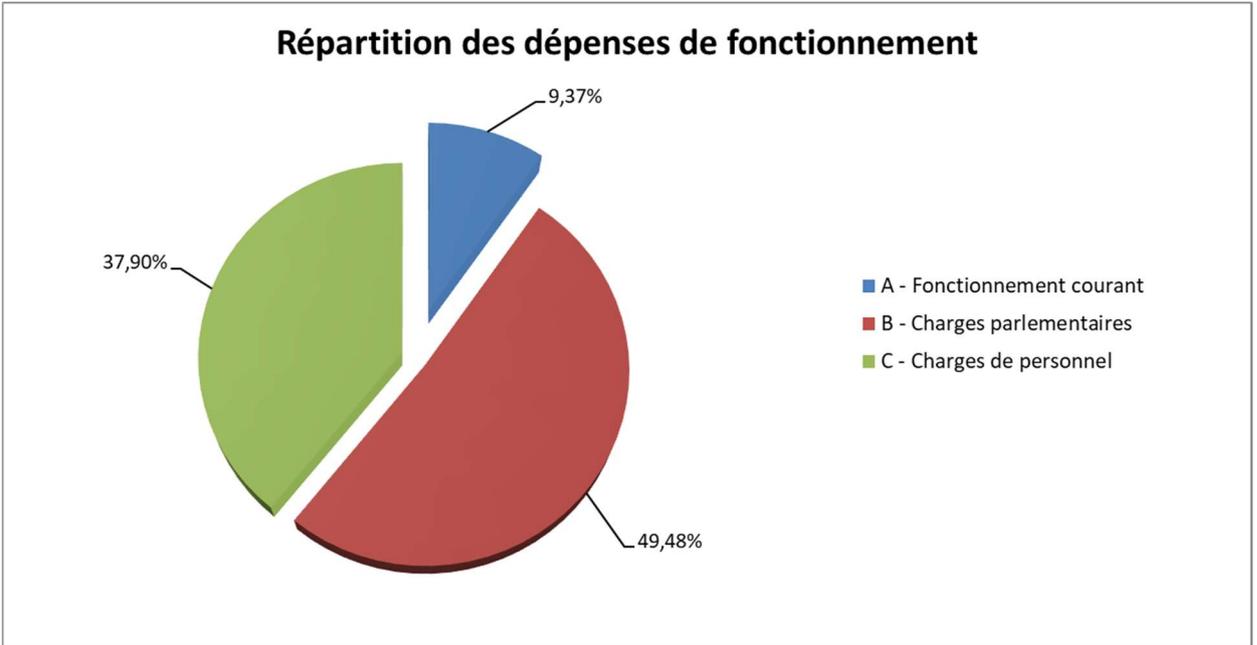
Fonctionnement	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2023 - 2024	Variation
Budget exécuté							
6 - Fonctionnement	307 779 104	302 936 299	315 192 405	328 739 324	332 827 934	4 088 610	1,24%
605 - Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms	897 173	877 786	1 212 690	1 020 661	1 000 711	-19 950	-1,95%
606 - Achats non stockés de matières et fournitures	3 204 040	3 352 430	3 950 382	4 613 010	4 394 682	-218 328	-4,73%
607 - Achats de marchandises	18 235	96 439	55 878	19 545	116 646	97 102	496,82%
611 - Sous-traitance générale	2 961 712	2 630 872	3 964 455	4 556 331	4 231 607	-324 724	-7,13%
613 - Locations	2 250 029	2 234 130	2 564 552	2 662 711	2 802 289	139 577	5,24%
614 - Charges locatives et de copropriété	230 678	372 512	455 806	377 500	362 981	-14 519	-3,85%
615 - Entretien, réparations, restauration	6 242 064	7 982 210	6 068 346	6 983 396	8 272 614	1 289 218	18,46%
616 - Assurances	205 433	230 529	281 613	238 487	246 811	8 324	3,49%
617 - Etudes et recherche	173 010	231 879	244 296	127 019	210 244	83 225	65,52%
618 - Divers	1 348 546	1 614 497	1 852 579	1 838 352	1 840 565	2 213	0,12%
621 - Personnel extérieur	50 432	9 571	42 459	20 381	6 443	-13 939	-68,39%
622 - Rémunération d'intermédiaires et honoraires	2 951 481	2 987 854	3 355 752	3 606 616	3 813 533	206 917	5,74%
623 - Publicités, publications, relations publiques	328 539	423 463	787 142	568 436	721 621	153 185	26,95%
624 - Transport de biens et transport du personnel	111 786	203 552	131 643	203 105	143 847	-59 258	-29,18%
625 - Déplacements, missions et réceptions	4 307 240	5 379 830	7 967 171	7 906 922	8 712 627	805 705	10,19%
626 - Frais postaux et de télécommunications	2 992 176	3 159 821	3 254 388	3 351 505	3 289 858	-61 647	-1,84%
629 - Rabais, remises, ristournes sur autres services extérieurs	0	0	0	0	-59 000	-59 000	ns
633 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	990 558	970 323	982 058	1 005 451	1 090 330	84 878	8,44%
635 - Impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	565 924	574 860	582 805	601 863	596 815	-5 048	-0,84%
637 - Taxes diverses	30 812	83 914	54 675	74 653	53 143	-21 510	-28,81%
641 - Indemnités des Sénateurs	31 598 996	31 713 996	32 155 946	32 986 260	33 466 360	480 100	1,46%
642 - Traitement du personnel titulaire et stagiaire	91 541 236	87 323 983	88 435 803	90 420 031	90 145 058	-274 973	-0,30%
643 - Rémunération du personnel contractuel et temporaire	8 608 944	9 180 302	10 015 677	11 137 157	11 273 711	136 554	1,23%
644 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Sénateurs	12 187 869	12 478 067	12 565 367	13 030 642	13 383 470	352 827	2,71%
645 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire	16 613 512	16 420 799	16 802 243	17 369 468	17 684 055	314 587	1,81%
646 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	2 966 032	3 124 463	3 497 099	3 923 665	4 042 745	119 080	3,03%
647 - Autres charges sociales	1 919 812	1 532 663	1 691 286	2 115 135	2 414 258	299 123	14,14%
648 - Autres charges de personnel	40 265	37 502	111 842	157 311	83 539	-73 773	-46,90%
649 - Accessoires de pensions	5 748 417	5 900 386	6 017 254	6 120 881	6 516 152	395 270	6,46%
651 - Redevances pour concessions, brevets, licences, marques et droits de valeurs similaires	0	2 674	0	0	1 780	1 780	ns
655 - Participation au financement des Offices gérés par l'Assemblée Nationale ou le Sénat	27 999	30 507	38 648	61 158	163 448	102 290	167,25%
658 - Aides à l'exercice du mandat parlementaire	103 001 978	99 798 282	103 975 755	109 111 243	109 619 231	507 989	0,47%
659 - Autres subventions	2 260 076	1 729 784	1 885 083	2 070 065	2 004 023	-66 041	-3,19%
671 - Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	686 858	3 474	163 498	264 477	20 064	-244 412	-92,41%
678 - Autres charges exceptionnelles	717 245	242 947	28 214	195 885	161 673	-34 212	-17,47%

(en euros)

Par destination (« fonctionnement courant », « charges parlementaires », « charges de personnel »), les dépenses de fonctionnement se ventilent comme suit :

Dépenses 2024 - Sénat

I - INVESTISSEMENT	11 172 722	3,25%
II - FONCTIONNEMENT	332 827 934	96,75%
A - Fonctionnement courant	32 220 847	9,37%
B - Charges parlementaires	170 219 722	49,48%
B1- Indemnités et charges parlementaires des Sénateurs en activité	43 089 658	12,53%
B2 - Aide à l'exercice du mandat	121 235 350	35,24%
B3 - Anciens Sénateurs	5 894 714	1,71%
C - Charges de personnel	130 387 365	37,90%
C1- Personnel en activité : Fonctionnaires	106 727 838	31,03%
C2- Personnel en activité : Contractuels et assimilés	15 679 968	4,56%
C3- Personnel retraité	7 979 559	2,32%
Total des dépenses	344 000 656	100,00%



Présentation détaillée des dépenses de fonctionnement courant

Compte	Exécution 2020	Exécution 2021	Exécution 2022	Exécution 2023	Exécution 2024
DEPENSES					
605100 - Travaux d'impression	128 659	145 605	187 641	224 778	154 584
605200 - Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms	352	888	0	778	967
605300 - Achats de petits matériels et consommables informatiques	344 305	332 976	401 721	195 082	236 350
605400 - Achats de mobilier et décors	22 139	49 729	46 540	55 793	28 185
605600 - Achats de matériels, équipements et travaux photos	1 703	3 433	1 092	14 602	2 093
605700 - Achats de matériel, équipements et travaux audiovisuels	27 136	24 171	199 746	151 321	165 066
605810 - Ouvrages	57 457	53 639	51 006	55 789	49 881
605850 - Divers (ex: Gravures/Lettres)	2 092	6 583	3 899	6 200	4 632
605900 - Achats de matériel, équipements et travaux divers	313 329	260 762	321 044	316 317	358 953
606110 - Eau	125 605	176 064	209 332	207 235	206 992
606120 - Electricité et gaz	1 286 619	1 369 179	1 677 926	1 886 992	2 112 647
606130 - Chauffage urbain	717 828	772 860	725 052	834 533	859 751
606300 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	307 786	333 529	271 158	472 688	348 452
606400 - Fournitures administratives	245 803	281 081	313 177	365 901	312 508
606600 - Carburant	164 402	207 108	228 492	256 368	225 632
606700 - Fournitures et petits équipements fournis aux Sénateurs dans le cadre du Protocole	121 404	13 968	19 857	140 183	12 548
606800 - Autres matières et fournitures	227 537	188 090	212 963	302 469	269 947
606850 - Autres achats logiciels non immobilisables	0	0	289 760	134 785	32 745
606900 - Fournitures ateliers	7 055	10 550	2 663	11 856	13 460
607000 - Achats de marchandises	18 235	96 439	55 878	19 545	116 646
611000 - Sous-traitance générale	2 961 712	2 630 872	3 964 455	4 556 331	4 231 607
613200 - Locations immobilières	1 533 907	1 552 597	1 668 244	1 731 461	1 744 381
613510 - Locations mobilières	412 975	558 960	465 956	495 961	503 207
613520 - Location matériels et logiciels informatiques	303 147	122 573	430 352	435 289	554 700
614000 - Charges locatives et de copropriété	230 678	372 512	455 806	377 500	362 981
615200 - Entretien, réparations, restauration - biens immobiliers	656 019	1 865 921	1 592 731	1 363 355	2 480 542
615500 - Entretien, réparations, restaurations - biens mobiliers	503 427	533 819	507 296	516 790	709 202
615600 - Maintenance	5 082 619	5 582 470	3 968 319	5 103 250	5 082 870
616000 - Assurances	205 433	230 529	281 613	238 487	246 811
617000 - Etudes et recherche	173 010	231 879	244 296	127 019	210 244
618110 - Achats et abonnements publications diverses	966 325	1 026 795	990 699	973 318	964 597
618120 - Archives audiovisuelles	15 978	16 884	20 694	20 617	21 318
618140 - Abonnements télévision	8 018	9 565	8 192	8 394	4 056
618150 - Documentation électronique	2 743	3 671	7 415	9 088	13 440
618300 - Documentation technique	21 953	22 500	32 780	34 087	30 411
618400 - Versement à des organismes de formation	286 997	466 628	725 975	720 785	701 368
618410 - Formation langues étrangères	43 554	59 551	66 800	63 591	89 798
618450 - Conception épreuves de concours	2 928	8 903	25	8 472	15 576
618500 - Documentation de colloque, séminaires, conférences	50	0	0	0	0
622600 - Honoraires	2 951 481	2 987 854	3 355 752	3 606 616	3 813 533
623100 - Annonces et insertions	6 168	2 869	16 091	13 040	16 524
623300 - Organisation de manifestations et expositions	55 688	88 167	386 394	169 147	210 535
623600 - Catalogue et imprimés	30 393	27 428	55 137	31 225	42 732
623700 - Publications	71 960	113 946	90 165	90 216	115 407
623800 - Frais de diffusion audiovisuelle	164 330	191 054	239 355	264 809	336 424
625 - Déplacements, missions et réceptions	167 338	261 498	225 379	306 306	364 787
626100 - Frais postaux et de télécommunication - Charges générales	567 814	679 053	664 678	665 716	652 681
626220 - Lignes spécialisées et internet	80 703	84 055	80 256	55 267	57 594
626250 - Autres frais de télécommunications	74 001	73 941	63 178	73 499	89 296
633000 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	990 558	970 323	982 058	1 005 451	1 090 330
635000 - Impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	565 924	574 860	582 805	601 863	596 815
637000 - Taxes diverses	30 812	83 914	54 675	74 653	53 143
651000 - Redevances pour concessions, brevets, licences, marques et droits de valeur similaires	0	2 674	0	0	1 780
659000 - Autres subventions	25 374	37 958	47 218	72 399	43 426
659110 - Subvention aux Restaurants	1 141 167	607 474	694 192	773 934	782 282
659130 - Subvention au Salon de coiffure	69 404	69 404	0	0	0
659140 - Subvention à la Garde républicaine	253 194	268 082	271 259	286 231	231 671
659160 - Subventions diverses	56 000	56 000	56 000	56 000	61 000
671200 - Pénalités, amendes	686 858	3 474	163 498	264 477	20 064
678000 - Autres charges exceptionnelles	717 245	242 947	28 214	195 885	161 673
TOTAL DES DEPENSES	26 237 332	27 050 259	28 706 903	31 043 745	32 220 847

1. Les dépenses de fonctionnement courant

Les **dépenses de fonctionnement courant**¹, assimilables aux frais généraux, sont détaillées ci-après :

Agrégat des dépenses de fonctionnement courant

Compte	Exécution 2020	Exécution 2021	Exécution 2022	Exécution 2023	Exécution 2024
DEPENSES					
60 - Achats	4 119 447	4 326 654	5 218 949	5 653 216	5 512 039
61 - Travaux et services extérieurs	13 411 472	15 296 629	15 431 648	16 783 796	17 967 110
62 - Autres travaux et services extérieurs	4 169 876	4 509 865	5 176 385	5 275 840	5 699 512
63 - Impôts taxes et versements assimilés	1 587 294	1 629 097	1 619 539	1 681 968	1 740 288
65 - Autres charges de gestion courante	1 545 139	1 041 593	1 068 669	1 188 564	1 120 160
67 - Charges exceptionnelles	1 404 103	246 421	191 712	460 362	181 738
TOTAL DES DEPENSES	26 237 332	27 050 259	28 706 903	31 043 745	32 220 847

a) Les achats de fournitures et de biens

Les **achats de fournitures et de biens** ont baissé de **238 278 euros** par rapport à 2023 (-4,23 %), principalement en raison de la réduction des achats non stockés de matières et fournitures, qui baissent de 218 328 euros.

Les achats de **matériel, équipements et travaux - télécoms** ont correspondu à des dépenses de **1 000 711 euros**, pour une prévision de 1 114 000 euros, soit un **taux d'exécution de 89,83 %** et une baisse de la dépense de 1,95 % par rapport à 2023.

La **Direction de l'Architecture, du Patrimoine et des Jardins** a consommé 361 092 euros à ce titre, soit un taux d'exécution de 92,12 % et une augmentation de 3,02 % par rapport à 2023. Relèvent de cette catégorie notamment l'ensemble des achats de petits équipements et de serrurerie, les fournitures nécessaires au bon fonctionnement des ateliers dédiés à l'entretien des installations du Sénat, ou encore les petits travaux d'entretien courant tels que le nettoyage et la réparation de moquettes ou de stores.

La **Direction des Systèmes d'information** a quant à elle dépensé **236 350 euros**, essentiellement pour l'achat de consommables et autres petits matériels informatiques, soit un taux d'exécution de 84,41 % et une hausse de 22,18 % par rapport à 2023.

La **Direction de la Communication** a dépensé **167 159 euros**, pour des crédits répartis de seulement 84 000 euros, soit un taux d'exécution de 199 %, mais une augmentation de seulement 0,74 % par rapport à 2023. Ce dépassement s'explique principalement par l'installation d'équipements audiovisuels, notamment des systèmes de conférence, dans les nouvelles salles Vaugirard et Monnerville.

¹ Hors dépenses se rattachant par destination aux charges parlementaires ou aux charges de personnel.

Les **Directions de la Séance**, de la **Bibliothèque et des Archives** et de la **Logistique et des Moyens généraux** ont dépensé respectivement 154 584 euros pour les impressions des documents parlementaires, 54 513 euros pour des achats de livres et 27 013 euros pour l'acquisition de petits matériels et équipements destinés aux différentes directions.

Les dépenses relatives aux **achats non stockés de matières et fournitures** ont représenté 4 394 682 euros, soit un taux d'exécution de 85,38 %, relevant essentiellement de la **Direction de l'Architecture, du Patrimoine et des Jardins** et de la **Direction de la Logistique et des Moyens généraux**.

La **Direction de l'Architecture, du Patrimoine et des Jardins** a dépensé à ce titre **3 239 142 euros**, en **augmentation de 8,54 %** par rapport à 2023. L'essentiel des crédits concerne les dépenses de **fluides** (eau, électricité, gaz...), qui sont très largement dépendantes de facteurs externes (évolution des tarifs pratiqués, conditions météorologiques), mais également de l'activité du Sénat (séances de nuit et week-ends).

Les **dépenses en eau**, de **169 530 euros**, sont du même niveau que celles de 2023 (170 775 euros), reflétant une modération des volumes consommés.

Les **dépenses d'électricité et de gaz** augmentent de **11,96 %** par rapport à 2023 pour s'établir à **2 112 647 euros**, du fait de l'augmentation des prix. Il s'agit de la troisième année consécutive de hausse des dépenses sur ce poste.

Agrégat des dépenses de fluides Sénat

Compte	Exécution 2020	Exécution 2021	Exécution 2022	Exécution 2023	Exécution 2024
DEPENSES					
606110 - Eau	99 455	149 142	171 675	170 775	169 530
606120 - Electricité et gaz	1 286 619	1 369 179	1 677 926	1 886 992	2 112 647
606130 - Chauffage urbain	717 828	772 860	725 052	834 533	859 751
TOTAL DES DEPENSES	2 103 901	2 291 180	2 574 653	2 892 300	3 141 928

La **Direction de la Logistique et des Moyens généraux** a dépensé 1 085 147 euros, ce qui correspond à un taux de consommation de son enveloppe de 98,74 % et à une diminution de la dépense de 24,69 %. Cette diminution résulte essentiellement d'une baisse des frais engagés au titre des fournitures d'entretien et de petit équipement, l'exercice 2023 ayant été marqué par l'achat exceptionnel de plus d'une centaine de bacs pour le tri collectif des déchets dans le Palais, et de la chute des dépenses relevant de la catégorie des fournitures et petits équipements fournis aux Sénateurs dans le cadre du Protocole, directement liée au renouvellement sénatorial de 2023.

Agrégat des achats non stockés de matières premières et fournitures hors fluides

Compte	Exécution 2020	Exécution 2021	Exécution 2022	Exécution 2023	Exécution 2024
DEPENSES					
606110 - Eau (fontaines)	26 151	26 922	37 657	36 460	37 463
606300 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	307 786	333 529	271 158	472 688	348 452
606400 - Fournitures administratives	245 802	281 081	313 177	365 901	312 508
606600 - Carburant	164 402	207 108	228 492	256 368	225 632
606700 - Fournitures et petits équipements fournis aux Sénateurs dans le cadre du Protocole	121 404	13 968	19 857	140 183	12 548
606800 - Autres matières et fournitures	227 537	188 090	212 963	302 469	269 947
606850 - Autres achats logiciels non immobilisables	0	0	289 760	134 785	32 745
606900 - Fournitures ateliers	7 055	10 550	2 663	11 856	13 460
TOTAL DES DEPENSES	1 100 137	1 061 249	1 375 729	1 720 711	1 252 754

b) Les services extérieurs

1) Les dépenses de communication

La **Direction de la Communication** a dépensé **1 803 085 euros** à ce titre en 2024, soit une baisse de 16,16 % par rapport à 2023, dont la quasi-totalité concerne les prestations suivantes :

- les enregistrements vidéo des débats en séance publique, des autres travaux parlementaires et des salles de réunion multimédia Clemenceau, Médicis et Monory, pour un montant de **811 590 euros** ;
- l'exploitation des autres équipements audiovisuels du Palais du Luxembourg et de ses dépendances, pour 757 928 euros contre 720 219 euros en 2023, 693 324 euros en 2022 et 685 225 euros en 2021.

Ces dépenses contribuent directement aux **fonctions support** à l'**activité législative**, dont l'évolution est retracée dans l'agrégat ci-après :

Agrégat des dépenses des fonctions support à l'activité législative

Compte	Exécution 2020	Exécution 2021	Exécution 2022	Exécution 2023	Exécution 2024
DEPENSES					
Impressions	128 659	145 605	187 641	224 778	154 584
605100 - Travaux d'impression	128 659	145 605	187 641	224 778	154 584
Captation télévisuelle	955 515	1 055 293	818 831	1 135 076	946 876
611000 - Sous-traitance générale	792 778	913 212	703 379	1 005 711	811 590
615600 - Maintenance	162 737	142 081	115 452	129 365	135 285
Exploitation audiovisuelle	1 171 411	822 968	836 013	828 735	1 022 262
611000 - Sous-traitance générale	1 111 861	685 225	693 324	720 219	757 928
615600 - Maintenance	59 550	137 743	142 689	108 515	264 334
Communication institutionnelle et multimédia	547 399	431 563	742 325	769 473	803 143
622600 - Honoraires	547 399	411 427	715 847	736 425	752 102
623700 - Publications	0	20 136	26 478	33 048	51 041
Frais de diffusion audiovisuelle	164 330	191 054	239 355	264 809	336 424
623800 - Frais de diffusion audiovisuelle	164 330	191 054	239 355	264 809	336 424
Scrutin électronique	112 926	100 175	200 734	398 397	231 093
622600 - Honoraires	68 024	169 072	68 024	169 072	169 072
615600 - Maintenance	112 926	100 175	132 710	229 325	231 093
TOTAL DES DEPENSES	3 080 240	2 746 658	3 024 899	3 621 268	3 494 381

Pour les **locations**, la **Direction de la Communication** a engagé une dépense de 36 415 euros, inférieure à la prévision du budget réparti, de 42 000 €.

La **maintenance des équipements audiovisuels** a représenté une dépense de **481 405 euros**, en nette hausse par rapport à 2023 (+32,86 %), imputable principalement au renouvellement du robot d'archivage vidéo et à la hausse des coûts de maintenance des autres équipements audiovisuels.

Les **diverses autres dépenses de communication**, à hauteur de **349 527 euros**, baissent de 5,93 % par rapport à 2023. Elles financent essentiellement le panorama de presse quotidien, leur baisse pouvant s'expliquer par la moindre activité législative consécutive à la dissolution de l'Assemblée nationale.

Les **rémunérations d'intermédiaires et honoraires** ont augmenté cette année pour atteindre **854 850 euros**, en augmentation de 13,44 % par rapport à l'année précédente, pour un taux d'exécution de 108,04 %. Ces dépenses concernent quasi-exclusivement le coût de la rédaction multimédia, ainsi que les frais induits par le nouveau dispositif de gestion de la marque « Jardin du Luxembourg ».

Enfin, les dépenses de **publicité, publications, relations publiques** se sont élevées à **495 941 euros**, en augmentation de 33,7 %, le taux d'exécution s'établissant à 128,98 %. Le dépassement des crédits s'explique notamment par les frais non budgétés d'organisation des événements relatifs aux 150 ans du Sénat et aux Jeux olympiques 2024.

2) Les dépenses immobilières

Les **travaux d'entretien, réparations, restauration** ont représenté **8 272 614 euros**, dont 1 765 606 euros pour la Direction des Systèmes d'information et 5 249 140 euros pour la Direction de l'Architecture, du Patrimoine et des Jardins. Pour cette dernière, ils couvrent notamment les prestations de maintenance, à hauteur de 2 646 003 euros, et les travaux d'entretien et d'aménagement des locaux, pour 2 480 512 euros. Les dépenses sont en hausse de 1 289 218 euros, au titre principalement de la Direction de l'Architecture, du Patrimoine et des Jardins pour les dépenses d'entretien et de réparation des locaux.

Les **loyers** versés pour les bureaux dans les immeubles dont le Sénat est locataire s'élèvent à **1 705 966 euros**, en hausse de 5,49 %, résultant essentiellement de la réévaluation annuelle des loyers dus en fonction de l'indice des loyers des activités tertiaires (ILAT).

Les **charges locatives et de copropriété** ont été de **362 981 euros**, en baisse de 3,85 %.

L'ensemble des dépenses relatives aux prestations de **nettoyage des locaux du Sénat** ont représenté **1 124 185 euros**, en augmentation de 10,38 % par rapport à 2023.

Les dépenses **d'honoraires** versés aux bureaux d'études s'élèvent à **1 766 201 euros**, en hausse de 24,5 %, tout en restant très inférieures à la prévision, avec un taux d'exécution de 37,42 %.

Les crédits relatifs aux dépenses immobilières (pour l'investissement et le fonctionnement) s'établissent comme suit au cours des cinq derniers exercices :

Agrégat des dépenses immobilières

Compte	Exécution 2020	Exécution 2021	Exécution 2022	Exécution 2023	Exécution 2024
DEPENSES					
Travaux	9 988 499	9 195 556	16 871 416	12 074 220	7 772 105
213500 - Installations générales, agencements, aménagement des constructions	314 701	1 061 985	6 986 838	6 431 718	2 534 583
213510 - Installations et agencement des constructions - Bâtiments à usage d'habitation et de bureau	5 856 747	6 248 755	7 566 016	5 254 144	4 442 927
215100 - Installations complexes spécialisées	3 833 419	1 356 654	1 556 331	318 473	689 500
215110 - Installations complexes spécialisées - Bâtiments à usage d'habitation et de bureau	-15 065	528 163	762 231	69 652	105 095
218100 - Installations générales, agencements, aménagements divers	-1 303	0	0	232	0
Fluides	2 103 901	2 291 180	2 574 653	2 892 300	3 141 928
606110 - Eau	99 455	149 142	171 675	170 775	169 530
606120 - Electricité et gaz	1 286 619	1 369 179	1 677 926	1 886 992	2 112 647
606130 - Chauffage urbain	717 828	772 860	725 052	834 533	859 751
Nettoyage	787 781	794 659	986 861	1 018 514	1 124 185
611000 - Sous-traitance générale	787 781	794 659	986 861	1 018 514	1 124 185
Location	1 476 435	1 498 796	1 526 972	1 617 213	1 705 966
613200 - Locations immobilières	1 476 435	1 498 796	1 526 972	1 617 213	1 705 966
Charges locatives et de copropriété	230 678	372 512	455 806	377 500	362 981
614000 - Charges locatives et de copropriété	230 678	372 512	455 806	377 500	362 981
Entretien et maintenance	2 659 633	3 990 211	3 903 564	3 692 883	5 126 545
615200 - Entretien, réparations, restauration - biens immobiliers	656 019	1 865 921	1 592 731	1 363 355	2 480 542
615600 - Maintenance	2 003 614	2 124 290	2 310 833	2 329 528	2 646 003
Honoraires	1 085 216	1 389 951	1 241 090	1 418 547	1 766 201
622600 - Rémunération d'intermédiaires et honoraires	1 085 216	1 389 951	1 241 090	1 418 547	1 766 201
Impôts et taxes	564 854	566 963	573 455	599 657	594 084
635 - Impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	564 854	566 963	573 455	599 657	594 084
TOTAL DES DEPENSES	18 896 996	20 099 829	28 133 816	23 690 832	21 593 996

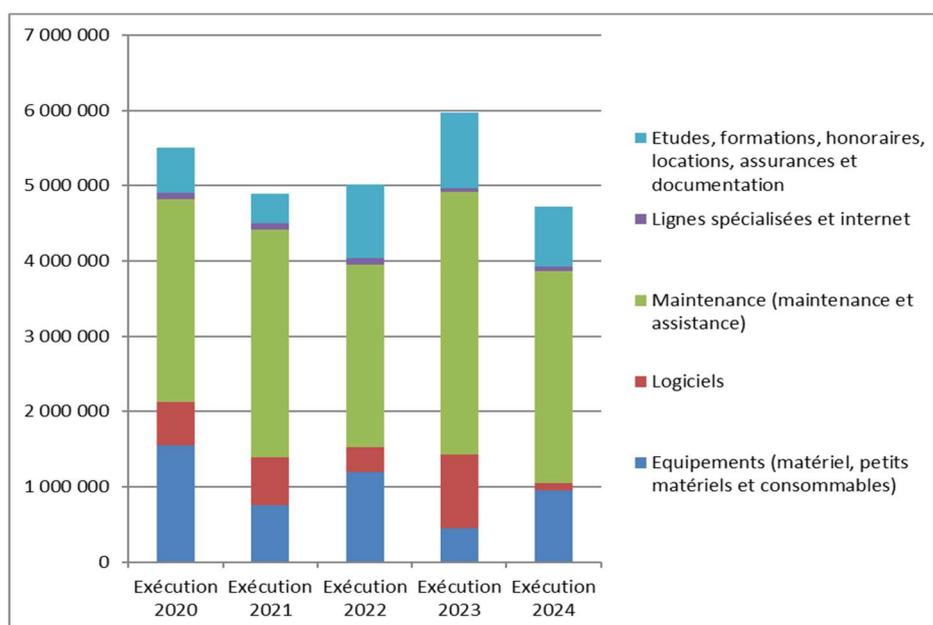
3) Les dépenses informatiques

Les dépenses de **maintenance** de la **Direction des Systèmes d'information**, en baisse de 20,98 % (- 468 740 euros) par rapport à 2023, s'élèvent à 1 765 606 euros. Ces dépenses correspondent pour l'essentiel à des contrats de support et de maintenance pluriannuels, l'absence de projets structurants ayant un impact en 2024 ayant joué largement sur le niveau des dépenses en 2024.

La présentation agrégée de ces dépenses s'établit comme suit :

Agrégat des dépenses informatiques

Compte	Exécution 2020	Exécution 2021	Exécution 2022	Exécution 2023	Exécution 2024
DEPENSES					
Equipements (matériel, petits matériels et consommables)	1 554 946	753 071	1 199 563	453 241	954 039
218300 - Matériel de bureau et matériel informatique	1 212 314	421 861	799 756	259 797	717 688
605300 - Achats de petits matériels et consommables informatiques	342 631	331 210	399 807	193 444	236 350
Logiciels	570 376	641 686	331 648	974 131	89 628
205000 - Logiciels	570 376	641 686	41 888	839 346	56 883
606850 - Autres achats logiciels non immobilisables	0	0	289 760	134 785	32 745
Maintenance (maintenance et assistance)	2 697 894	3 018 998	2 419 738	3 485 648	2 819 406
611 - Sous-traitance générale	0	0	1 193 778	1 251 302	1 053 800
615600 - Maintenance	2 697 894	3 018 998	1 225 960	2 234 346	1 765 606
Lignes spécialisées et internet	80 703	84 055	80 256	55 267	57 594
626220 - Lignes spécialisées et internet	80 703	84 055	80 256	55 267	57 594
Etudes, formations, honoraires, locations, assurances et documentation	605 216	394 812	988 855	1 003 628	801 224
613520 - Location matériels et logiciels informatiques	303 147	122 573	430 352	435 289	554 700
616000 - Assurances	0	0	0	0	0
617000 - Etudes et recherche	36 402	62 388	83 485	103 305	55 841
618150 - Documentation électronique	0	0	0	0	0
618400 - Versement à des organismes de formation	52 713	73 797	100 360	131 899	114 280
622600 - Honoraires	212 954	136 054	374 658	333 135	76 403
TOTAL DES DEPENSES	5 509 135	4 892 622	5 020 060	5 971 915	4 721 890



4) Les dépenses de la Bibliothèque

Pour les **achats d'ouvrages** et de fonds photographiques patrimoniaux, les dépenses de la Direction de la Bibliothèque et des Archives se sont élevées à **54 513 euros**.

Les travaux de **reliure**, de **restauration** et de **numérisation** des documents ont représenté une dépense de 343 459 euros, en hausse de 247,44 % par rapport à 2023. Cette hausse significative traduit l'effort réalisé dans le cadre d'un nouveau marché de numérisation, avec le traitement d'un volume important de documents, afin d'alimenter le site internet des Archives mis en ligne en janvier 2025.

Enfin, les autres dépenses de la direction se sont élevées à **649 627 euros**, principalement destinées à la conservation des archives audiovisuelles et aux achats et abonnements.

5) Les frais postaux et de télécommunications

L'essentiel des crédits¹ couvrent :

- **les frais postaux du Sénat, pour un total de 1 739 842 euros**, dont **1 622 628 euros** relevant du **forfait affranchissement des Sénateurs ainsi que des directions**, stables par rapport à 2023 (-0,03 %). Cette stabilité, pour la troisième année consécutive, confirme le retour à la normale après la forte baisse constatée en 2020 du fait de la crise sanitaire ;
- **le forfait téléphonique des Sénateurs**, soit une dépense de **1 403 126 euros**, marquant une baisse de 5,35 % par rapport à 2023.

Agrégat des dépenses pour frais postaux et de télécommunication

Compte	Exécution 2020	Exécution 2021	Exécution 2022	Exécution 2023	Exécution 2024
DEPENSES					
626100 - Frais postaux et de télécommunication	1 439 412	1 677 811	1 715 509	1 740 380	1 739 842
626210 - Abonnement téléphonique	1 398 059	1 324 014	1 395 444	1 482 359	1 403 126
626220 - Lignes spécialisées et internet	80 703	84 055	80 256	55 267	57 594
626250 - Autres frais de télécommunications	74 001	73 941	63 178	73 499	89 296
TOTAL DES DEPENSES	2 992 176	3 159 821	3 254 388	3 351 505	3 289 858

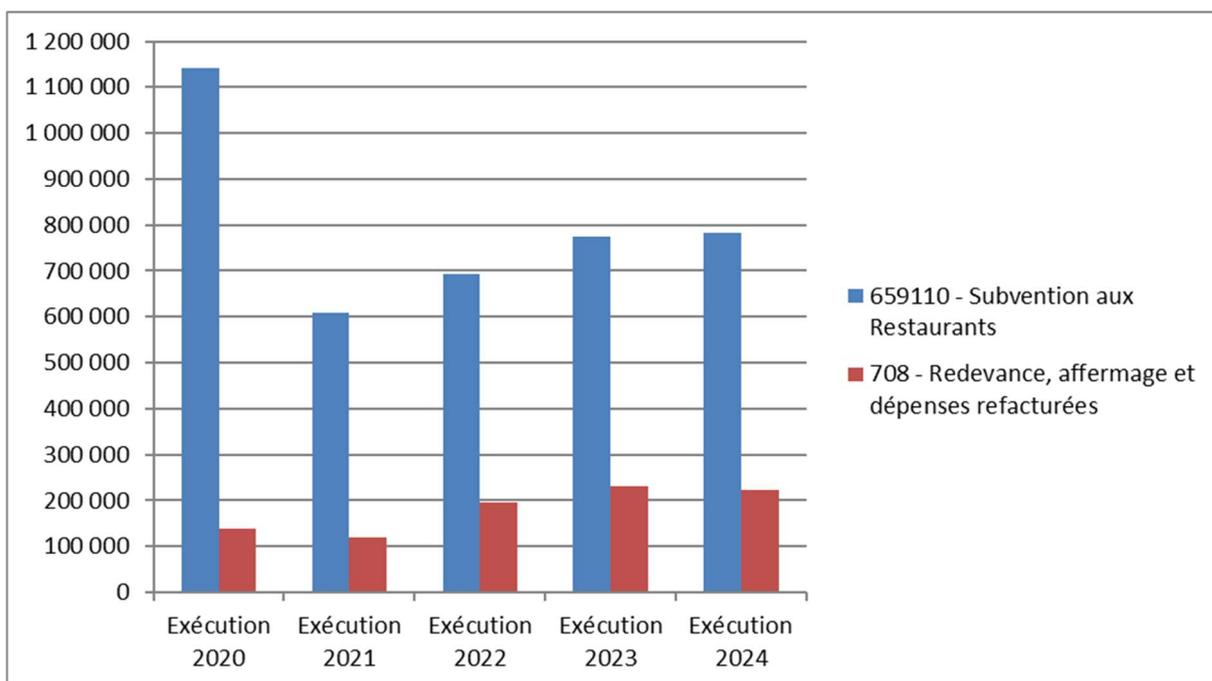
6) Les subventions

La subvention versée aux **restaurants du Sénat**, après les augmentations de 2022 et 2023 (respectivement +14,28 % et +11,49 %), a connu une **hausse limitée à 1,08 %** pour s'établir à **782 282 euros**, niveau comparable à celui antérieur à la crise sanitaire (757 651 euros en 2018, 873 136 euros en 2019).

Subvention nette aux restaurants

Compte	Exécution 2020	Exécution 2021	Exécution 2022	Exécution 2023	Exécution 2024
RESTAURANTS					
659110 - Subvention aux Restaurants	1 141 167	607 474	694 192	773 934	782 282
Restaurant des Sénateurs	171 915	111 075	110 515	121 955	108 260
Restaurants des personnels	969 252	496 399	583 677	651 979	674 022
708 - Redevance, affermage et dépenses refacturées	138 598	118 542	196 823	232 218	222 012
708110 - Redevance, affermage, restaurants	133 698	108 150	181 264	217 020	212 307
708810 - Dépenses refacturées	4 900	10 392	15 560	15 199	9 705
SOLDE	1 002 568	488 932	497 369	541 716	560 270

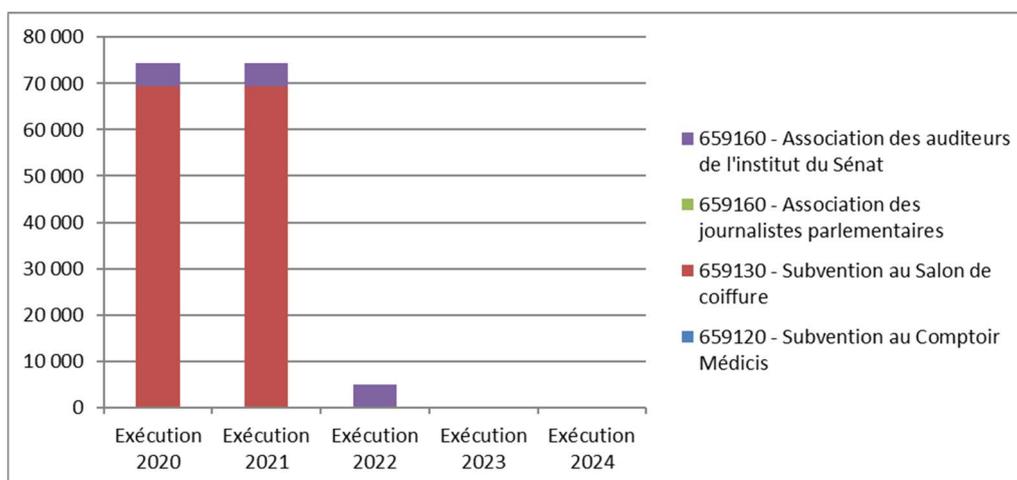
¹ Par destination, certaines de ces dépenses se retrouvent classées en charges parlementaires.



Pour mémoire, la **subvention au salon de coiffure** a été **supprimée en 2022**, du fait de l'embauche du coiffeur en contrat à durée indéterminée à compter du 1^{er} janvier 2022.

Agrégat des subventions diverses

Compte	Exécution 2020	Exécution 2021	Exécution 2022	Exécution 2023	Exécution 2024
DEPENSES					
659120 - Subvention au Comptoir Médicis	0	0	0	0	0
659130 - Subvention au Salon de coiffure	69 404	69 404	0	0	0
659160 - Association des journalistes parlementaires	0	0	0	0	0
659160 - Association des auditeurs de l'institut du Sénat	5 000	5 000	5 000	0	0
TOTAL DES DEPENSES	74 404	74 404	5 000	0	0



Enfin, il convient de mentionner les **subventions** versées à :

- la Garde Républicaine (**231 671 euros**), qui assure la prise en charge des repas des militaires du détachement quotidien ;
- l'Amicale du Sénat (**35 000 euros**), la Caisse de solidarité des fonctionnaires du Sénat (**16 000 euros**) et l'Amicale des anciens fonctionnaires du Sénat (**10 000 euros**).

7) Les autres dépenses

Les **dépenses d'assurance**, pour les polices « dommage aux biens », « individuelle accident » et « flotte automobile », se sont élevées à **246 811 euros** en 2024 (+ 3,49 %).

Le recours à la **sous-traitance** correspond essentiellement :

- aux dépenses de la Direction de la Communication pour l'exploitation des équipements audiovisuels du Sénat (**1 803 085 euros**, cf. *supra*) ;
- à celles de la Direction de l'Accueil et de la Sécurité (**1 124 185 euros**) pour financer les prestations de nettoyage de certains locaux du Palais du Luxembourg et de ses dépendances ;
- à celles de la Direction des Systèmes d'information (**1 053 800 euros**), qui y enregistre ses dépenses en matière de tierce-maintenance applicative.

2. Les charges parlementaires

a) Les indemnités parlementaires

Les **indemnités parlementaires**¹ (indemnité de base, indemnité de résidence, indemnité de fonction) ont représenté une dépense de **33 466 360 euros**, en hausse de 1,46 % par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique par l'effet report de l'augmentation de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 1,5 % au 1^{er} juillet 2023, ainsi que par l'attribution uniforme de 5 points d'indice au 1^{er} janvier 2024, dont l'effet haussier a toutefois été compensé par un nombre important de vacances ponctuelles de sièges de Sénateurs.

L'**indemnité parlementaire de base**, qui représente **24 668 805 euros** et 74 % de ces dépenses, a augmenté de 0,74 % par rapport à 2023, intégralement du fait de l'augmentation de la valeur du point d'indice.

Les **indemnités à caractère familial** sont en hausse de 5,26 %, après des baisses de 3,96 % en 2023 et de 15,66 % en 2022.

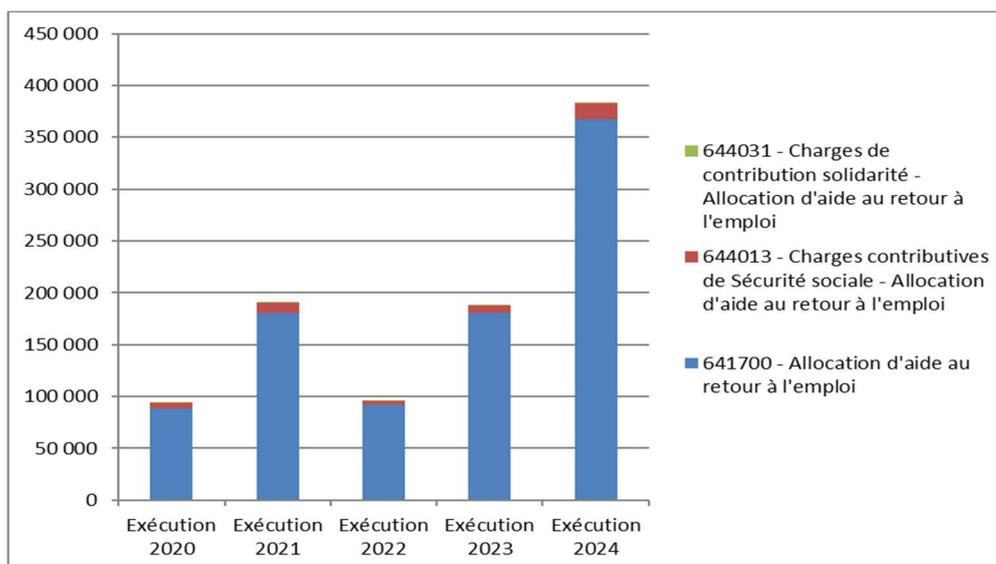
¹ Dont les modalités de calcul sont présentées à l'adresse suivante : https://www.senat.fr/role/senateurs_info/statut.html

Enfin, les **dépenses relatives à l'allocation d'aide au retour à l'emploi** (AARE), à laquelle peuvent prétendre les anciens Sénateurs sans emploi dont le revenu brut mensuel est inférieur au montant de l'indemnité parlementaire de base, pendant un maximum de huit semestres, ont doublé pour la deuxième année consécutive, passant de 179 992 euros à 367 231 euros. Cette hausse est directement liée au renouvellement sénatorial de septembre 2023.

Les dépenses relatives à l'AARE, charges sociales comprises, s'établissent comme suit :

Agrégat des dépenses relatives à l'AARE

Compte	Exécution 2020	Exécution 2021	Exécution 2022	Exécution 2023	Exécution 2024
DEPENSES					
641700 - Allocation d'aide au retour à l'emploi	88 425	180 231	91 891	179 992	367 231
644013 - Charges contributives de Sécurité sociale - Allocation d'aide au retour à l'emploi	5 051	9 835	3 859	7 560	15 424
644031 - Charges de contribution solidarité - Allocation d'aide au retour à l'emploi	361	702	276	540	1 102
TOTAL DES DEPENSES	93 837	190 768	96 026	188 092	383 756



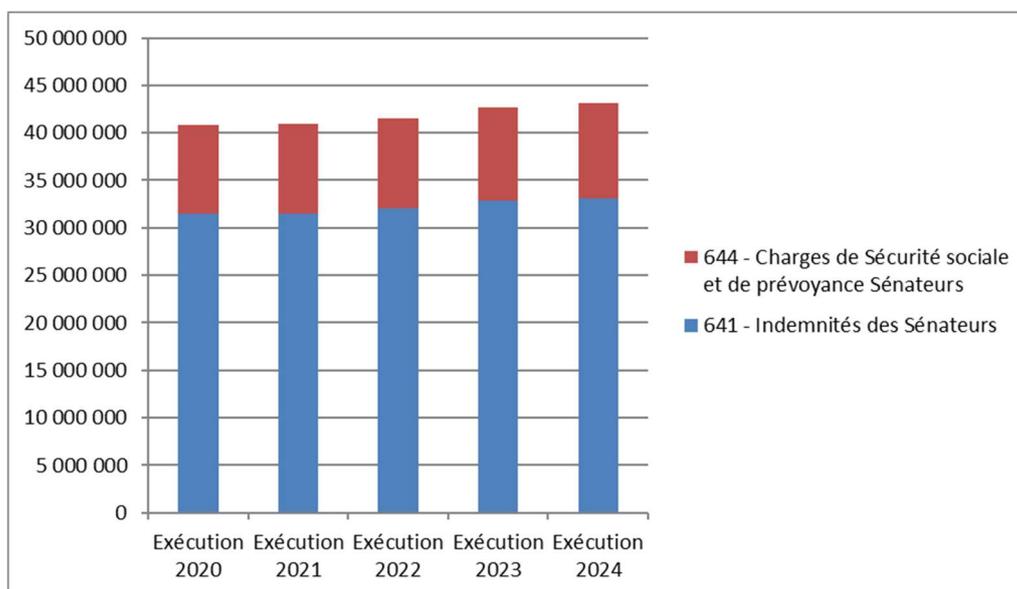
b) Les charges de sécurité sociale et de prévoyance

Les **charges de sécurité sociale et de prévoyance** des Sénateurs, dont l'évolution est symétrique à celle de leurs rémunérations, se sont élevées à **13 383 470 euros**.

Par ailleurs, les accessoires de pensions des anciens Sénateurs pour les majorations pour enfants ont suscité une dépense de 2 134 542 euros, en légère hausse compte tenu de l'évolution cyclique des pensions des Sénateurs.

Les dépenses exposées au titre de l'indemnité des Sénateurs en activité s'établissent comme suit :

Compte	Exécution 2020	Exécution 2021	Exécution 2022	Exécution 2023	Exécution 2024
DEPENSES					
641 - Indemnités des Sénateurs	31 510 571	31 533 765	32 064 055	32 806 268	33 099 130
644 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Sénateurs	9 304 857	9 413 273	9 500 542	9 889 522	9 990 528
TOTAL DES DEPENSES	40 815 427	40 947 038	41 564 598	42 695 790	43 089 658



c) Les aides à l'exercice du mandat

Depuis 2011, les **aides à l'exercice du mandat parlementaire** constituent le **premier poste de dépenses du budget du Sénat**. Cette catégorie comprend les crédits mis à la disposition des Sénateurs pour rémunérer leurs collaborateurs, les moyens matériels mis à leur disposition pour exercer leur mandat ainsi que les ressources versées aux groupes politiques pour assurer leur fonctionnement.

En 2024, **109 619 231 euros** ont été dépensés à ce titre, en hausse de 0,47 % par rapport à 2023, soit un taux d'exécution de 97,21 %. Cette légère hausse, de 0,5 million d'euros, résulte pour l'essentiel de la hausse de la subvention aux groupes politiques.

(1) Les collaborateurs de Sénateurs

L'Association pour la gestion des assistants de Sénateurs (AGAS), constituée sous le régime de la loi du 1^{er} juillet 1901, a pour mission d'assurer, par délégation des Sénateurs, la **gestion administrative et financière de leurs collaborateurs**, qui sont salariés de droit privé et qui ont pour tâche de les seconder dans les activités directement liées à l'exercice de leur mandat. Le nombre maximal de collaborateurs est de cinq.

L'adhésion des Sénateurs à l'AGAS leur permet de disposer du **crédit mensuel** mis à leur disposition par le Sénat pour la rémunération de leurs collaborateurs et de bénéficier de la gestion administrative desdits collaborateurs, tout en exerçant pleinement l'ensemble de leurs prérogatives

et responsabilités d'employeur : recrutement, politique salariale, pouvoir de direction, pouvoir disciplinaire.

En pratique, la gestion administrative des collaborateurs est assurée, pour le compte des Sénateurs employeurs, par une division déléguée à l'AGAS, qui assure notamment la rédaction des contrats de travail, les déclarations aux organismes sociaux, la paie des salariés, le paiement des cotisations sociales et des impôts, la gestion de la formation professionnelle et de la santé au travail ainsi que la gestion des facilités offertes aux collaborateurs (transports, titres-restaurant, mutuelle...).

Le crédit mis à la disposition de chaque Sénateur peut être révisé, à l'initiative des Questeurs, à la date de chaque augmentation des traitements de la fonction publique. De novembre 2018 à juin 2022, il a été de **8 402,85 euros bruts** par mois. À la suite des augmentations de la valeur du point d'indice de la fonction publique de juillet 2022 et juillet 2023, ce montant a été porté à 8 696,95 euros puis à **8 827,40 euros**.

La réglementation définie par le Bureau et les Questeurs du Sénat prévoit que le crédit est strictement mensuel : il doit être consacré à la rémunération des collaborateurs présents un mois donné, ne peut être appelé par anticipation, ni capitalisé en cas de vacance d'emploi.

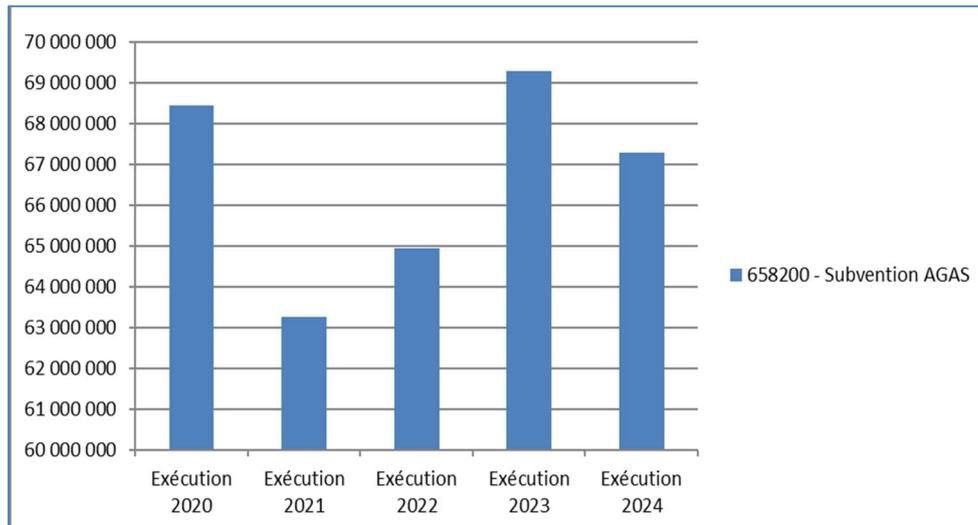
À ce crédit mensuel, qui ne peut servir qu'aux appointements bruts des collaborateurs, s'ajoutent les **charges patronales**, les **compléments salariaux** (complément salarial d'ancienneté, treizième mois...), les **autres dépenses** (formation professionnelle, épargne salariale, épargne retraite, régime de prévoyance et de complémentaire santé), ainsi que les indemnités de licenciement, qui sont **prises en charge hors crédit mensuel** par le Sénat et imputées sur le budget de l'AGAS. Ces autres dépenses représentent environ la moitié du budget de l'AGAS - et sensiblement plus les années de renouvellement - l'autre moitié étant constituée du crédit mensuel utilisé.

La **subvention versée à l'AGAS en 2024 s'est élevée à 67 281 693 euros**. Cette dépense est en **baisse de 2,90 %** par rapport à 2023. Les dépenses avaient été plus élevées en 2023 du fait du surcoût résultant des licenciements de collaborateurs consécutifs au renouvellement sénatorial.

Les crédits versés à l'AGAS ont permis le financement de la rémunération des collaborateurs de Sénateurs, le paiement des charges sociales et fiscales liées à ces emplois et de diverses dépenses de l'association (honoraires du commissaire aux comptes de l'AGAS, transports des collaborateurs, plan d'épargne entreprise, médecine du travail, œuvres sociales).

Évolution de la subvention à l'AGAS

Compte	Exécution 2020	Exécution 2021	Exécution 2022	Exécution 2023	Exécution 2024
DEPENSES					
658200 - Subvention AGAS	68 438 636	63 247 163	64 955 883	69 290 241	67 281 693
TOTAL DES DEPENSES	68 438 636	63 247 163	64 955 883	69 290 241	67 281 693



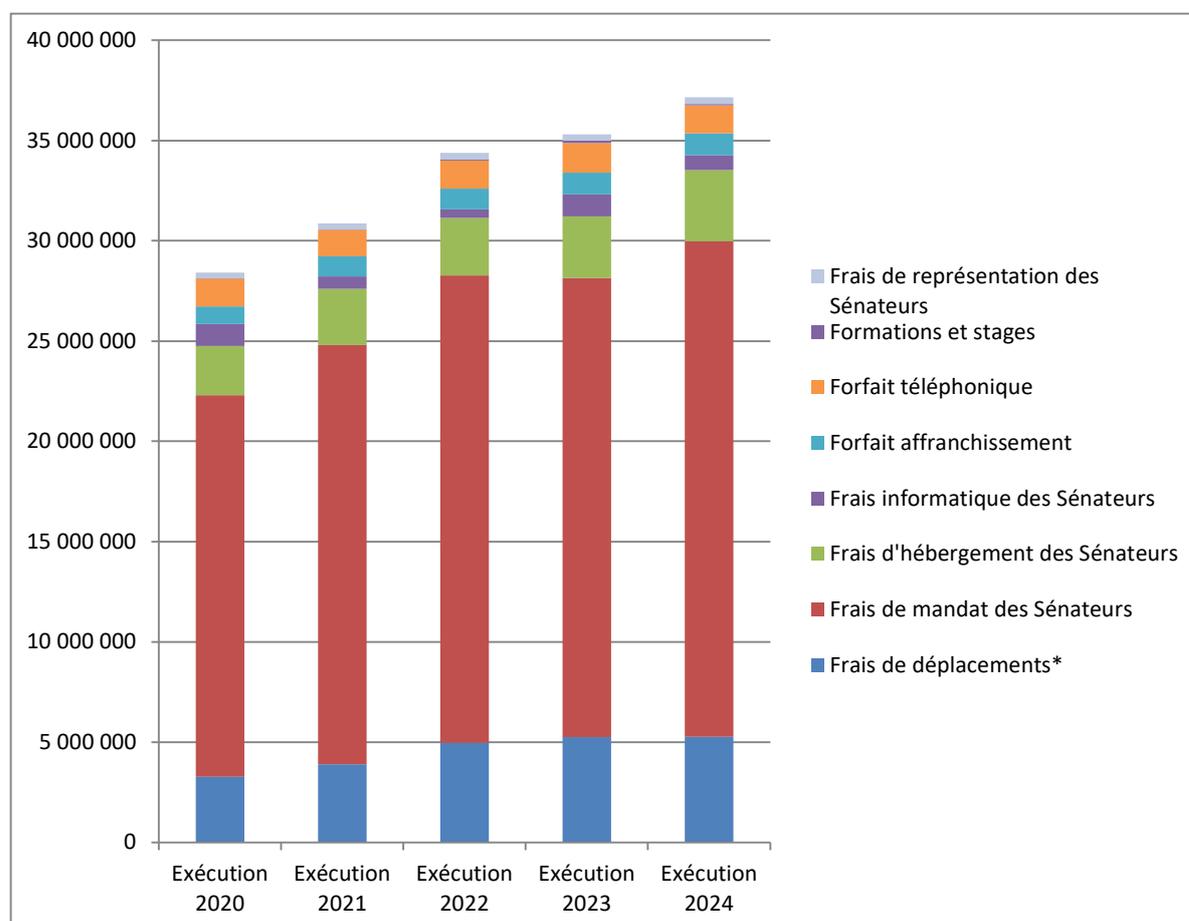
(2) Les moyens matériels pour l'exercice du mandat

Hors dépenses de l'AGAS, les dépenses directement liées à l'exercice du mandat représentent 29 370 007 euros, en hausse de 7,19 % (soit 1 969 955 euros) par rapport à 2023.

Agrégat des dépenses liées à l'exercice du mandat (hors collaborateurs)

Compte	Exécution 2020	Exécution 2021	Exécution 2022	Exécution 2023	Exécution 2024
DEPENSES					
Frais de déplacements*	3 289 324	3 894 235	4 952 384	5 246 520	5 254 466
625110 - Avion	1 446 456	1 668 708	2 587 398	2 733 823	2 773 403
625110 - Train	1 036 226	1 187 536	1 191 756	1 241 861	1 218 153
625110 - Taxis	620 661	878 098	1 011 582	1 113 464	1 088 405
625110 - Ratp	184 496	158 429	160 807	155 842	161 161
625110 - Location de cars	1 485	1 463	391	0	12 161
625110 - Abonnements Vélib'Pro	0	0	450	1 169	1 184
625120 et 625150 - Divers	0	0	0	360	0
Forfait affranchissement	871 598	998 758	1 050 832	1 074 664	1 087 161
626100 - Frais postaux et de télécommunication	871 598	998 758	1 050 832	1 074 664	1 087 161
Forfait téléphonique	1 383 154	1 324 014	1 394 999	1 482 359	1 403 126
626210 - Abonnement téléphonique	1 383 154	1 324 014	1 394 999	1 482 359	1 403 126
Formations et stages	15 540	20 000	76 450	117 533	52 900
648250 - Autres formations	15 540	20 000	76 450	117 533	52 900
Frais de mandat des Sénateurs	19 008 536	20 898 679	23 316 468	22 897 822	24 716 598
658310 - Frais de mandat des Sénateurs	19 008 536	20 898 679	23 316 468	22 897 822	24 716 598
Frais d'hébergement des Sénateurs	2 454 688	2 820 300	2 857 624	3 070 476	3 549 786
658311 - Frais d'hébergement des Sénateurs	2 454 688	2 820 300	2 857 624	3 070 476	3 549 786
Frais informatique des Sénateurs	1 102 147	613 253	433 235	1 107 498	753 036
658320 - Frais informatique des Sénateurs	1 102 147	613 253	433 235	1 107 498	753 036
Frais de représentation des Sénateurs	288 891	303 573	310 615	324 256	350 587
658330 - Frais de représentation des Sénateurs	288 891	303 573	310 615	324 256	350 587
TOTAL DES DEPENSES	28 413 878	30 872 812	34 392 607	35 321 128	37 167 660

*Source LMG



*Source LMG

- **L'avance générale de frais de mandat (AFM)** a remplacé l'indemnité représentative de frais de mandat (IRFM) depuis le 1^{er} janvier 2018.

Ce système de frais de mandat est fondé sur le versement aux Sénateurs d'avances différenciées (avance générale, avance spécifique hébergement, avance spécifique représentation, avance spécifique informatique), certaines remplaçant des prises en charge directes ou des remboursements. Les Sénateurs déposent sur une application informatique développée en interne (JUstification en LIgne des Avances - JULIA) les justificatifs correspondant à leurs dépenses de frais de mandat.

Le montant mensuel de l'avance générale est fixé à 6 600 euros par mois pour tous les Sénateurs, à l'exception de ceux élus dans les départements et collectivités d'outre-mer et des représentants des Français établis hors de France, qui bénéficient d'un rehaussement. L'avance générale a fait l'objet d'une revalorisation le 1^{er} janvier 2024, son montant s'élevant antérieurement à 5 900 euros par mois.

La dépense totale au titre des frais de mandat des Sénateurs s'est élevée à **24 716 598 euros**, en hausse de 7,94 % (+ 1 818 776 euros) par rapport à 2023.

- **Les avances spécifiques** ont repris certains forfaits ou dotations.

La réforme des frais de mandat a prévu la création de nouveaux dispositifs pour faciliter l'exercice du mandat.

Le forfait hôtelier a été transformé en **avance spécifique hébergement**, pour laquelle le montant dépensé s'est élevé à 3 549 786 euros en 2024, en hausse de 15,61 % par rapport à 2023.

L'avance spécifique pour frais de réception et de représentation des Sénateurs s'est substituée à l'ancienne enveloppe de frais pour les titulaires de certaines fonctions. Le montant dépensé atteint 350 587 euros, en augmentation de 8,12 % par rapport à l'an passé.

L'avance spécifique informatique a remplacé la dotation informatique triennale. Les Sénateurs bénéficient d'une avance de 6 000 euros pour une période de trois ans, qu'ils utilisent selon leurs besoins. Le solde non utilisé est reportable sans condition sur l'exercice suivant. Jusqu'au 1^{er} octobre 2021, l'avance versée était de 3 000 euros le jour de leur entrée en fonction, puis de 1 000 euros au début de chaque exercice civil. Pour les Sénateurs entrant en fonction à compter du 1^{er} octobre 2021, l'avance est de 6 000 euros au mois d'octobre des exercices au cours desquels le Sénat se renouvelle ou dès l'entrée en fonction dans l'intervalle entre deux renouvellements. Ont été dépensés 753 036 euros au titre de cette avance contre 1 107 498 euros en 2023, soit une baisse de 32,01 %, l'année 2023 ayant été marquée par un renouvellement sénatorial.

- **Les frais de téléphone et postaux**

Au titre du forfait téléphonique des Sénateurs, la dépense s'est élevée à 1 403 126 euros (- 5,35 %), contre une estimation initiale de 1 500 000 euros. La baisse enregistrée est liée à la diminution du coût de certains abonnements. La quote-part des frais postaux attribuée à la dotation des Sénateurs est pour sa part estimée à 1 087 161 euros, en très légère hausse de 1,16 % par rapport à 2023.

- **Pour les frais de transport, les principales dépenses sont les suivantes :**

- **2 773 403 euros** pour les **dépenses d'avion**, en légère hausse (+ 1,45 %) par rapport à 2023, mais qui sont comparables à leur niveau antérieur à la crise sanitaire (autour de 3 millions d'euros) ;
- 1 218 153 euros pour les dépenses de train, en légère diminution de 1,9 % ;
- 1 088 405 euros pour les taxis, en baisse de 2,25 % par rapport à 2023 ;
- 161 161 euros pour la RATP, en hausse de 3,41 % par rapport à 2023 et à un niveau toujours inférieur à celui de 2019 (184 995 euros).

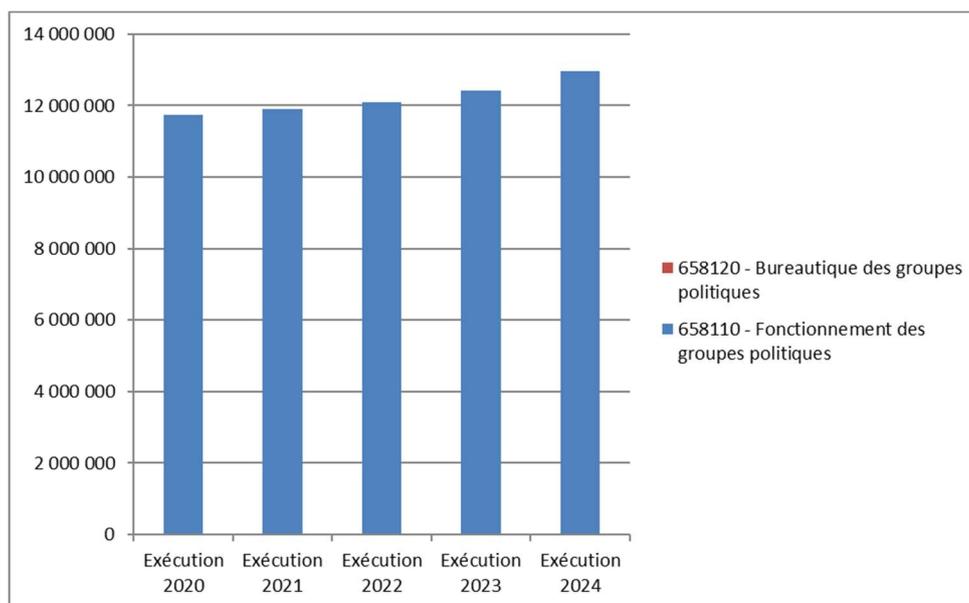
(3) Les groupes politiques

Une **réforme du financement des groupes politiques** est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020, visant à en simplifier les modalités de calcul. Pour leur fonctionnement, ils perçoivent chaque mois une **subvention** composée de trois parts : une part fixe, une part proportionnelle par membre et une part proportionnelle atténuée augmentant avec le nombre de membres tout en permettant de prendre en compte le principe d'économies d'échelle. Par ailleurs, leur dotation bureautique a été supprimée, tout comme la faculté qui était reconnue aux Sénateurs de leur transférer une partie de leur crédit collaborateurs, qui représentait 350 683 euros en 2019.

La subvention de fonctionnement des groupes politiques s'est élevée à **12 967 532 euros** en 2024, en augmentation de 546 583 euros par rapport à 2023 (+4,40 %), du fait des hausses successives de la valeur du point d'indice de la fonction publique, de 3,5 % au 1^{er} juillet 2022 et de 1,5 % au 1^{er} juillet 2023, et de la majoration de subvention entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

Agrégat des dépenses en faveur des groupes politiques

Compte	Exécution 2020	Exécution 2021	Exécution 2022	Exécution 2023	Exécution 2024
DEPENSES					
658110 - Fonctionnement des groupes politiques	11 727 740	11 915 313	12 101 930	12 420 949	12 967 532
658120 - Bureautique des groupes politiques	-18 660	0	0	0	0
TOTAL DES DEPENSES	11 709 080	11 915 313	12 101 930	12 420 949	12 967 532



3. Les activités internationales du Sénat

Au titre de ses **activités internationales**¹, le Sénat a dépensé en 2024 **1,65 million d'euros**². Après une forte diminution en 2023 par rapport à 2022, qui avait constitué une année de rattrapage après la crise sanitaire, la dépense se stabilise à son niveau antérieur à 2020.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 2024/2023
Activités internationales	1,65 M€	1,46 M€	1,62 M€	1,58 M€	0,80 M€	1,02 M€	2,13 M€	1,45 M€	1,65 M€	13,58 %

¹ Ne sont pas comptabilisées ici les dépenses des commissions, présentées par ailleurs, dont certaines peuvent avoir une dimension internationale (déplacements à l'étranger, notamment).

² Il s'agit de la dépense nette, c'est-à-dire du total des dépenses moins les produits de cette activité, à savoir les cotisations des Sénateurs aux groupes d'amitié, d'une part, et leur participation aux déplacements de ces groupes, d'autre part.

Ces dépenses concernent deux directions, la Direction de la Législation et du Contrôle et la Direction des Relations internationales et du Protocole.

Elles se répartissent en **quatre grandes catégories** :

- a) les activités des assemblées et instances interparlementaires ;
- b) les activités des groupes interparlementaires d'amitié ;
- c) la coopération technique interparlementaire ;
- d) les manifestations à dimension internationale.

a) Les activités des assemblées et instances interparlementaires

L'essentiel de la dépense des activités internationales du Sénat porte sur les **assemblées et instances interparlementaires**, pour un total de **1 114 896 euros** en 2024. Malgré une nouvelle augmentation de 3,24 % en 2024, ce montant reste dans la fourchette des dépenses observées avant la crise sanitaire.

Cette dépense se subdivise entre les cotisations et subventions de fonctionnement à ces organismes, d'une part, et les frais de mission correspondant à l'activité des Sénateurs¹ au sein de ces instances, d'autre part.

Le tableau ci-dessous décrit l'évolution de ces différents éléments sur neuf ans :

Assemblées interparlementaires	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 2024/2023
Cotisations/subventions (DRIP)	413 940	391 333	392 349	387 066	359 154	387 582	408 620	439 663	446 866	1,64%
Cotisations/subventions (DLC)	265 044	269 975	274 703	286 926	291 059	284 643	298 160	329 183	341 143	3,63%
<i>Total cotisation/subvention</i>	<i>678 984</i>	<i>661 308</i>	<i>667 052</i>	<i>673 992</i>	<i>650 213</i>	<i>672 225</i>	<i>706 780</i>	<i>768 846</i>	<i>788 009</i>	<i>2,49%</i>
Frais de mission (DRIP)	188 394	162 038	193 321	152 314	62 081	15 457	117 507	117 985	113 199	-4,06%
Frais de mission (DLC)	241 078	207 805	199 850	197 590	27 122	97 855	144 196	193 093	213 689	10,67%
<i>Total frais de mission</i>	<i>429 473</i>	<i>369 843</i>	<i>393 171</i>	<i>349 904</i>	<i>89 203</i>	<i>113 311</i>	<i>261 703</i>	<i>311 078</i>	<i>326 887</i>	<i>5,08%</i>
TOTAL	1 108 456	1 031 151	1 060 224	1 023 896	739 415	785 537	968 484	1 079 925	1 114 896	3,24%

Source DRIP et DLC

Les **cotisations et subventions** aux assemblées et instances interparlementaires dont est membre le Sénat sont, par nature, relativement stables. Elles n'ont que légèrement augmenté en 2024 (+2,49 %), pour s'établir à **788 009 euros**. Cette hausse résulte, comme en 2023, d'une revalorisation des contributions à l'Union interparlementaire, à l'assemblée parlementaire de l'OTAN et à l'Assemblée parlementaire de l'OSCE.

¹ Dans certains cas, des fonctionnaires peuvent être amenés à accompagner les Sénateurs. C'est le cas par exemple pour l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE).

Contributions aux principales instances interparlementaires

Nom	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 2024/2023
Union Interparlementaire	262 162	237 031	233 727	227 664	210 155	232 205	248 850	279 192	285 948	2,42%
Assemblée parlementaire de la francophonie	107 778	110 302	110 222	111 003	100 599	106 977	111 370	112 071	112 518	0,40%
Assemblée parlementaire de l'Organisation du traité de l'Atlantique-Nord	152 961	155 733	156 684	160 951	163 006	162 893	162 893	180 656	187 964	4,05%
Ass. parlementaire de l'Organisation pour la sécurité de la coopération en Europe	112 083	114 243	118 019	125 975	128 053	121 750	135 267	148 528	153 179	3,13%
Assemblée parlementaire de la Méditerranée	44 000	44 000	48 400	48 400	48 400	48 400	48 400	48 400	48 400	0,00%
Total instances	678 984	661 308	667 052	673 992	650 213	672 225	706 780	768 846	788 009	2,49%

Source DRIP et DLC

Les dépenses pour **frais de missions** des délégations aux assemblées parlementaires, après s'être réduites des trois quarts en 2020 en raison de la crise sanitaire, puis augmenté de 27,03 % en 2021, de 130,96 % en 2022 et encore de 18,87 % en 2023, progressent de 5,08 % en 2024 pour atteindre **326 887 euros**. Leur niveau se rapproche, sans l'atteindre, de celui antérieur à la crise sanitaire.

Frais de mission des délégations aux assemblées parlementaires

Nom	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 2024/2023
Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe	97 961	76 010	77 265	86 308	19 691	38 134	51 691	64 079	50 208	-21,65%
Assemblée parlementaire de l'Organisation du traité de l'Atlantique-Nord	88 171	80 368	71 492	72 972	1 489	31 122	61 165	75 219	109 496	45,57%
Assemblée parlementaire de la francophonie	100 214	72 630	97 932	66 978	14 649	922	49 473	45 087	45 025	-0,14%
Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité de la coopération en Europe	47 580	45 730	44 537	35 984	4 509	28 000	28 716	50 886	48 064	-5,55%
Union Interparlementaire	81 083	86 250	90 892	85 337	44 810	14 534	54 463	63 903	64 789	1,39%
Assemblée parlementaire de la Méditerranée	7 097	3 159	4 497	0	2 621	0	13 571	8 995	3 385	-62,37%
Réunion des présidents de parlements	7 367	5 697	6 557	2 325	1 432	599	2 624	2 909	5 921	103,53%
Total instances	429 473	369 843	393 171	349 904	89 203	113 311	261 703	311 078	326 887	5,08%

Source DRIP et DLC

b) Les activités des groupes interparlementaires d'amitié

En 2024, les dépenses liées aux déplacements des groupes interparlementaires d'amitié ont nettement augmenté pour atteindre **409 356 euros**, soit le niveau de dépense habituellement constaté avant la crise sanitaire, hors années de renouvellement sénatorial. La faible dépense enregistrée en 2023 était à l'inverse directement liée à l'effet modérateur du renouvellement et au contrecoup du fort rattrapage constaté en 2022.

Agrégat des dépenses des groupes interparlementaires d'amitié

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 2024/2023
Accueils	44 365	52 361	51 371	103 533	0	10 601	98 404	71 164	49 692	-30,17%
(nombre d'accueils réalisés)	5	6	6	15	0	2	14	7	7	0,00%
Déplacements	373 323	322 046	384 165	311 355	58 362	216 686	595 412	217 013	351 883	62,15%
Participation des Sénateurs	66 253	54 829	63 650	49 881	8 321	0	54 450	84 537	57 411	-32,09%
(nombre de déplacements réalisés)	23	20	22	21	3	12	29	14	16	14,29%
Régie	18 567	-562	22 732	-8 727	-40 011	-32 979	-1 560	-25 036	-14 946	-40,30%
recettes	-49 676	-50 292	-47 190	-45 760	-47 476	-55 700	-59 600	-68 740	-74 732	8,72%
dépenses	68 243	49 730	69 922	37 033	7 465	22 721	58 040	43 704	59 786	36,80%
Autres dépenses	8 215	4 020	16 847	16 140	18 258	1 261	12 456	15 878	22 727	43,14%
TOTAL	444 470	377 864	475 115	422 300	36 609	195 569	704 711	279 019	409 356	46,71%

Source DRIP

c) La coopération technique interparlementaire

Les dépenses de la **coopération technique interparlementaire** liées aux activités de coopération effectuées au Sénat (accueil de délégations de parlements étrangers), ainsi qu'aux missions techniques assurées par des Sénateurs et des fonctionnaires à l'étranger (expertise législative, appui logistique et technique, etc.), après le ressaut post-covid de 2022, s'inscrivent en 2024 à un niveau élevé au regard des années précédentes (76 617 euros contre une moyenne de 26 522 euros sur la période 2016-2023).

Évolution des dépenses de coopération technique interparlementaire (en euros)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 2024/2023
Coopération technique interparlementaire	30 982	28 612	30 666	29 676	10 616	6 719	45 469	29 438	76 617	160,26%

Source DRIP

d) Les manifestations à caractère international

Les frais liés aux **manifestations internationales**, après un point bas en 2020 et une reprise en 2021, avaient atteint en 2022 le niveau exceptionnellement élevé de 406 546 euros, dû à la présidence française de l'Union européenne, dont le coût a été de 354 990 euros pour la seule Direction des Relations internationales et du Protocole. Pour 2023 (66 556 euros) et 2024 (51 597 euros), la dépense s'inscrit dans la fourchette des dépenses annuelles relevées avant la crise sanitaire.

Évolution des dépenses de manifestations internationales

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 2024/2023
Manifestations internationales	62 208	25 496	49 829	104 401	14 736	31 737	406 546	66 556	51 597	-22,48%

Source DRIP

4. Les missions des commissions

Les **frais de mission des commissions permanentes**, de la **commission des affaires européennes**, des **missions d'information** et des **commissions d'enquête**, pris en charge par le budget de la **Direction de la Législation et du Contrôle**, ont désormais dépassé leur niveau d'avant la crise sanitaire.

S'agissant des commissions permanentes, ces dépenses s'établissent à 771 247 euros, en hausse de 58,79 % par rapport à 2023, et en nette augmentation par rapport à la moyenne enregistrée entre 2016 et 2019.

Dépenses des commissions permanentes (en euros)

Nom	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 2024/2023
Commission des affaires économiques	43 316	76 574	20 402	77 823	5 045	14 085	89 926	67 804	83 564	23,24%
Commission des affaires étrangères	207 775	199 747	148 109	188 891	56 535	98 511	206 535	221 195	272 290	23,10%
Commission des affaires sociales	41 276	16 136	34 382	25 327	547	3 290	63 663	45 534	73 458	61,33%
Commission de la culture	50 055	72 370	68 906	70 043	2 358	7 077	36 304	13 564	59 438	338,20%
Commission de l'aménagement du territoire	90 668	71 975	88 534	80 596	68 558	22 410	78 614	33 149	49 551	49,48%
Commission des finances	86 059	77 973	69 883	46 275	3 050	1 640	70 606	43 711	84 334	92,94%
Commission des lois	62 886	63 468	62 617	50 032	1 107	26 029	66 871	60 749	148 612	144,63%
Total des commissions permanentes	582 035	578 243	492 832	538 989	137 199	173 042	612 518	485 706	771 247	58,79%

Source DLC

Cette répartition peut être affinée en distinguant le coût des missions, les frais remboursés aux personnes entendues et les autres dépenses hors missions. Cette ventilation fait apparaître qu'en 2024, les missions ont représenté 95 % des dépenses des commissions permanentes.

Répartition par nature des dépenses des commissions permanentes en 2024 (en euros)

Commissions	Mission 2024	Autres "Hors mission" 2024	Frais personnes entendues 2024	Total 2024
Affaires économiques	75 958	7 500	106	83 564
Affaires étrangères	267 167	5 123		272 290
Affaires sociales	68 417	4 882	159	73 458
Culture	58 144	769	525	59 438
Aménagement du territoire	43 362	5 823	366	49 551
Finances	80 884	2 742	708	84 334
Lois	140 620	7 296	696	148 612
Total	734 552	34 135	2 560	771 247

Frais de mission comprenant tous les frais liés aux déplacements.

Frais de remboursement pour les personnes entendues.

Autres : toutes les autres dépenses (repas de travail, traduction de documents, colloque, séminaire, etc.).

De même, les **dépenses de la commission des affaires européennes** ont désormais légèrement dépassé leur niveau d'avant la crise sanitaire pour s'établir à **110 410 euros**.

Évolution des dépenses de la commission des affaires européennes (en euros)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 2024/2023
Commission des affaires européennes	106 252	81 130	104 514	88 738	28 649	21 883	106 682	74 089	110 410	49,02%

Source DLC (en euros)

5. Les délégations et l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques

Toutes les dépenses des délégations et de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) sont regroupées, depuis 2011, au sein de la **Direction de l'Initiative parlementaire et des Délégations**.

Elles s'établissent, pour 2024, à **516 699 euros**, en hausse de 85,36 % par rapport à 2023, dépassant très nettement leur niveau d'avant la crise sanitaire. Cette hausse s'explique notamment par des commandes d'études de la délégation aux collectivités territoriales et par l'augmentation des frais de missions de la délégation aux outre-mer et de la délégation aux entreprises.

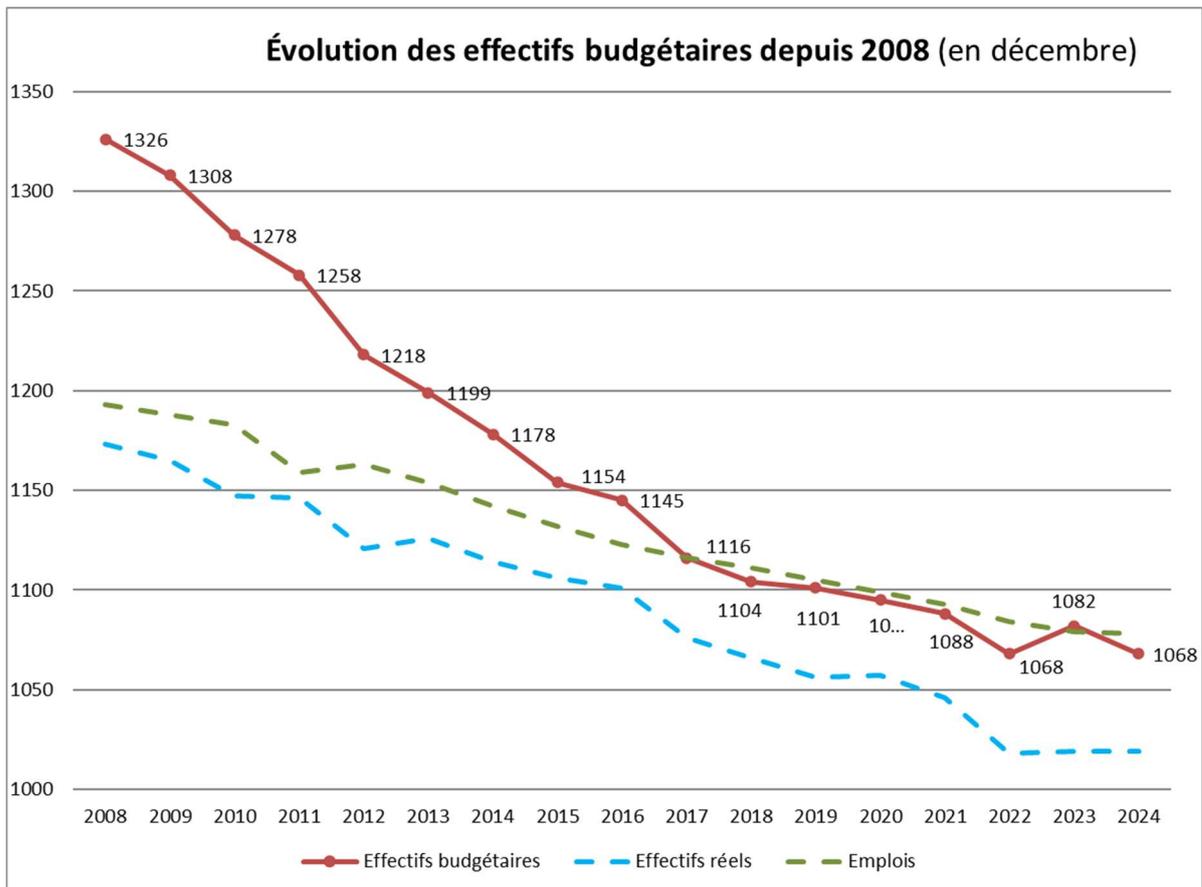
Entité	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 2024/2023
Délégation aux collectivités territoriales	39 786	14 937	57 532	30 801	66 338	12 247	61 696	73 771	124 669	69,00%
Délégation aux droits des femmes	31 998	19 910	35 397	33 759	16 960	24 460	26 473	47 788	25 702	-46,22%
Délégation aux entreprises	87 212	88 965	84 954	54 071	12 453	39 915	60 786	33 988	115 920	241,06%
Délégation à l'outre-mer	95 775	41 573	55 746	40 975	17 740	19 827	63 300	51 129	147 632	188,74%
Délégation à la prospective	21 355	15 391	20 946	13 726	17 418	12 951	20 298	13 902	15 227	9,53%
Total délégations	276 127	180 775	254 575	173 333	130 908	109 400	232 553	220 578	429 149	94,56%
OPECST (quote-part du Sénat)	113 505	47 429	24 714	49 175	17 693	30 507	38 648	58 174	87 549	50,49%
TOTAL	389 632	228 204	279 289	222 508	148 601	139 907	271 201	278 752	516 699	85,36%

Source DIP (en euros)

6. Les charges de personnel

a) Le traitement du personnel titulaire et stagiaire

Au 31 décembre 2024, l'administration du Sénat comptait 1 068 emplois budgétaires, contre 1 082 l'année précédente.



Ce graphique montre l'évolution des écarts entre les effectifs budgétaires (en rouge), les effectifs (en poste : tirets bleus) et les emplois (ou effectifs réglementaires : tirets verts). Il s'agit ici des effectifs totaux Sénat et Jardin.

Les **traitements et indemnités des fonctionnaires titulaires et stagiaires** se sont élevés en 2024 à **90 145 058 euros**, en recul de 0,30 % (- 274 973 euros) par rapport à l'exercice 2023. Cette baisse met un terme au retournement de tendance amorcé en 2022 avec la première hausse de la valeur du point d'indice de la fonction publique. Le point d'indice de la fonction publique a en effet été revalorisé à deux reprises, de 3,5 % au 1^{er} juillet 2022 puis de 1,5 % au 1^{er} juillet 2023, soit une augmentation de 2,5 % en 2023, alors qu'aucune revalorisation n'était intervenue depuis le 1^{er} février 2017.

L'évolution constatée en 2024 s'explique essentiellement par la diminution des effectifs constatée, de 1,3 %, principale cause de la sous-exécution de ce compte.

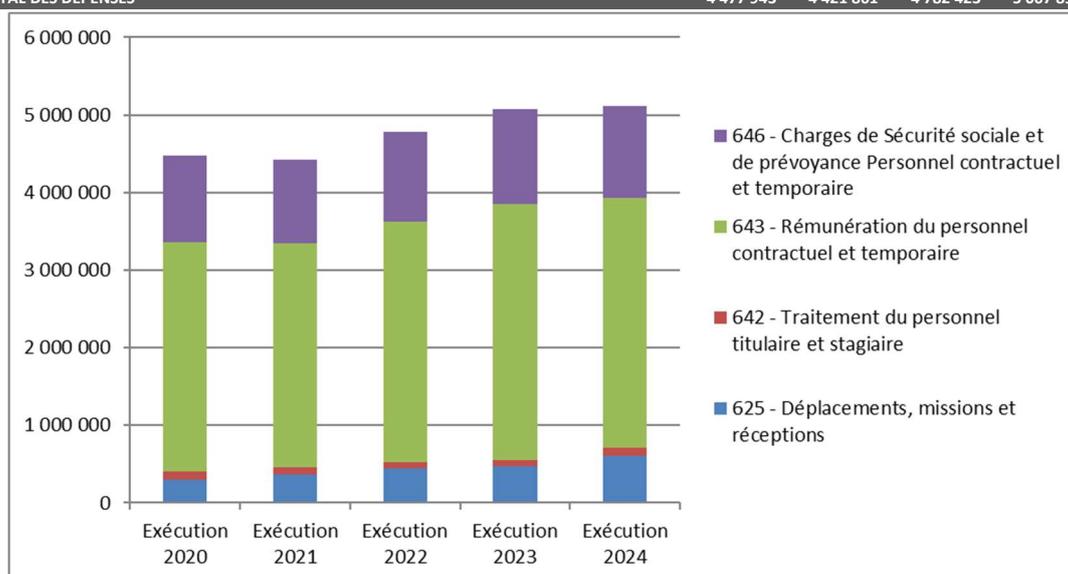
b) La rémunération du personnel contractuel et temporaire

La **rémunération du personnel contractuel et temporaire** a très légèrement augmenté de 1,23 % en 2024, pour s'établir à **11 273 711 euros**, Présidence incluse. Les effectifs de contractuels ont atteint un palier, après des hausses de 4,3 % en 2023 et de 2,5 % en 2022.

La consommation des crédits de la **Présidence** atteint 3 219 362 euros, en baisse de 2,48 %, après des hausses de 6,42 % en 2023 et de 7,60 % en 2022.

Agrégat des dépenses de la Présidence

Compte	Exécution 2020	Exécution 2021	Exécution 2022	Exécution 2023	Exécution 2024
DEPENSES					
625 - Déplacements, missions et réceptions	301 461	368 522	440 773	465 140	602 765
642 - Traitement du personnel titulaire et stagiaire	100 095	92 054	77 449	89 153	101 574
643 - Rémunération du personnel contractuel et temporaire	2 955 036	2 882 867	3 102 107	3 301 350	3 219 362
646 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	1 121 351	1 078 418	1 162 094	1 212 253	1 193 243
TOTAL DES DEPENSES	4 477 943	4 421 861	4 782 423	5 067 896	5 116 944



c) *Les charges de sécurité sociale et de prévoyance du personnel titulaire et stagiaire*

La dépense relative aux **charges de sécurité sociale et de prévoyance** du personnel titulaire et stagiaire s'est élevée à **14 086 105 euros**, sans grande évolution (+ 0,33 %) par rapport à l'exercice précédent. Les charges relatives aux fonctionnaires et contractuels reproduisent les variations constatées dans les paies versées à ces différentes catégories.

d) *Les autres charges sociales*

Les charges sociales acquittées par le Sénat au titre de la rémunération des personnels contractuels se sont élevées à 4 042 745 euros en 2024 (+ 3,03 %). Leur évolution est corrélée à celle de la masse salariale concernée.

S'agissant des diverses autres charges sociales, les dépenses ont principalement concerné :

- les indemnités de départ à la retraite, pour **1 005 608 euros** (+ 44,26%) ;
- la réservation de berceaux de crèches, soit une dépense de **147 600 euros**, montant inchangé depuis 2019 ;

- les allocations-chômage et viagères des personnels contractuels, d'un montant total de **334 666 euros** (+ 25,01 %).

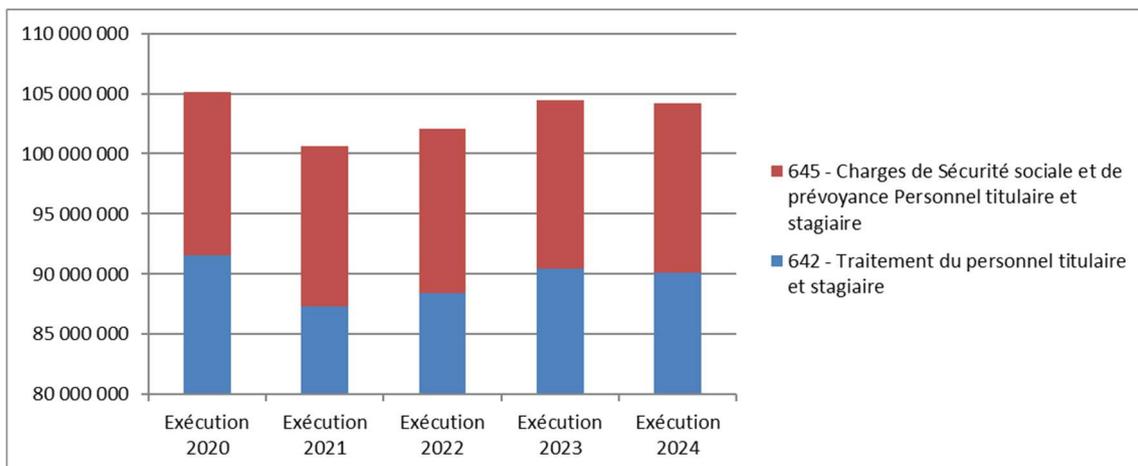
Les dépenses relatives à la **médecine du travail** se sont élevées à **170 771 euros** en 2024, contre 214 546 euros en 2023, en fort reflux de 20,4 %. L'année 2023 avait marqué un pic de dépense lié à la tenue du bilan de santé bisannuel.

La dépense correspondant aux vacances assurées par des médecins remplaçants s'élève à 151 738 euros, tandis que celle liée à des visites médicales diverses, essentiellement d'aptitude, représente 19 033 euros.

Au total, les dépenses de personnel s'établissent comme suit au cours des cinq derniers exercices :

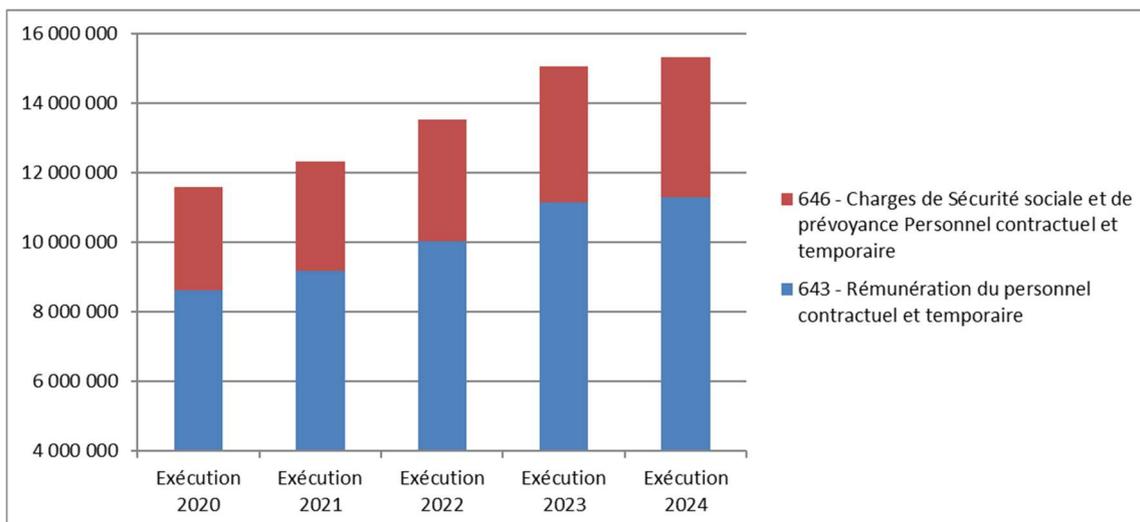
Personnel titulaire et stagiaire

Compte	Exécution 2020	Exécution 2021	Exécution 2022	Exécution 2023	Exécution 2024
DEPENSES					
Personnel titulaire et stagiaire					
642 - Traitement du personnel titulaire et stagiaire	91 541 236	87 323 983	88 435 803	90 420 031	90 145 058
645 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire	13 621 933	13 342 465	13 600 831	14 040 039	14 086 105
TOTAL DES DEPENSES	105 163 169	100 666 448	102 036 634	104 460 071	104 231 163



Personnel contractuel et temporaire

Compte	Exécution 2020	Exécution 2021	Exécution 2022	Exécution 2023	Exécution 2024
DEPENSES					
Personnel contractuel et temporaire					
643 - Rémunération du personnel contractuel et temporaire	8 608 944	9 180 302	10 015 677	11 137 157	11 273 711
646 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	2 966 032	3 124 463	3 497 099	3 923 665	4 042 745
TOTAL DES DEPENSES	11 574 975	12 304 765	13 512 776	15 060 821	15 316 456



e) La formation et le recrutement

687 102 euros ont été dépensés pour la **formation des personnels** et la **conception d'épreuves de concours**, en hausse de 3,96 % par rapport à 2023, après une baisse de 4,55 %.

Les **dépenses d'honoraires**, qui se sont élevées à 96 241 euros (- 40,31 %), se répartissent entre des frais d'avocat, de recrutement, de comptes rendus et de visites médicales.

Enfin, la location de salles dans le cadre de l'organisation des concours a suscité une dépense de 38 415 euros, en baisse de 66,38 % par rapport à 2023. Cette évolution découle du calendrier d'organisation des concours et de la nature de leurs épreuves (durée, nombre de candidats, besoins en matériel informatique).

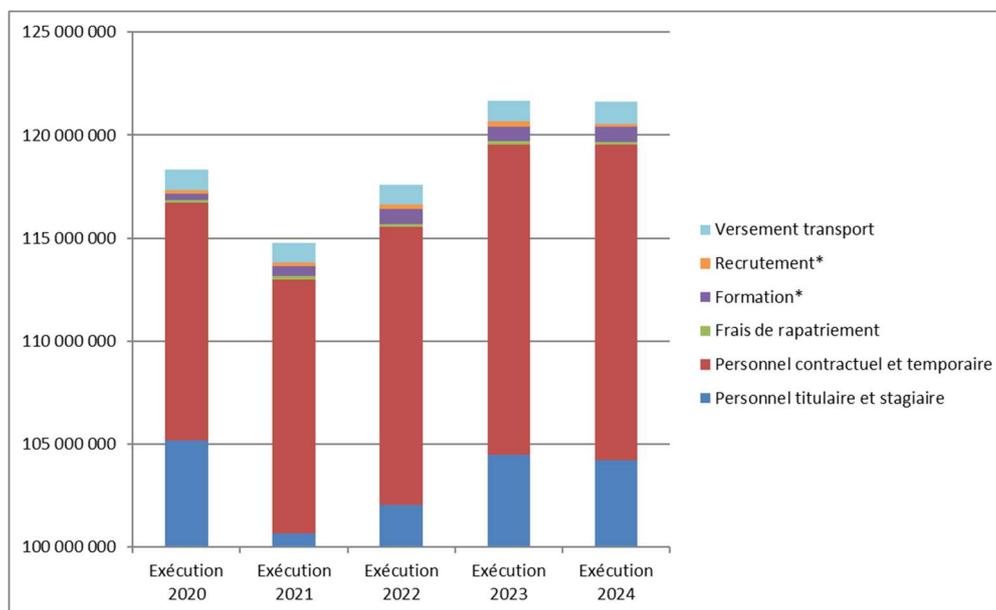
f) Les prises en charges diverses

Le rapatriement du personnel à l'issue des séances de nuit a coûté 143 847 euros au Sénat en 2024, en baisse de 29,18 % par rapport à 2023. Cette forte diminution s'explique par des rapatriements moins nombreux, à rapprocher de l'infléchissement de l'activité législative qu'ont entraîné la dissolution de l'Assemblée nationale en juin et la motion de censure de décembre 2024.

Agrégat des dépenses de personnel

Compte	Exécution 2020	Exécution 2021	Exécution 2022	Exécution 2023	Exécution 2024
DEPENSES					
Personnel titulaire et stagiaire	105 163 169	100 666 448	102 036 634	104 460 071	104 231 163
642 - Traitement du personnel titulaire et stagiaire	91 541 236	87 323 983	88 435 803	90 420 031	90 145 058
645 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire	13 621 933	13 342 465	13 600 831	14 040 039	14 086 105
Personnel contractuel et temporaire	11 574 975	12 304 765	13 512 776	15 060 821	15 316 456
643 - Rémunération du personnel contractuel et temporaire	8 608 944	9 180 302	10 015 677	11 137 157	11 273 711
646 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	2 966 032	3 124 463	3 497 099	3 923 665	4 042 745
Frais de rapatriement	111 786	203 552	131 643	203 105	143 847
624720 - Rapatriement du personnel	111 786	203 552	131 643	203 105	143 847
Formation*	291 368	455 231	723 377	688 898	717 068
Formation	291 368	455 231	723 377	688 898	717 068
Recrutement*	189 476	161 058	209 462	255 014	117 693
Recrutement	189 476	161 058	209 462	255 014	117 693
Versement transport	990 558	970 323	982 058	1 005 451	1 090 330
633000 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	990 558	970 323	982 058	1 005 451	1 090 330
TOTAL DES DEPENSES	118 321 332	114 761 375	117 595 950	121 673 359	121 616 557

* Source RHF

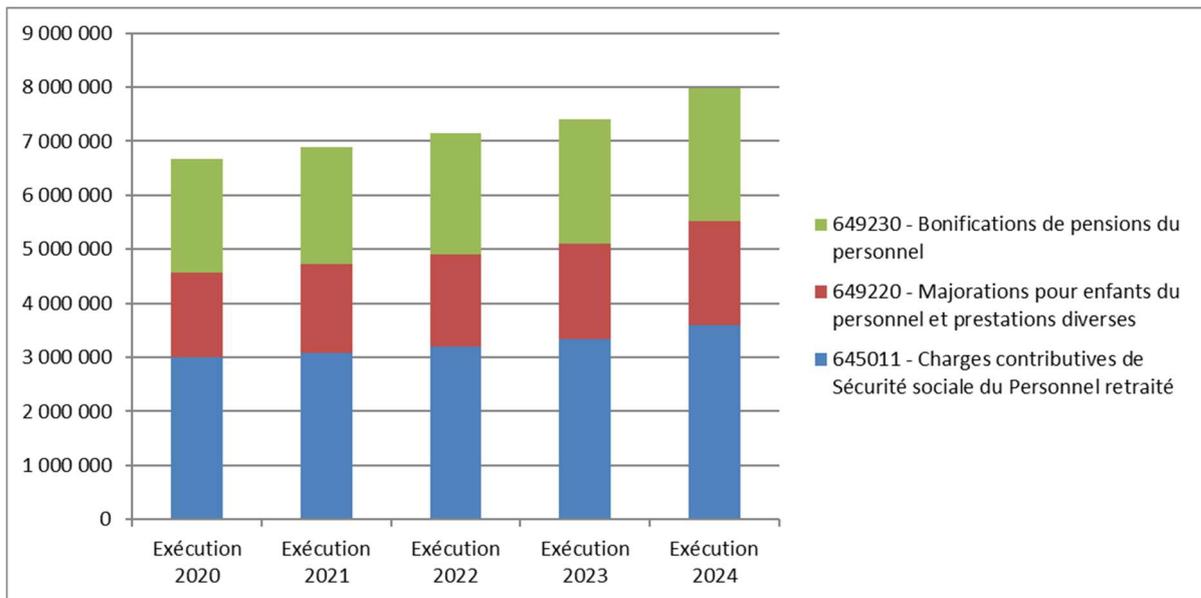


* Source RHF

Pour les personnels retraités, l'évolution des dépenses au cours des cinq derniers exercices s'établit ainsi :

Dépenses pour les personnels retraités

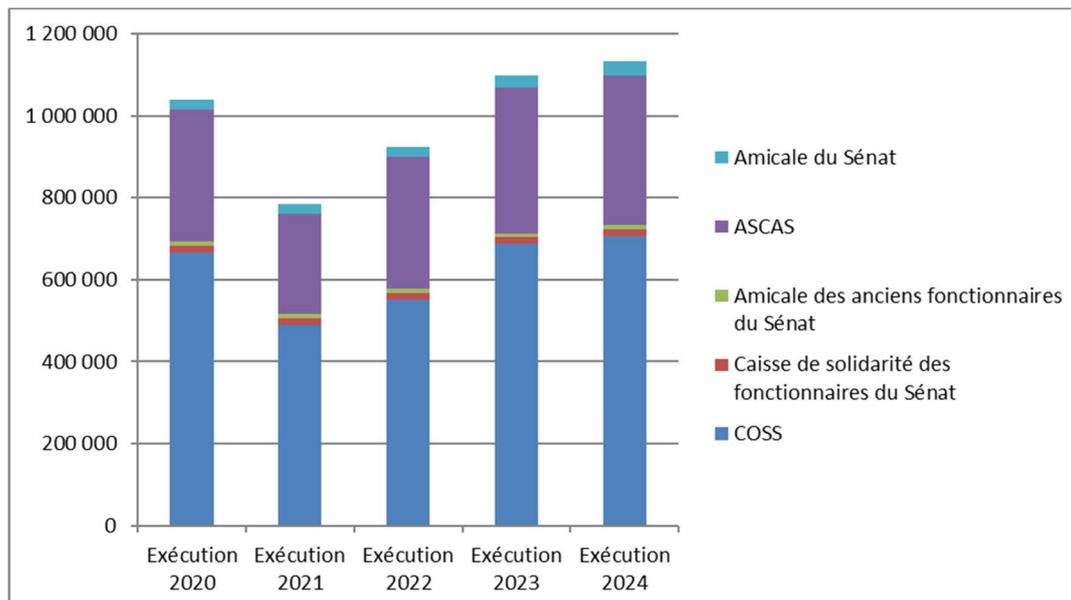
Compte	Exécution 2020	Exécution 2021	Exécution 2022	Exécution 2023	Exécution 2024
DEPENSES					
Personnels retraités					
645011 - Charges contributives de Sécurité sociale du Personnel retraité	2 991 579	3 078 334	3 201 411	3 329 429	3 597 949
649220 - Majorations pour enfants du personnel et prestations diverses	1 576 656	1 647 549	1 713 390	1 781 377	1 919 495
649230 - Bonifications de pensions du personnel	2 110 925	2 163 475	2 240 586	2 298 988	2 462 115
TOTAL DES DEPENSES	6 679 160	6 889 357	7 155 387	7 409 794	7 979 559



Au total, les **dépenses relatives aux activités sociales et culturelles** évoluent comme suit :

Agrégat des dépenses relatives aux activités sociales et culturelles

Compte	Exécution 2020	Exécution 2021	Exécution 2022	Exécution 2023	Exécution 2024
DEPENSES					
COSS	667 000	490 000	552 000	687 000	707 000
Caisse de solidarité des fonctionnaires du Sénat	16 000	16 000	16 000	16 000	16 000
Amicale des anciens fonctionnaires du Sénat	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
ASCAS	321 600	244 600	321 600	354 600	364 600
Amicale du Sénat	25 000	25 000	25 000	30 000	35 000
TOTAL DES DEPENSES	1 039 600	785 600	924 600	1 097 600	1 132 600



EXECUTION DU BUDGET - 2024

Sénat

	Exécution 2023	Budget initial	Report OP	Budget réparti 2024*	Exécution 2024	Solde budgétaire 2024	Taux d'exécution 2024	Variation 2024-2023 (en%)	Variation 2024-2023 (en montant)
DEPENSES									
205 - Locatifs	1 102 914	630 000	280 000	910 000	213 562	696 438	23,47%	-80,64%	-889 352
213 - Constructions	11 685 862	7 492 000	2 790 923	7 782 923	6 977 510	805 413	89,65%	-40,29%	-4 709 352
215 - Installations techniques, matériels et outillage	612 443	2 349 000	201 846	2 170 846	942 356	1 228 490	43,41%	53,87%	329 913
216 - Collections et oeuvres d'art	136 204	114 000	0	114 000	62 329	51 671	54,67%	-54,24%	-73 875
218 - Autres immobilisations corporelles	3 727 608	3 827 609	610 764	3 567 335	2 976 965	590 370	83,45%	-20,14%	-750 643
I - SECTION D'INVESTISSEMENT	17 265 032	14 412 609	3 883 533	14 545 104	11 172 722	3 372 382	76,81%	-35,29%	-6 092 310
605 - Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms	1 020 661	1 074 000	0	1 114 000	1 000 711	113 289	89,83%	-1,95%	-19 950
606 - Achats non stockés de matériels et fournitures	4 613 010	5 142 000	0	5 147 000	4 394 682	752 318	85,38%	-4,73%	-219 328
607 - Achats de marchandises	19 545	60 000	0	60 000	116 646	-56 646	194,41%	486,82%	97 102
611 - Sous-traitance générale	4 556 331	4 409 260	0	4 409 260	4 231 607	177 653	95,97%	-7,13%	-324 724
613 - Locations	2 662 711	2 782 000	0	2 792 000	2 802 289	-10 289	100,37%	5,24%	139 577
614 - Charges locatives et de copropriété	377 500	250 000	0	250 000	362 981	-112 981	145,19%	-3,85%	-14 519
615 - Entretien, réparations, restauration	6 983 396	7 999 300	20 000	9 179 396	8 272 614	906 782	90,12%	18,46%	1 289 218
616 - Assurances	238 487	245 000	0	245 000	246 811	-1 811	100,74%	3,49%	8 324
617 - Etudes et recherche	127 019	696 000	0	696 000	210 244	474 756	30,69%	65,52%	83 225
618 - Divers	1 838 352	2 086 600	0	2 086 600	1 840 565	246 035	88,21%	0,12%	2 213
621 - Personnel extérieur	20 381	60 000	0	60 000	6 443	53 557	10,74%	-68,39%	-13 939
622 - Rémunération d'intermédiaires et honoraires	3 606 616	6 284 000	510 140	7 605 840	3 813 533	3 792 307	50,14%	5,74%	206 917
623 - Publicités, publications, relations publiques	568 436	706 000	0	701 500	721 621	-20 121	102,87%	26,95%	153 186
624 - Transport de biens et transport du personnel	203 105	280 000	0	280 000	143 847	136 153	51,37%	-29,18%	-59 258
625 - Déplacements, missions et réceptions	7 906 922	9 339 700	0	9 364 840	8 712 627	652 213	93,04%	10,19%	805 705
626 - Frais postaux et de télécommunications	3 351 505	3 567 500	0	3 567 500	3 289 858	277 642	92,22%	-1,84%	-61 647
629 - Rabais, remises, ristournes sur autres services extérieurs	0	0	0	0	-59 000	59 000	0,00%	NS	-59 000
633 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	1 005 451	1 065 750	0	1 065 750	1 090 330	-24 580	102,31%	8,44%	84 878
635 - Impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	601 863	591 700	11 786	603 486	596 815	6 671	98,89%	-0,84%	-5 048
637 - Taxes diverses	74 653	70 000	0	70 000	53 143	16 857	75,92%	-28,81%	-21 510
641 - Indemnités des Sénateurs	32 986 260	33 514 800	0	33 688 600	33 466 360	222 240	99,34%	1,46%	480 100
642 - Traitement du personnel titulaire et stagiaire	90 420 031	93 317 450	0	93 884 400	90 145 058	3 739 342	96,02%	-0,30%	-274 973
643 - Rémunération du personnel contractuel et temporaire	11 137 157	11 686 850	0	11 890 880	11 273 711	617 169	94,81%	1,23%	136 554
644 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Sénateurs	13 030 642	13 306 170	0	13 421 985	13 383 470	38 515	99,71%	2,71%	362 827
645 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire	17 369 488	17 877 900	0	18 048 950	17 684 055	364 905	97,98%	1,81%	314 587
646 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	3 923 665	4 101 000	0	4 123 690	4 042 745	80 945	98,04%	3,03%	119 080
647 - Autres charges sociales	2 115 135	2 029 660	0	2 033 660	2 414 258	-380 598	118,71%	14,14%	299 123
648 - Autres charges de personnel	157 311	92 500	0	92 500	83 539	8 961	90,31%	-46,90%	-73 773
649 - Accessoires de pensions	6 120 881	6 454 585	0	6 598 710	6 516 152	82 558	98,75%	6,46%	395 270
651 - Retenances pour concessions, brevets, licences, marques et droits de valeurs similaires	0	5 000	0	5 000	163 448	3 220	35,61%	NS	1 780
655 - Participation au financement des Offices gérés par l'Assemblée Nationale ou le Sénat	109 111 243	110 877 800	0	112 770 558	109 619 231	3 151 327	97,21%	0,47%	507 989
659 - Autres subventions	2 070 065	2 228 669	0	2 200 469	2 004 023	196 446	91,07%	-3,19%	-68 041
671 - Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	264 477	17 000	0	17 000	20 064	-3 064	118,03%	-92,41%	-244 412
678 - Autres charges exceptionnelles	195 885	2 100 000	0	400 000	161 673	238 327	40,42%	-17,47%	-34 212
III - SECTION DE FONCTIONNEMENT	328 739 324	344 617 194	541 926	348 763 584	332 827 934	15 935 650	95,43%	1,24%	4 088 610
III - TOTAL DES DEPENSES (I+II)	346 004 356	359 029 803	4 425 459	363 308 688	344 000 656	19 308 032	94,69%	-0,58%	-2 003 700

C. LES PRODUITS

Les **produits** constatés se sont élevés en 2024 à **8 692 539 euros**, contre 5 495 350 euros inscrits au budget réparti, et en hausse de 23,7 % sur un an (7 028 322 euros en 2023).

Évolution des produits du Sénat depuis 2020

Compte	Exécution 2020	Exécution 2021	Exécution 2022	Exécution 2023	Exécution 2024
PRODUITS					
701 - Cessions à titre onéreux de publications et documents	-2 207	-4 845	-15 986	-18 874	-13 301
706 - Prestations de services	-153 107	-204 408	-356 762	-303 521	-404 800
707 - Cession à titre onéreux de marchandises	-73 565	-81 831	-75 652	-82 000	-110 205
708 - Produits des activités annexes	-1 033 468	-1 024 966	-1 248 163	-1 372 521	-1 447 116
752 - Revenus des immeubles non affectés aux activités professionnelles	-649 141	-548 137	-494 282	-527 098	-495 641
755 - Participation de l'Assemblée nationale au financement des offices gérés par le Sénat	-14 447	0	0	-5 148	-87 549
758 - Produits divers de gestion courante	-4 912 168	-3 720 144	-5 088 641	-4 648 318	-5 890 488
771 - Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	0	0	0	-121 342
775 - Produits des cessions d'éléments d'actif	-50 850	-73 162	-58 435	-4 864	-63 953
778 - Autres produits exceptionnels	-396 847	-259 971	-106 212	-65 978	-58 143
TOTAL DES PRODUITS	-7 285 801	-5 917 464	-7 444 133	-7 028 322	-8 692 539

La différence par rapport à la prévision est essentiellement due au **reversement de l'excédent des caisses de sécurité sociale**, dont le montant a atteint **2,8 millions d'euros**, contre 1,6 million d'euros en 2023, et qui n'est jamais budgété, en raison de son caractère intrinsèquement aléatoire.

Le **produit des cessions de publications** et de documents a représenté **13 301 euros**.

Les recettes tirées des **prestations de services** se sont élevées à **404 800 euros**, soit une **hausse de 33,37 %**, avec des recettes qui se maintiennent à un niveau supérieur à celui antérieur à la crise sanitaire. Pour mémoire, ces produits correspondent principalement :

- à **divers remboursements effectués par les Sénateurs** ;
- aux redevances de **mise à disposition des salles Clemenceau, Médicis et Monory**, dont le nombre avait chuté en raison de la crise.

Au titre de la **cession de marchandises**, **110 205 euros** ont été enregistrés, provenant essentiellement de la vente de cartes de vœux aux Sénateurs par la **Direction de la Communication**, en hausse de 34,4 %.

Les produits des **activités annexes** ont représenté **1 447 116 euros**, soit une **hausse de 5,44 %** par rapport à l'exercice précédent. On distingue notamment :

- **516 448 euros** pour le **remboursement partiel de la mise à disposition de fonctionnaires du Sénat** auprès d'autres institutions ;

- **259 531 euros** provenant pour l'essentiel des **redevances** d'affermage du Restaurant du Sénat et du Comptoir Médicis, et de façon secondaire, de refacturations à Public Sénat au titre des charges locatives, de taxes récupérables et de l'accès des personnels de la chaîne aux restaurants du Sénat ;
- **74 372 euros** au titre du **versement de l'excédent budgétaire** dégagé par les buvettes.

Les **revenus des immeubles** se sont élevés à **495 641 euros**.

Les **produits divers de gestion courante** ont quant à eux représenté **5 890 488 euros**, dont **2,8 millions d'euros** au titre du **versement de l'excédent des caisses de sécurité sociale**.

Enfin, les **produits de cession d'actifs** constatés se sont élevés à **63 953 euros**. Les **autres produits** exceptionnels ont représenté quant à eux **58 143 euros**, essentiellement pour des recettes telles que des remboursements par les assurances au titre de sinistres automobiles.

Reclassées par destination analytique, les recettes, **y compris celles du Jardin et du Musée**, tirées de la valorisation du patrimoine et des services, s'établissent comme suit :

Agrégat des recettes tirées de la valorisation du patrimoine et des services (Sénat, Jardin, Musée)

Compte	Exécution 2020	Exécution 2021	Exécution 2022	Exécution 2023	Exécution 2024
PRODUITS					
Concessions du Jardin	262 807	401 886	598 903	542 743	565 484
758100 - Concessions jardins	262 807	401 886	598 903	542 743	565 484
Prises de vues photographiques et cinématographiques	34 935	61 380	72 215	103 120	57 590
758900 - Autres produits de gestion courante	34 935	61 380	72 215	103 120	57 590
Mise à disposition des locaux	813 998	742 484	765 158	858 035	828 579
706000 - Prestations de services	22 357	16 311	48 486	85 158	87 158
708700 - Remboursement de frais	30 000	25 000	0	20 000	20 000
708110 - Redevance, affermage, restaurants	112 500	153 036	222 391	225 780	225 780
752000 - Revenus des immeubles non affectés aux activités professionnelles	649 141	548 137	494 282	527 098	495 641
Mise à disposition de personnel	467 275	438 197	447 870	506 663	516 448
708400 - Mise à disposition facturée de personnel	467 275	438 197	447 870	506 663	516 448
Restaurant	133 698	108 150	181 264	217 020	212 307
708110 - Redevance, affermage, restaurants	133 698	108 150	181 264	217 020	212 307
Comptoir Médicis	30 390	37 151	38 072	46 504	47 224
708110 - Redevance, affermage, restaurants	30 390	37 151	38 072	46 504	47 224
Divers	178 879	188 010	189 547	191 678	261 940
701000 - Cessions à titre onéreux de publications et documents	2 207	4 845	15 986	18 874	13 301
707000 - Cession à titre onéreux de marchandises	73 565	81 831	75 652	82 000	110 205
708120 - Reversements Buvettes	43 441	28 172	39 474	85 940	74 372
758900 - Autres produits de gestion courante	8 816	0	0	0	109
775200 - Produits sur cessions d'immos corporelles	50 850	73 162	58 435	4 864	63 953
TOTAL DES PRODUITS	1 921 983	1 977 259	2 293 029	2 465 764	2 489 573

EXECUTION DU BUDGET - 2024
Sénat

	Exécution 2023	Budget initial	Report OP	Budget réparti 2024*	Exécution 2024	Solde budgétaire 2024	Taux d'exécution 2024	Variation 2024-2023 (en%)	Variation 2024-2023 (en montant)
RESSOURCES									
701 - Cessions à titre onéreux de publications et documents	-18 874	-22 500	0	-22 500	-13 301	-9 199	59,12%	-29,53%	5 573
706 - Prestations de services	-303 521	-299 910	0	-299 910	-404 800	104 890	134,97%	33,37%	-101 280
707 - Cession à titre onéreux de marchandises	-82 000	-74 100	0	-74 100	-110 205	36 105	148,72%	34,40%	-28 205
708 - Produits des activités annexes	-1 372 521	-1 140 500	0	-1 140 500	-1 447 116	306 616	126,88%	5,43%	-74 595
752 - Revenus des immeubles non affectés aux activités professionnelles	-527 098	-485 000	0	-485 000	-495 641	10 641	102,19%	-5,97%	31 457
755 - Participation de l'Assemblée Nationale au financement des offices gérés par le Sénat	-5 148	-150 000	0	-150 000	-87 549	-62 451	58,37%	1600,54%	-82 401
758 - Produits divers de gestion courante	-4 648 318	-3 218 340	0	-3 238 340	-5 890 488	2 652 148	181,90%	26,72%	-1 242 170
771 - Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	0	0	0	-121 342	121 342	0,00%	NS	-121 342
775 - Produits des cessions d'éléments d'actif	-4 864	-30 000	0	-30 000	-63 953	33 953	213,18%	1214,81%	-59 089
778 - Autres produits exceptionnels	-65 978	-55 000	0	-55 000	-58 143	3 143	105,72%	-11,87%	7 835
IV - TOTAL DES PRODUITS	-7 028 322	-5 475 350	0	-5 495 350	-8 692 539	3 197 189	158,18%	23,68%	-1 664 217
V - PRELEVEMENT SUR LES DISPONIBILITES	-4 288 334	-11 690 453	-4 425 459	-15 949 338	6 555 883	-22 505 221	-41,10%	-252,88%	10 844 217
VI - DOTATION DE L'ETAT	-334 687 700	-341 864 000	0	-341 864 000	-341 864 000	0	100,00%	2,14%	-7 176 300
VII - TOTAL DES RESSOURCES (IV+V+VI)	-346 004 356	-359 029 803	-4 425 459	-363 308 688	-344 000 656	-19 308 032	94,69%	-0,58%	2 003 700

* Tel que réparti en application de l'article 3 du règlement budgétaire et comptable

II. LE BUDGET DU JARDIN DU LUXEMBOURG

Le budget 2024 du Jardin du Luxembourg avait été fixé à **13,43 millions d'euros**, puis établi à **13,65 millions d'euros** après report des crédits d'opérations pluriannuelles et répartition des crédits en début d'exercice, contre respectivement 13,74 et 13,66 millions d'euros en 2023, et une dotation de l'État stable en 2024, à 11,61 millions d'euros. Ce montant se répartissait entre **1,88 million d'euros** pour l'investissement et **11,77 millions d'euros** pour le fonctionnement. Avec des produits de 796 500 euros, un déficit de 1,25 million d'euros était attendu, financé par un prélèvement sur disponibilités.

En exécution, il a finalement représenté une dépense de **13,1 millions d'euros**, soit une hausse de 6,41 % par rapport à 2023. Les dépenses d'investissement se sont élevées à **1,64 million d'euros** et celles de fonctionnement à **11,46 millions d'euros**. Les produits s'étant élevés à **664 171 euros**, le déficit constaté a été de **824 944 euros**, inférieur à la prévision.

Budget du Jardin du Luxembourg

BUDGET DU JARDIN - 2024	Exécution
DEPENSES	
I - Section d'investissement	1 640 648 €
II - Section de fonctionnement	11 455 367 €
III -Total des dépenses (I+II)	13 096 015 €
RESSOURCES	
IV - Produits	664 171 €
V - Dotation de l'Etat	11 606 900 €
VI - Prélèvement sur les disponibilités	824 944 €
VII -Total des ressources (IV+V+VI)	13 096 015 €

EXECUTION DU BUDGET - 2024

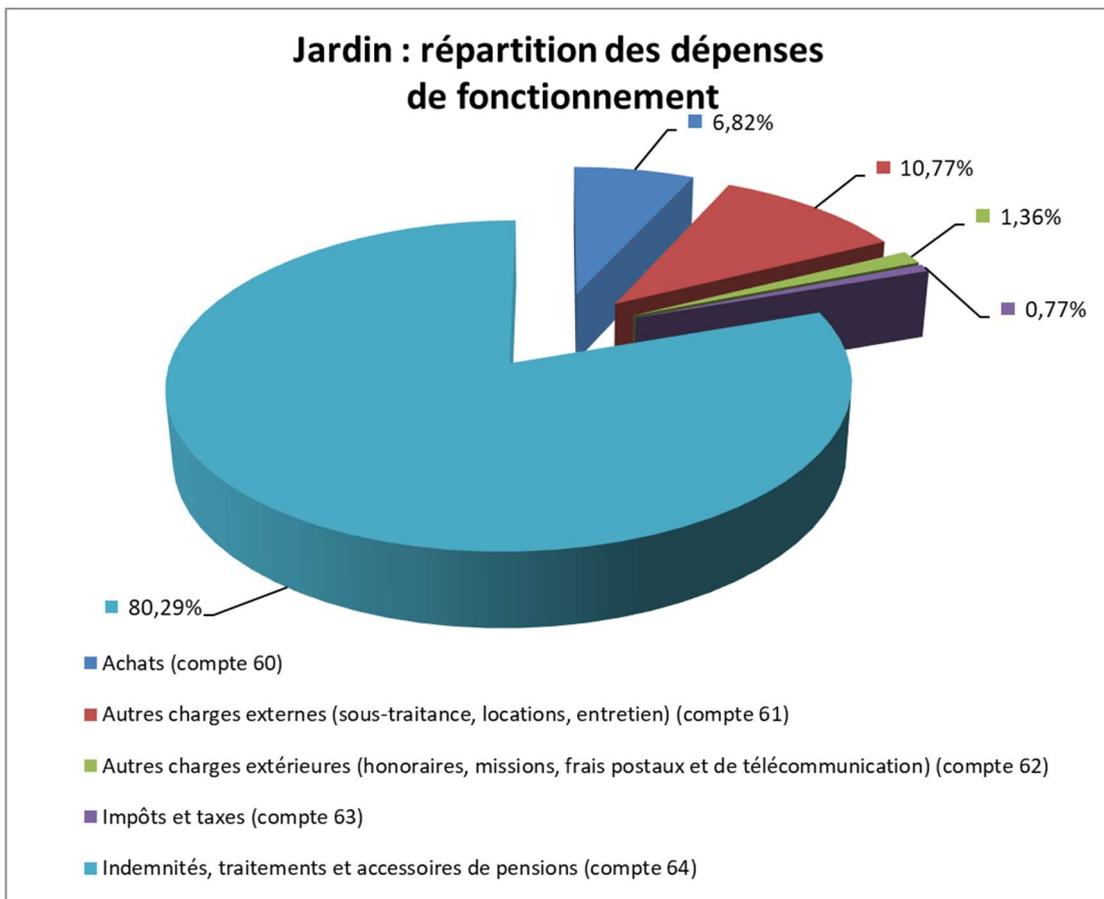
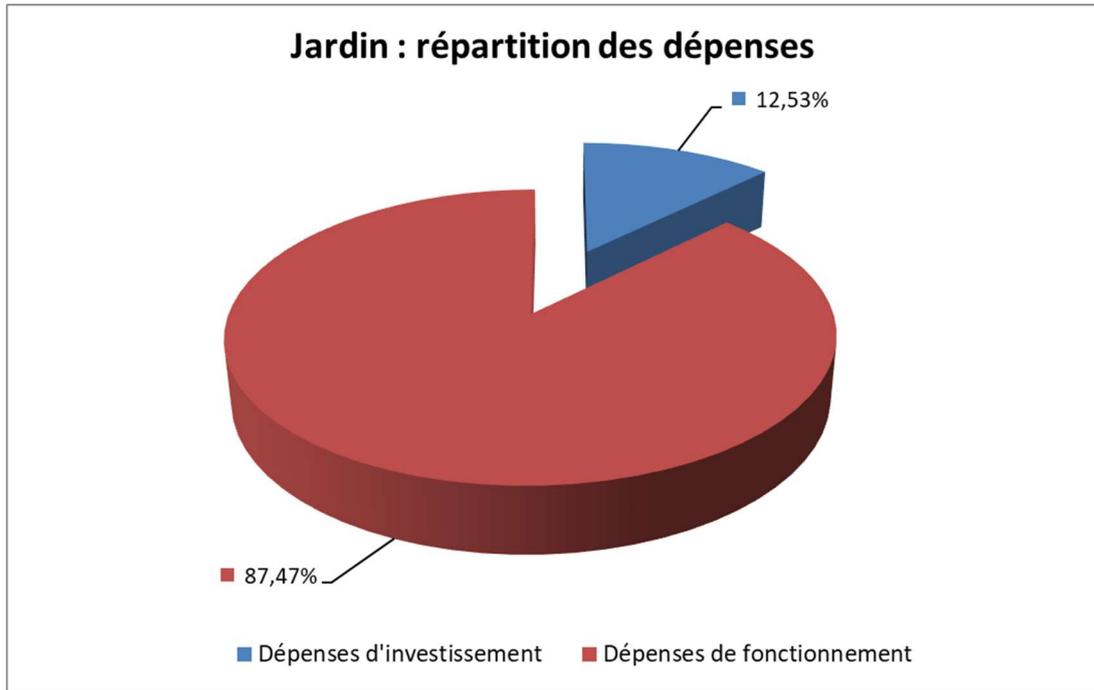
Jardin

	Exécution 2023	Budget initial	Report OP	Budget réparti 2024*	Exécution 2024	Solde budgétaire 2024	Taux d'exécution 2024	Variation 2024-2023 (en%)	Variation 2024-2023 (en montant)
DEPENSES									
212 - Agencements et aménagements de terrains	453	60 000	0	60 000	36 355	23 645	60,59%	7933,55%	35 902
213 - Constructions	1 156 598	1 717 000	71 374	1 788 374	1 551 378	236 996	86,75%	34,13%	394 780
215 - Installations techniques, matériels et outillage	235 277	35 000	0	35 000	52 915	-17 915	151,19%	-77,51%	-182 362
216 - Collections et oeuvres d'art	0	0	0	0	0	0	0,00%	NS	0
218 - Autres immobilisations corporelles	43 200	0	0	0	0	0	0,00%	-100,00%	-43 200
I - SECTION D'INVESTISSEMENT									
605 - Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms	47 598	40 000	0	40 000	55 198	-15 198	138,00%	15,97%	7 600
606 - Achats non stockés de matières et fournitures	680 980	743 400	0	743 400	725 747	17 653	97,63%	6,57%	44 767
611 - Sous-traitance générale	267 579	320 000	0	320 000	330 093	-10 093	103,15%	23,36%	62 514
613 - Locations	19 683	27 000	0	27 000	27 212	-212	100,79%	38,26%	7 530
615 - Entretien, réparations, restauration	560 836	818 500	0	868 500	797 321	71 179	91,80%	37,27%	216 485
617 - Etudes et recherche	3 704	5 000	0	5 000	3 272	1 728	65,44%	-11,66%	-432
618 - Divers	71 988	116 500	0	116 500	75 519	40 981	64,82%	4,91%	3 531
622 - Rémunération d'intermédiaires et honoraires	48 698	131 000	5 123	136 123	125 759	10 364	92,39%	158,24%	77 061
623 - Publicités, publications, relations publiques	23 929	8 500	0	8 500	9 395	-895	110,53%	-60,74%	-14 534
625 - Déplacements, missions et réceptions	10 347	14 500	0	14 500	11 836	2 664	81,63%	14,39%	1 489
626 - Frais postaux et de télécommunications	5 532	6 500	0	6 500	8 522	-2 022	131,11%	54,04%	2 990
633 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	80 729	84 650	0	84 650	88 007	-3 357	103,97%	9,01%	7 278
642 - Traitement du personnel titulaire et stagiaire	6 784 830	7 127 900	0	7 207 700	6 841 789	365 911	94,92%	0,84%	56 959
643 - Rémunération du personnel contractuel et temporaire	309 921	280 450	0	282 190	298 350	-16 160	105,73%	-3,73%	-11 571
645 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire	1 415 253	1 424 910	0	1 439 770	1 445 445	-5 675	100,39%	2,13%	30 192
646 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	84 738	77 650	0	77 824	82 987	-5 163	106,63%	-2,07%	-1 750
647 - Autres charges sociales	97 482	89 480	0	89 480	187 788	-98 308	209,87%	92,64%	90 306
648 - Autres charges de personnel	2 387	500	0	500	0	500	0,00%	-100,00%	-2 387
649 - Accessoires de pensions	334 998	300 066	0	300 066	341 126	-41 060	113,68%	1,83%	6 128
671 - Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0	3 000	0	3 000	0	3 000	0,00%	NS	0
II - SECTION DE FONCTIONNEMENT	10 871 212	11 619 506	5 123	11 771 203	11 455 367	315 836	97,32%	5,37%	584 155
III - TOTAL DES DEPENSES (H+II)	12 306 740	13 431 506	76 497	13 654 577	13 096 015	558 562	95,91%	6,41%	789 275

RESSOURCES

708 - Produits des activités annexes	-32 482	-121 500	0	-121 500	-31 492	-90 008	25,92%	-3,05%	990
758 - Produits divers de gestion courante	-645 863	-675 000	0	-675 000	-623 074	-51 926	92,31%	-3,53%	22 789
771 - Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	0	0	0	-650	650	0,00%	NS	-650
775 - Produits des cessions d'éléments d'actif	0	0	0	0	-8 820	8 820	0,00%	NS	-8 820
778 - Autres produits exceptionnels	0	0	0	0	0	135	0,00%	NS	-135
IV - TOTAL DES PRODUITS	-678 346	-796 500	0	-796 500	-664 171	-132 329	83,39%	-2,09%	14 174
V - PRELEVEMENT SUR LES DISPONIBILITES	-21 494	-1 028 106	-76 497	-1 251 177	-824 944	-426 233	65,93%	3737,97%	-803 449
VI - DOTATION DE L'ETAT	-11 606 900	-11 606 900	0	-11 606 900	-11 606 900	0	100,00%	0,00%	0
VII - TOTAL DES RESSOURCES (IV+V+VI)	-12 306 740	-13 431 506	-76 497	-13 654 577	-13 096 015	-558 562	95,91%	6,41%	-789 275

* Tel que réparti en application de l'article 3 du règlement budgétaire et comptable



A. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

En 2024, les **dépenses d'investissement** se sont élevées à **1 640 648 euros**, soit une **hausse de 14,29 %** par rapport à 2023, et un niveau qui reste très élevé par rapport aux dépenses enregistrées depuis 2018. Le taux d'exécution a atteint 87,11 %, avec des dépenses inférieures de 242 726 euros aux crédits répartis.

Évolution des dépenses d'investissement du Jardin depuis 2020

Investissement	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2023 - 2024	Variation
<i>Budget exécuté</i>							
2 - Investissement	1 205 358	1 992 570	1 644 233	1 435 528	1 640 648	205 120	14,29%
212 - Agencements et aménagements de terrains	292 352	140 566	15 579	453	36 355	35 902	7933,55%
213 - Constructions	841 937	1 796 194	1 564 256	1 156 598	1 551 378	394 780	34,13%
215 - Installations techniques, matériels et outillage	48 149	53 378	64 398	235 277	52 915	-182 362	-77,51%
218 - Autres immobilisations corporelles	22 920	2 432	0	43 200	0	-43 200	-100,00%

Pour les **agencements et aménagements de terrains**, les dépenses ont représenté 36 355 euros en 2024, pour un taux d'exécution de 60,59 %. Ces dépenses ont couvert des travaux de terrassement en vue de la restructuration des massifs arbustifs.

Les dépenses de **constructions** se sont élevées en 2024 à 1 551 378 euros, soit un taux d'exécution de 86,75 %. Les constructions ont principalement concerné l'opération pluriannuelle de restauration des grilles et des murets du Jardin du Luxembourg, pour un coût de 1 350 566 euros. Ces dépenses ont également porté, en 2024, sur la sécurisation des grilles du 64 boulevard Saint-Michel, à hauteur de 186 937 euros.

Par ailleurs, **52 915 euros** ont été dépensés au profit des **installations techniques**, principalement au titre de l'achat d'arceaux de bordures de pelouses.

EXECUTION DU BUDGET - 2024
Jardin
Toutes directions confondues

Compte	Exécution 2023	Budget réparti 2024	Exécution 2024	Solde budgétaire 2024	Taux d'exécution 2024	Variation 2024-2023 (en%)	Variation 2024-2023 (en montant)
212 - Agencements et aménagements de terrains	452,54	60 000,00	36 355,01	23 644,99	60,59%	7933,55%	35 902,47
212100 - Plantations d'arbres et d'arbustes	452,54	60 000,00	36 355,01	23 644,99	60,59%	7933,55%	35 902,47
213 - Constructions	1 156 597,69	1 788 374,00	1 551 377,58	236 996,42	86,75%	34,13%	394 779,89
213500 - Installations et agencement des constructions	1 156 597,69	1 788 374,00	1 551 377,58	236 996,42	86,75%	34,13%	394 779,89
215 - Installations techniques, matériels et outillage	235 277,40	35 000,00	52 915,00	-17 915,00	151,19%	-77,51%	-182 362,40
215100 - Installations complexes spécialisées	229 992,48	0,00	-756,44	756,44	0,00%	-100,33%	-230 748,92
215400 - Matériel industriel	5 284,92	35 000,00	53 671,44	-18 671,44	153,35%	915,56%	48 386,52
216 - Collections et oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
216100 - Collections et oeuvres d'art propriété du Sénat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
218 - Autres immobilisations corporelles	43 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	-100,00%	-43 200,00
218200 - Matériel de transport	43 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	-100,00%	-43 200,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 435 527,63	1 883 374,00	1 640 647,59	242 726,41	87,11%	14,29%	205 119,96

B. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de fonctionnement** du Jardin du Luxembourg ont été de **11 455 367 euros** en 2024, pour un taux d'exécution élevé, de 97,32 %. Les dépenses, légèrement inférieures à la prévision, se situent dans la moyenne haute des dépenses constatées depuis 2020.

Fonctionnement	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2023 - 2024	Variation
<i>Budget exécuté</i>							
6 - Fonctionnement	10 435 941	11 115 285	10 709 209	10 871 212	11 455 367	584 155	5,37%
605 - Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms	47 123	32 589	31 982	47 598	55 198	7 600	15,97%
606 - Achats non stockés de matières et fournitures	470 857	545 169	661 186	680 980	725 747	44 767	6,57%
611 - Sous-traitance générale	348 824	399 228	321 334	267 579	330 093	62 514	23,36%
613 - Locations	4 787	19 470	6 391	19 683	27 212	7 530	38,26%
615 - Entretien, réparations, restauration	424 959	815 231	482 609	580 836	797 321	216 485	37,27%
617 - Etudes et recherche	298	500	250	3 704	3 272	-432	-11,66%
618 - Divers	25 090	50 289	41 673	71 988	75 519	3 531	4,91%
622 - Rémunération d'intermédiaires et honoraires	116 048	180 748	124 699	48 698	125 759	77 061	158,24%
623 - Publicités, publications, relations publiques	469	16 478	12 340	23 929	9 395	-14 534	-60,74%
625 - Déplacements, missions et réceptions	3 793	1 840	6 026	10 347	11 836	1 489	14,39%
626 - Frais postaux et de télécommunications	5 948	5 916	4 755	5 532	8 522	2 990	54,04%
633 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	84 190	84 158	81 992	80 729	88 007	7 278	9,01%
642 - Traitement du personnel titulaire et stagiaire	6 891 745	6 927 732	6 778 233	6 784 830	6 841 789	56 959	0,84%
643 - Rémunération du personnel contractuel et temporaire	186 472	212 810	258 258	309 921	298 350	-11 571	-3,73%
645 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire	1 399 341	1 381 347	1 396 132	1 415 253	1 445 445	30 192	2,13%
646 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	48 412	48 819	68 847	84 738	82 987	-1 750	-2,07%
647 - Autres charges sociales	82 213	88 129	104 256	97 482	187 788	90 306	92,64%
648 - Autres charges de personnel	1 700	0	0	2 387	0	-2 387	-100,00%
649 - Accessoires de pensions	293 670	304 831	328 244	334 998	341 126	6 128	1,83%

1. Les achats de fournitures et de biens

Les **achats de matériel**, équipements et travaux - télécoms ont représenté une dépense de **55 198 euros**, correspondant à un taux d'exécution de 138 %, soit une hausse de 15,97 % par rapport à 2023. Ces achats concernent les petits équipements (matériel d'élagage, de jardinage et d'arrosage) ainsi que les dépenses nécessaires au bon fonctionnement de l'atelier mécanique du Jardin (petit outillage et pièces détachées).

Les **achats non stockés de matières et fournitures** ont atteint **725 747 euros**, soit une augmentation de 6,57 % par rapport à 2023. 97,63 % des crédits ont été consommés.

2. Les services extérieurs

Les dépenses de **sous-traitance** ont augmenté par rapport à 2023 (+ 23,36 %) et se sont élevées à **330 093 euros**, consacrés à des dépenses traditionnelles telles que :

- la collecte des déchets des usagers du Jardin du Luxembourg ;

- la collecte des bennes de déchets de la Conservation du Jardin.

Les dépenses d'**honoraires** ont augmenté de 158,24 % en 2024 pour s'établir à **125 759 euros**. Ces dépenses ont notamment porté sur l'assistance à maîtrise d'œuvre pour l'opération de rénovation des grilles et des murets, l'expertise approfondie d'arbres dangereux, ou encore la sécurisation des grilles du 64 boulevard Saint-Michel.

Enfin, les dépenses d'**entretien, réparations, restauration** se sont élevées à **797 321 euros** en 2024, en augmentation de 37,27 % par rapport à 2023. Ces dépenses ont notamment couvert des travaux de réfection de sols, des travaux sur les installations de chauffage des serres, des nettoyages et restaurations de sculptures, ou encore la réfection de caisses d'orangerie.

3. Les charges de personnel

La dépense de rémunération des fonctionnaires titulaires ou stagiaires du Jardin s'est élevée en 2024 à **6 841 789 euros**, soit un taux d'exécution de 94,92 % et une légère hausse de 0,84 % par rapport à l'exercice précédent, succédant à une hausse de 0,10 % en 2023 et une baisse de 2,16 % en 2022.

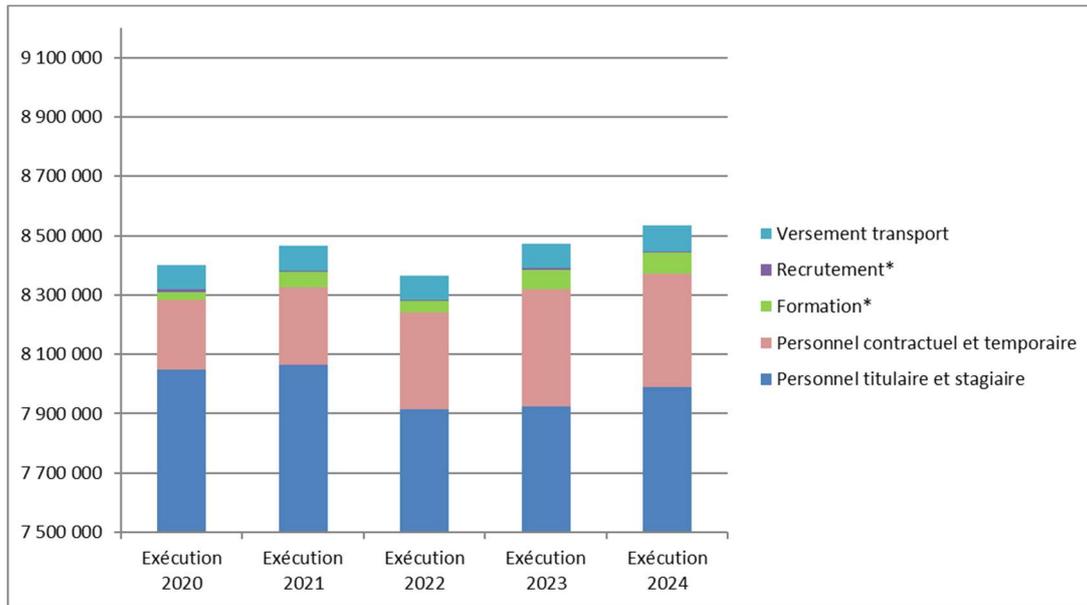
Les **charges de sécurité sociale** et de prévoyance de ces personnels se sont élevées à 1 445 445 euros, soit un taux d'exécution de 100,39 % et un montant en augmentation de 2,13 % par rapport à 2023.

La **rémunération du personnel contractuel** et temporaire a quant à elle diminué de 3,73 % par rapport à 2023 et s'est élevée à 298 350 euros, consacrés à la rémunération d'un ingénieur des jardins, d'auxiliaires saisonniers et d'apprentis, soit un taux d'exécution de 105,73 %.

Enfin, les dépenses de **formation** des personnels du Jardin du Luxembourg se sont élevées à 75 519 euros, soit une hausse de 4,91 % par rapport à 2023.

Agrégat des dépenses de personnel du Jardin

Compte	Exécution 2020	Exécution 2021	Exécution 2022	Exécution 2023	Exécution 2024
DEPENSES					
Personnel titulaire et stagiaire	8 049 814	8 065 099	7 912 952	7 923 854	7 989 241
642 - Traitement du personnel titulaire et stagiaire	6 891 745	6 927 732	6 778 233	6 784 830	6 841 789
645 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire	1 158 069	1 137 367	1 134 719	1 139 024	1 147 452
Personnel contractuel et temporaire	234 884	261 630	327 106	394 659	381 337
643 - Rémunération du personnel contractuel et temporaire	186 472	212 810	258 258	309 921	298 350
646 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	48 412	48 819	68 847	84 738	82 987
Formation*	24 369	50 576	39 971	66 085	72 879
Formation	24 369	50 576	39 971	66 085	72 879
Recrutement*	8 877	5 047	4 101	5 777	2 640
Recrutement	8 877	5 047	4 101	5 777	2 640
Versement transport	84 190	84 158	81 992	80 729	88 007
633000 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	84 190	84 158	81 992	80 729	88 007
TOTAL DES DEPENSES	8 402 134	8 466 509	8 366 121	8 471 105	8 534 104



Les dépenses concernant les personnels retraités s'établissent comme suit au cours des cinq dernières années :

Compte	Exécution 2020	Exécution 2021	Exécution 2022	Exécution 2023	Exécution 2024
DEPENSES					
Personnels retraités					
645011 - Charges contributives de Sécurité sociale du Personnel retraité	241 272	243 981	261 414	276 229	297 993
649220 - Majorations pour enfants du personnel et prestations diverses	135 078	156 174	172 324	175 467	174 748
649230 - Bonifications de pensions du personnel	158 592	148 658	155 921	159 531	166 378
TOTAL DES DEPENSES	534 942	548 812	589 658	611 227	639 119

EXECUTION DU BUDGET - 2024
Jardin
Toutes directions confondues

Compte	Exécution 2023	Budget réparti 2024	Exécution 2024	Solde budgétaire 2024	Taux d'exécution 2024	Variation 2024-2023 (en %)	Variation 2024-2023 (en montant)
DEPENSES							
212 - Agencements et aménagements de terrains	452,54	60 000,00	36 355,01	23 644,99	60,59%	79,33,55%	35 902,47
212100 - Plantations d'arbres et d'arbustes	452,54	60 000,00	36 355,01	23 644,99	60,59%	79,33,55%	35 902,47
213 - Constructions	1 156 597,69	1 788 374,00	1 551 377,58	236 996,42	86,75%	34,13%	394 779,68
213500 - Installations et agencement des constructions	1 156 597,69	1 788 374,00	1 551 377,58	236 996,42	86,75%	34,13%	394 779,68
215 - Installations techniques, matériels et outillage	235 277,40	35 000,00	52 915,00	-17 915,00	151,19%	-71,51%	-182 362,40
215100 - Installations complexes spécialisées	229 992,48	0,00	-756,44	756,44	0,00%	-100,33%	-230 748,92
215400 - Matériel industriel	5 284,92	35 000,00	53 671,44	-18 671,44	153,35%	915,56%	-48 386,52
216 - Collections et oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
216100 - Collections et oeuvres d'art propriété du Sénat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
218 - Autres immobilisations corporelles	43 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	-100,00%	-43 200,00
218200 - Matériel de transport	43 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	-100,00%	-43 200,00
I - SECTION D'INVESTISSEMENT	1 435 527,63	1 883 374,00	1 640 647,59	242 726,41	87,11%	14,29%	205 119,96
605 - Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms	47 598,00	40 000,00	55 198,34	-15 198,34	138,00%	15,97%	7 600,34
605900 - Achats de matériel, équipements et travaux divers	47 598,00	40 000,00	55 198,34	-15 198,34	138,00%	15,97%	7 600,34
606 - Achats non stockés de matières et fournitures	680 979,60	743 400,00	725 746,58	17 653,42	97,63%	6,57%	44 766,98
606110 - Eau	94 416,86	117 000,00	76 672,55	40 327,45	65,53%	-18,75%	-17 744,31
606120 - Électricité et gaz	191 405,27	202 000,00	226 356,01	-24 356,01	112,06%	18,26%	34 950,74
606130 - Chauffage urbain	60 517,02	66 000,00	62 883,70	3 116,30	95,28%	3,91%	2 366,68
606300 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	53 525,88	65 000,00	59 239,48	5 760,52	91,14%	10,67%	5 713,60
606400 - Fournitures administratives	7 400,00	7 400,00	4 302,23	3 097,77	58,14%	-41,86%	-3 097,77
606500 - Achats de matériels et fournitures horticoles	197 740,36	200 000,00	210 136,49	-10 136,49	105,07%	6,27%	12 396,13
606600 - Carburant	10 496,34	15 000,00	18 086,37	-3 086,37	120,58%	72,31%	7 590,03
606800 - Autres matières et fournitures	65 477,87	71 000,00	67 598,73	3 401,27	95,21%	3,24%	2 120,86
606900 - Fournitures ateliers	0,00	0,00	471,02	-471,02	0,00%	NS	471,02
611 - Sous-traitance générale	267 579,38	320 000,00	330 093,32	-10 093,32	103,45%	23,36%	62 613,94
611000 - Sous-traitance générale	267 579,38	320 000,00	330 093,32	-10 093,32	103,45%	23,36%	62 613,94
613 - Locations	19 682,56	27 000,00	27 212,31	-212,31	100,79%	38,26%	7 529,76
613200 - Locations immobilières	4 407,84	7 000,00	14 033,52	-7 033,52	200,48%	218,38%	9 625,68
613510 - Locations mobilières	15 274,72	20 000,00	13 178,79	6 821,21	65,89%	-13,72%	-2 085,93
615 - Entretien, réparations, restauration	580 836,04	868 500,00	797 321,17	71 178,83	91,80%	37,27%	216 485,13
615200 - Entretien, réparations, restauration - biens immobiliers	280 007,69	500 000,00	398 628,03	10 137,97	79,73%	53,31%	138 620,34
615500 - Entretien, réparations, restaurations - biens mobiliers	95 543,55	100 000,00	75 692,94	24 307,06	75,69%	-20,78%	-19 850,61
615600 - Maintenance	225 284,80	268 500,00	323 000,20	-54 500,20	120,30%	43,37%	97 715,40
617 - Etudes et recherche	3 703,78	5 000,00	3 272,00	1 728,00	65,44%	-11,66%	-431,78
617000 - Etudes et recherche	3 703,78	5 000,00	3 272,00	1 728,00	65,44%	-11,66%	-431,78
618 - Divers	71 986,38	116 500,00	75 519,42	40 980,58	64,82%	4,91%	3 531,04
618300 - Documentation technique	126,00	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00%	-100,00%	-126,00
618400 - Versement à des organismes de formation	66 084,91	110 000,00	72 879,42	37 120,58	66,25%	10,28%	6 784,51
618410 - Formation langues étrangères	0,00	2 500,00	0,00	2 500,00	0,00%	NS	0,00
618450 - Conception épreuves de concours	5 777,47	2 000,00	2 640,00	-640,00	132,00%	-54,31%	-3 137,47
618500 - Documentation de colloque, séminaires, conférences	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
622 - Rémunération d'intermédiaires et honoraires	48 698,08	136 123,00	125 759,42	10 363,58	92,39%	158,24%	77 081,34
622600 - Honoraires	48 698,08	136 123,00	125 759,42	10 363,58	92,39%	158,24%	77 081,34
623 - Publicités, publications, relations publiques	23 928,62	8 500,00	9 394,60	-894,60	110,53%	-60,74%	-4 534,02
623100 - Annonces et insertions	9 155,40	2 500,00	4 175,40	-2 419,60	196,78%	-46,27%	-4 235,80
623300 - Organisation de manifestations et expositions	14 773,42	6 000,00	4 475,20	1524,80	74,59%	-69,71%	-10 298,22
625 - Déplacements, missions et réceptions	10 347,01	14 500,00	11 835,99	2 664,01	81,63%	44,39%	1 488,98
625110 - Frais de transport hors mission	3 748,66	4 900,00	4 349,10	550,90	88,76%	16,02%	600,44
625120 - Frais d'hébergement hors mission	793,12	2 200,00	1 790,05	409,95	81,37%	125,70%	996,91
625130 - Frais de séjour hors mission	5 805,23	7 400,00	5 696,84	1 703,16	76,98%	-1,87%	-108,39

EXECUTION DU BUDGET - 2024

Jardin

Toutes directions confondues

Compte	Exécution 2023	Budget réparti 2024	Exécution 2024	Solde budgétaire 2024	Taux d'exécution 2024	Variation 2024-2023 (en%)	Variation 2024-2023 (en montant)
DEPENSES							
626 - Frais postaux et de télécommunications	5 532,46	6 500,00	8 521,99	-2 021,99	131,11%	54,04%	2 989,83
62620 - Autres frais de télécommunications	5 532,46	6 500,00	8 521,99	-2 021,99	131,11%	54,04%	2 989,83
633 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	80 729,10	84 650,00	88 006,61	-3 356,61	103,97%	9,01%	7 277,51
633000 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	80 729,10	84 650,00	88 006,61	-3 356,61	103,97%	9,01%	7 277,51
642 - Traitement du personnel titulaire et stagiaire	6 784 830,21	7 207 700,00	6 841 788,76	365 911,24	94,92%	0,84%	56 958,55
642100 - Traitement de base	2 900 226,96	3 043 650,00	2 930 672,59	112 977,41	96,29%	1,05%	30 445,63
642200 - Indemnités de résidence	109 285,83	113 480,00	110 305,52	3 174,48	97,20%	0,93%	1 019,69
642300 - Indemnité de service	725 444,80	754 900,00	733 333,92	21 566,08	97,14%	1,09%	7 889,12
642410 - Transport et ICL	344 954,74	324 000,00	320 768,70	3 231,30	99,00%	-7,01%	-24 186,04
642420 - Travaux supplémentaires	1 473 953,13	1 636 720,00	1 514 584,52	122 135,48	92,54%	2,76%	40 631,39
642430 - Indemnité exceptionnelle	261 840,53	271 110,00	265 609,26	5 500,74	97,97%	1,44%	3 768,73
642441 - ICI	64 828,70	80 000,00	53 795,63	26 204,37	67,24%	-17,02%	-11 033,07
642442 - Indemnités diverses	677 457,37	722 820,00	692 756,77	30 063,23	95,84%	2,26%	15 299,40
642510 - SFT	38 537,10	40 920,00	40 290,41	629,59	98,46%	4,55%	1 753,31
642520 - Autres indemnités à caractère familial	188 301,05	220 100,00	179 671,44	40 428,56	81,63%	-4,58%	-8 629,61
643 - Rémunération du personnel contractuel et temporaire	309 920,70	282 190,00	298 349,59	-16 159,59	105,73%	-3,73%	-11 571,11
643100 - Rémunération	245 989,18	214 500,00	252 891,23	-38 391,23	117,90%	2,81%	6 902,05
643200 - Congés payés	9 916,01	6 400,00	3 044,96	3 355,04	47,59%	-69,29%	-6 871,05
643300 - Indemnités diverses	54 015,51	61 290,00	42 413,40	18 876,60	69,20%	-21,48%	-11 802,11
645 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire	1 415 253,31	1 439 770,00	1 445 445,21	-5 675,21	100,39%	2,13%	30 191,90
645010 - Charges contributives de Sécurité sociale du Personnel en activité	155 346,93	165 740,00	159 487,71	6 252,29	96,23%	2,67%	4 140,78
645011 - Charges contributives de Sécurité sociale du Personnel retraité	276 229,03	267 500,00	297 993,01	-30 493,01	111,40%	7,88%	21 763,98
645020 - Charges contributives Retraite du Personnel	971 836,53	994 330,00	976 002,33	18 327,67	98,16%	0,43%	4 165,60
645030 - Charges de contribution solidarité autonomie du Personnel	11 840,82	12 200,00	11 962,16	237,84	98,05%	1,02%	121,34
646 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	84 737,85	77 824,00	82 987,43	-5 163,43	106,63%	-2,07%	-1 750,42
646000 - Charges de Sécurité soc. et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	0,00	0,00	2,96	-2,96	0,00%	NS	2,96
646100 - Charges de Séc. soc. et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire - Cotisations URSSAF	17 759,04	20 430,00	17 416,06	3 013,94	85,25%	-1,93%	-342,98
646200 - Charges contributives de retraite Personnel contractuel et temporaire	5 898,74	5 110,00	5 585,18	-475,18	109,30%	-5,32%	-313,56
646300 - Charges contributives de retraite Personnel fonctionnaire détaché au Sénat	14 988,24	15 225,00	15 642,12	-417,12	102,74%	4,57%	683,98
646400 - Charges contributives de Mutuelle et de Prévoyance collectives	1 619,75	1 534,00	1 890,21	-356,21	123,22%	16,70%	270,46
646500 - Charges de Séc. soc. et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire - Cotisations M.S.A	44 502,08	35 525,00	42 450,90	-6 925,90	119,50%	-4,61%	-2 051,18
647 - Autres charges sociales	97 482,26	89 480,00	187 788,08	-98 308,08	209,87%	92,64%	90 305,82
647100 - Prestations directes	92 377,41	82 480,00	182 870,19	-100 390,19	221,64%	97,89%	90 432,78
647200 - Chèques déjeuners - Part patronale	5 104,85	7 000,00	4 917,89	2 082,11	71,11%	-2,49%	-126,96
648 - Autres charges de personnel	2 387,09	500,00	0,00	500,00	0,00%	-100,00%	-2 387,09
648240 - Formation aux concours internes	2 387,09	500,00	0,00	500,00	0,00%	-100,00%	-2 387,09
649 - Accessoires de pensions	334 997,97	300 086,00	341 126,28	-41 060,28	113,68%	1,83%	6 128,31
649220 - Majorations pour enfants du personnel et prestations diverses	175 466,52	155 144,00	174 747,87	-19 603,87	112,64%	-0,41%	-718,65
64930 - Bonifications de pensions du personnel	159 531,45	144 922,00	166 378,41	-21 456,41	114,81%	4,29%	6 846,96
671 - Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00	0,00%	NS	0,00
671200 - Pénalités amendes	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00	0,00%	NS	0,00
III - TOTAL DES DEPENSES (I+II)	10 874 212,30	11 774 203,00	11 455 367,30	316 835,70	97,32%	5,37%	584 155,00
III - TOTAL DES DEPENSES (I+II)	12 306 739,93	13 654 577,00	13 066 014,89	588 562,11	95,91%	6,41%	789 274,96

C. LES PRODUITS

En 2024 le budget du Jardin du Luxembourg a enregistré des recettes d'un montant total de 664 171 euros, en baisse de 2,09 % par rapport à 2023 et inférieur de 16,61 % à la prévision.

Les **produits divers de gestion courante** se sont élevés à **623 074 euros**, correspondant aux **redevances** versées par les concessionnaires du Jardin du Luxembourg, pour un total de **565 484 euros**, en hausse par rapport à 2023 (+ 4,19 %), et aux recettes provenant des **prises de vues** (photographies et tournages), soit **57 590 euros**, en baisse de 44,15 % par rapport à 2023 mais supérieures aux prévisions du budget réparti, de 50 000 euros.

Par ailleurs, des **recettes diverses** d'un montant de **31 492 euros** ont été perçues, en très légère baisse par rapport à 2023 (32 482 euros). Ces produits correspondent à des refacturations de fluides ainsi qu'aux redevances dues au titre de deux expositions photographiques sur les grilles du Jardin.

EXECUTION DU BUDGET - 2024
Jardin
Toutes directions confondues

Compte	Exécution 2023	Budget réparti 2024	Exécution 2024	Solde budgétaire 2024	Taux d'exécution 2024	Variation 2024-2023 (en%)	Variation 2024-2023 (en montant)
PRODUITS							
708 - Produits des activités annexes	-32 482,36	-121 500,00	-31 492,17	-90 007,83	25,92%	-3,05%	990,19
708700 - Remboursement de frais	-32 482,36	-121 500,00	-31 492,17	-90 007,83	25,92%	-3,05%	990,19
758 - Produits divers de gestion courante	-645 863,29	-675 000,00	-623 073,96	-51 926,04	92,31%	-3,53%	22 789,33
758100 - Concessions jardins	-542 743,29	-625 000,00	-565 483,96	-59 516,04	90,48%	4,19%	-22 740,67
758900 - Autres produits de gestion courante	-103 120,00	-50 000,00	-57 590,00	7 590,00	115,18%	-4,15%	45 530,00
771 - Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00	0,00	-650,00	650,00	0,00%	NS	-650,00
771100 - Pénalités perçues	0,00	0,00	-650,00	650,00	0,00%	NS	-650,00
775 - Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00	0,00	-8 820,22	8 820,22	0,00%	NS	-8 820,22
775200 - Produits sur cessions d'immos corporelles	0,00	0,00	-8 820,22	8 820,22	0,00%	NS	-8 820,22
778 - Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	-135,00	135,00	0,00%	NS	-135,00
778000 - Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	-135,00	135,00	0,00%	NS	-135,00
PRODUITS	-678 345,65	-796 500,00	-664 171,35	-132 328,65	83,39%	-2,09%	14 174,30

III. LE BUDGET DU MUSÉE DU LUXEMBOURG

Le budget 2024 du Musée du Luxembourg avait été fixé à **168 200 euros**. Ce montant se répartissait entre **70 000 euros** pour l'investissement et **98 200 euros** pour le fonctionnement.

Depuis l'arrêté n° 2019-183 du Bureau du 20 juin 2019, le Bureau du Sénat a confié à l'établissement public de la Réunion des musées nationaux et du Grand palais des Champs-Élysées (RMN) la délégation de service public relative à l'exploitation du Musée du Luxembourg. La redevance versée par le délégataire doit couvrir l'ensemble des dépenses.

L'exécution du budget 2024 a cependant une nouvelle fois été perturbée et n'a pas retrouvé son niveau antérieur à la crise sanitaire. Les dépenses, en diminution depuis 2018 et presque nulles en 2023, ont rebondi au cours de l'exercice 2024 pour atteindre **138 238 euros**. La hausse enregistrée en 2024 s'explique essentiellement par des travaux d'entretien sur les installations de chauffage, ventilation, climatisation et désenfumage. Les recettes ont atteint un niveau identique à celles de 2023, à **151 297 euros**, niveau qui ne représente qu'environ 60 % du niveau antérieur à la crise sanitaire.

Les produits ont permis d'achever l'exercice budgétaire en très léger **excédent de 13 059 euros** et de ne pas avoir à procéder à un prélèvement sur disponibilités, contrairement à ce qui était initialement prévu dans le budget réparti (prélèvement de 13 200 euros).

Budget du Musée du Luxembourg

BUDGET DU MUSEE - 2024	Exécution
DEPENSES	
I - Section d'investissement	28 596 €
II - Section de fonctionnement	109 642 €
III -Total des dépenses (I+II)	138 238 €
RESSOURCES	
IV - Produits	151 297 €
V - Dotation de l'Etat	0 €
VI - Prélèvement sur les disponibilités	-13 059 €
VII -Total des ressources (IV+V+VI)	138 238 €

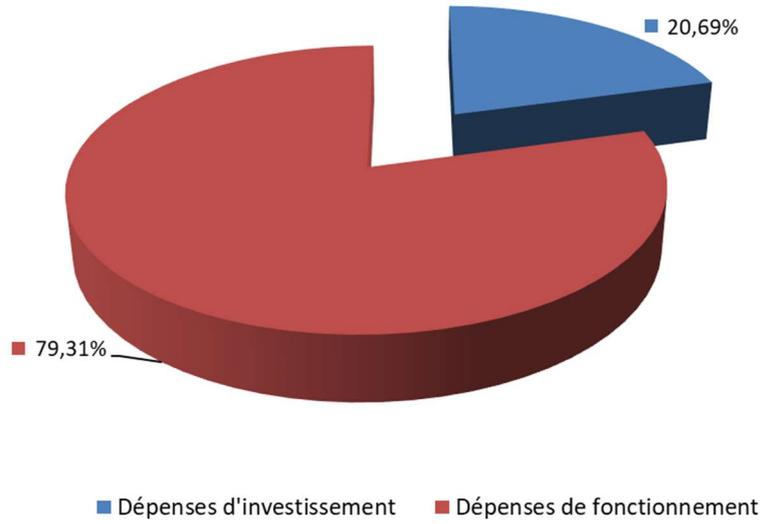
EXECUTION DU BUDGET - 2024
Musée

	Exécution 2023	Budget initial	Report OP	Budget réparti 2024*	Exécution 2024	Solde budgétaire 2024	Taux d'exécution 2024	Variation 2024-2023 (en%)	Variation 2024-2023 (en montant)
DEPENSES									
213 - Constructions	0	70 000	0	70 000	28 596	41 404	40,85%	NS	28 596
I - SECTION D'INVESTISSEMENT	0	70 000	0	70 000	28 596	41 404	40,85%	NS	28 596
615 - Entretien, réparations, restauration	3 616	8 200	0	8 200	93 282	-85 082	1137,58%	2479,79%	89 666
622 - Rémunération d'intermédiaires et honoraires	0	80 000	0	80 000	324	79 676	0,41%	NS	324
625 - Déplacements, missions et réceptions	4 380	10 000	0	10 000	16 036	-6 036	160,36%	266,12%	11 656
II - SECTION DE FONCTIONNEMENT	7 996	98 200	0	98 200	109 642	-11 442	111,65%	1271,23%	101 646
III - TOTAL DES DEPENSES (I+II)	7 996	168 200	0	168 200	138 238	29 962	82,19%	1628,87%	130 242

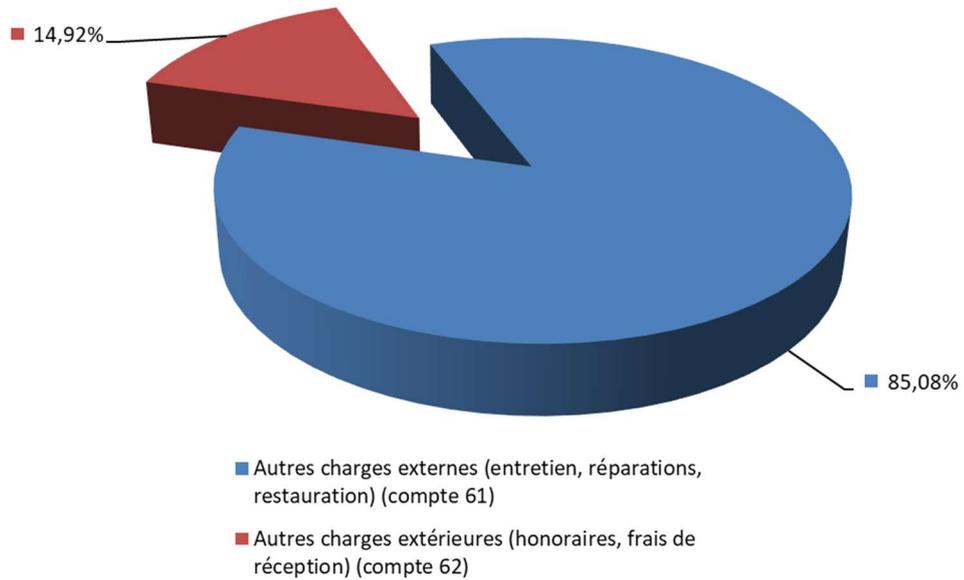
RESSOURCES									
708 - Produits des activités annexes	-151 297	-155 000	0	-155 000	-151 297	-3 703	97,61%	0,00%	0
IV - TOTAL DES PRODUITS	-151 297	-155 000	0	-155 000	-151 297	-3 703	97,61%	0,00%	0
V - PRELEVEMENT SUR LES DISPONIBILITES	143 301	-13 200	0	-13 200	13 059	-26 259	-98,93%	-90,89%	-130 242
VI - DOTATION DE L'ETAT	0	0	0	0	0	0	NS	NS	0
VII - TOTAL DES RESSOURCES (IV+V+VI)	-7 996	-168 200	0	-168 200	-138 238	-29 962	82,19%	1628,87%	-130 242

* Tel que réparti en application de l'article 3 du règlement budgétaire et comptable

Musée : répartition des dépenses



Musée : répartition des charges de fonctionnement



A. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses **d'investissement** du Musée du Luxembourg se sont élevées à **28 596 euros**, pour un budget réparti de 70 000 €.

Elles avaient été nulles en 2023, et de 6 501 euros en 2022.

B. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Au titre du **fonctionnement**, **109 642 euros** ont été dépensés, ce qui correspond à un taux d'exécution de 111,65 %. Ces dépenses ont couvert les travaux d'entretien des installations de chauffage évoqués *supra*.

C. LES PRODUITS

Les **produits** des activités annexes, pour lesquels 155 000 euros étaient prévus, ont finalement été de **151 297 euros**. Stables par rapport à 2022 et 2023, ils restent bien inférieurs à leur niveau antérieur à la crise sanitaire.

Ces produits correspondent pour leur totalité à la **redevance** versée par la RMN.

EXECUTION DU BUDGET - 2024

Musée

Toutes directions confondues

Compte	Exécution 2023	Budget réparti 2024	Exécution 2024	Solde budgétaire 2024	Taux d'exécution 2024	Variation 2024-2023 (en%)	Variation 2024-2023 (en montant)
DEPENSES							
213 - Constructions	0,00	70 000,00	28 596,12	41 403,88	40,85%	NS	28 596,12
213500 - Installations et agencement des constructions	0,00	70 000,00	28 596,12	41 403,88	40,85%	NS	28 596,12
I - SECTION D'INVESTISSEMENT							
615 - Entretien, réparations, restauration	3 615,87	8 200,00	93 281,83	-85 081,83	1137,58%	247979%	89 665,96
615200 - Entretien, réparations, restauration - biens immobiliers	0,00	5 000,00	88 679,90	-83 679,90	1773,60%	NS	88 679,90
615600 - Maintenance	3 615,87	3 200,00	4 601,93	-1 401,93	143,81%	27,27%	986,06
622 - Rémunération d'intermédiaires et honoraires	0,00	80 000,00	324,00	79 676,00	0,41%	NS	324,00
622600 - Honoraires	0,00	80 000,00	324,00	79 676,00	0,41%	NS	324,00
625 - Déplacements, missions et réceptions	4 380,00	10 000,00	16 035,89	-6 035,89	160,36%	266,12%	11 655,89
625110 - Frais de transport hors mission	0,00	0,00	801,31	-801,31	0,00%	NS	801,31
625700 - Réceptions	4 380,00	10 000,00	15 234,58	-5 234,58	152,35%	247,82%	10 854,58
II - SECTION DE FONCTIONNEMENT							
7 995,87	168 200,00	138 237,84	29 962,16	82,19%	1628,87%	130 241,97	
III - TOTAL DES DEPENSES (+/-)							
PRODUITS							
708 - Produits des activités annexes	-151 297,20	-155 000,00	-151 297,20	-3 702,80	97,61%	0,00%	0,00
708110 - Redevance, affermage, restaurants	-151 297,20	-155 000,00	-151 297,20	-3 702,80	97,61%	0,00%	0,00
IV - PRODUITS							
	-151 297,20	-155 000,00	-151 297,20	-3 702,80	97,61%	0,00%	0,00

IV. LES TRAVAUX DE LA COMMISSION SPÉCIALE

À la suite des élections sénatoriales du 24 septembre 2023, la composition de la Commission spéciale chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne a été profondément renouvelée. Ses membres ont été nommés par le Sénat lors de la séance du 4 octobre 2023.

En application de l'article 103 *bis* du Règlement, elle est composée conformément à la règle de la proportionnalité entre les groupes politiques et compte dix membres, nombre éventuellement augmenté pour que tous les groupes y soient représentés. Au vu de la composition du Sénat issue de son dernier renouvellement, son effectif est actuellement fixé à treize membres.

Son bureau est composé de M. Dominique de Legge (LR - Ille-et-Vilaine), président, M. Rémy Pointereau (LR - Cher), vice-président, et M. Éric Jeansannetas (SER - Creuse), rapporteur. Cette composition devrait rester stable jusqu'au prochain renouvellement sénatorial puisque la résolution du 18 juin 2019 a remplacé, à l'article 103 *bis* du Règlement, la nomination par session des membres de la commission par leur nomination pour trois ans.

Pour débiter ses travaux, la Commission spéciale a procédé à l'audition, le 12 février 2025, du Secrétaire général de la Questure, afin d'assurer le **suivi des recommandations** qu'elle avait formulées dans le cadre de l'examen des comptes du Sénat pour l'exercice 2023.

Cette audition a été complétée par celle du Directeur général des ressources et des moyens, le 1^{er} avril 2025, sur la question plus spécifique de la continuité d'activité au Sénat, dans le prolongement des recommandations formulées l'année précédente.

En application du Règlement budgétaire et comptable, la Commission spéciale a procédé à l'ensemble des **diligences** qui lui incombent sur les **comptes du Sénat** pour l'année 2024. À ce titre, elle a **entendu** :

- le Directeur des Affaires financières et sociales, sur le compte administratif, le 8 avril 2025 ;
- le Trésorier du Sénat, le 6 mai 2025 ;
- M. Jean-Pierre Viola, Conseiller maître à la Cour des comptes, chargé de la mission de certification des comptes du Sénat, le 7 mai 2025 ;
- le Conseil de Questure, sur la gestion budgétaire du Sénat au titre de l'exercice considéré, le 6 mai 2025.

Le Président-directeur général de la société de programme Public Sénat, M. Jean-Emmanuel Casalta, est également venu lui présenter les comptes 2024 de celle-ci, le 5 mai 2025.

Lors de sa réunion du 7 mai 2025, la Commission spéciale a, pour l'année 2024 :

- donné quitus aux Questeurs de leur gestion ;
- donné quitus au Trésorier de la régularité de sa gestion ;
- approuvé les comptes annuels du Sénat.

V. LES RECOMMANDATIONS ADOPTÉES À L'OCCASION DE L'EXAMEN DES COMPTES DE L'EXERCICE 2024

La Commission spéciale chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne :

Rappelle, conformément au principe constitutionnel d'autonomie financière des assemblées parlementaires, que l'analyse de la gestion opérée par le Conseil de Questure relève de sa seule compétence. À ce titre, la Commission spéciale renouvelle son souci de voir ce principe constitutionnel scrupuleusement respecté dans le cadre de la mission de certification des comptes du Sénat confiée à la Cour des comptes par la convention du 23 juillet 2013, et invite à veiller au strict suivi de ses stipulations et des exigences et règles impératives liées à cet exercice ;

Approuve la clarification des procédures d'engagement de dépenses réalisées par le Conseil de Questure et l'invite à rappeler la nécessité d'une vigilance particulière au regard de la sensibilité spécifique de certaines dépenses ;

Prend acte du taux d'exécution des dépenses atteint pour l'exercice 2024, lequel rejoint les niveaux connus jusqu'en 2019 et traduit un contexte de gestion moins marqué par les aléas internes et externes survenus au cours des dernières années ;

Relève la hausse des dépenses de fonctionnement sur les trois derniers exercices, cette dynamique devant toutefois être rapprochée de celle de l'inflation sur la période, et appelle à la vigilance sur la soutenabilité des dépenses, au vu des perspectives d'évolution de la dotation de l'État et des besoins d'investissement à venir ;

Se félicite de l'achèvement, en 2024, de travaux d'ampleur, dont l'opération de restructuration des immeubles des 26 et 36 rue de Vaugirard, et invite à tirer les enseignements des difficultés rencontrées dans le cadre de cette opération pour la préparation des futures rénovations patrimoniales programmées dans le prochain cycle d'investissement ;

Salue l'engagement, à la suite des recommandations qu'elle avait formulées en 2024, d'une politique structurée d'organisation de la continuité d'activité dont le pilotage est directement assuré par le Directeur général des Ressources et des Moyens, et invite à poursuivre les efforts menés afin d'établir un plan de continuité d'activité du Sénat en cas d'indisponibilité de ses locaux.

S'agissant du recours à l'externalisation pour certaines prestations de services par le Sénat, la Commission spéciale a sollicité auprès de la cellule d'audit interne une évaluation de la prise en compte de la qualité du service rendu au regard d'un échantillon de marchés de services conclus par le Sénat. La Commission spéciale formulera d'ici à l'été 2025 des recommandations sur ce sujet.

DEUXIÈME PARTIE

COMPTE DE RÉSULTAT ET BILAN

I. LE COMPTE DE RÉSULTAT

Le compte de résultat retrace l'ensemble des charges et produits du Sénat pour l'exercice, en distinguant le résultat d'exploitation, le résultat financier et le résultat exceptionnel. Il ajoute aux résultats budgétaires - commentés dans la première partie - les produits financiers ainsi que diverses autres opérations non budgétaires, en charges ou en produits¹.

Le **total des charges** s'établit en 2024 à **362,8 millions d'euros**, dont 344,4 millions d'euros au titre des opérations budgétaires (soit 95 % du total des charges) et 18,4 millions d'euros au titre des opérations non budgétaires (soit 5 % du total des charges). Les charges non budgétaires sont notamment constituées des dotations aux amortissements (8,4 millions d'euros, soit 45 % du total des charges non budgétaires). Les autres charges non budgétaires (10 millions d'euros) se décomposent en plusieurs catégories et comportent notamment les charges financières (5 millions d'euros).

Le total des **produits** s'élève en 2024 à **385 millions d'euros**, dont 362,9 millions d'euros relèvent d'opérations budgétaires et 22,1 millions d'euros (soit 5,7 %) relèvent d'opérations non budgétaires. Ces dernières sont principalement constituées des produits financiers (16,9 millions d'euros) et notamment des produits des cessions sur immobilisations financières, correspondant à la valeur comptable des actifs cédés.

Le compte de résultat, qui retrace l'intégralité des opérations budgétaires et non budgétaires, présente en 2024 un **résultat positif de 22,3 millions d'euros**.

¹ Le compte de résultat du Sénat « tous budgets confondus » n'intègre pas les charges et produits des buvettes du Sénat, qui sont retracés dans un compte de commerce distinct. Ils figurent en revanche dans les comptes agrégés présentés infra, au sein de la colonne « Sénat stricto sensu », ce qui explique les différences entre ces deux états financiers.

Compte de résultat du Sénat 2024 (tous budgets confondus)

(en millions d'euros)

CHARGES		PRODUITS	
1 - Charges courantes	357,46	1 - Produits courants	367,71
Achats	6,33	Ventes	2,16
Travaux et services extérieurs	19,22	Production immobilisée	0,37
Autres travaux et services extérieurs	16,78	Subvention d'exploitation	357,64
Impôts, taxes et versements assimilés	1,83	Autres produits d'exploitation	7,18
Indemnités parlementaires et traitements	188,19	Reprise aux amortissements et provisions	0,37
Autres charges de gestion courante	115,96		
Dotations aux amortissements et provisions	9,16		
2 - Charges financières	5,02	2 - Produits financiers	16,91
Charges financières	4,88	Produits financiers	16,91
Dotations aux amortissements et provisions	0,14	Reprises aux amortissements et provisions	-
3 - Charges exceptionnelles	0,29	3 - Produits exceptionnels	0,42
TOTAL DES CHARGES	362,78	TOTAL DES PRODUITS	385,04
RÉSULTAT GÉNÉRAL (EXCÉDENT)	22,26		

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		357 463 464	349 055 642	Total produits courants	367 709 129	355 412 769
Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, logidiels et droits de valeurs similaires		1 780,41	0,00			
Pertes - créances admises en non valeur		119,83	0,00			
Participation au financement des Offices		163 447,91	61 158,22			
Aides à l'accomplissement du mandat parlementaire		109 619 337,37	109 111 242,65			
Autres subventions		6 170 550,28	2 070 064,71			
Dotations aux provisions - Risques et Charges		797 000,00	718 000,00			
Dotations aux amortissements et provisions - Charges		8 364 973,17	8 881 488,72			
Total charges courantes		357 463 464	349 055 642	Total produits courants	367 709 129	355 412 769
Résultat courant d'exploitation (excédent)		10 245 665	6 357 126	Résultat courant d'exploitation (déficit)	-	-
COMPTÉ DE RESULTAT du SENAI (tous budgets confondus)						
Exercice 2024						
2 - Charges financières		2024 soldes comptables	2023	2 - Produits financiers		
661	Charges d'intérêts (dont RSI)	113 460,22	75 298,05	762	Produits des TIAP - RSI	3 778 675,35
662	Pertes financières sur exercices antérieurs	0,00	0,00	763	Revenus des autres créances	0,00
666	Perte de change	99,04	328,74	764	Revenus des valeurs mobilières de placement	0,00
667	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00	766	Gain de change	677,51
				767	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	9 244,41
669	Valeur comptable des éléments d'actifs financiers cédés - TIAP - RSI	4 763 821,57	79 358 270,00	768	Revenus des comptes sur livrets et des comptes à terme	8 353 853,29
686	Dotations aux provisions - Charges financières	143 520,86	294 067,62	769	Produits sur cessions d'immobilisations financières - TIAP - RSI	4 763 821,57
				786	Reprises sur amortissement et provisions - Produits financiers	389 405,05
						88 153 070
						16 906 272
						-
3 - Charges exceptionnelles		2024 soldes comptables	2023	3 - Produits exceptionnels		
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	20 064,34	264 476,75	771	Produits exceptionnels sur opération de gestion	121 991,78
672	Pertes sur exercices antérieurs	46 626,06	0,00	772	Produits sur exercices antérieurs	171 277,72
675	Valeur comptable des éléments d'actif cédés	65 131,91	2 815,62	775	Produits des cessions d'éléments d'actifs	72 773,14
678	Autres charges exceptionnelles	161 673,17	195 884,87	778	Autres produits exceptionnels	58 284,37
687	Dotations aux provisions - Charges exceptionnelles	0,00	0,00	787	Reprises sur amortissement et provisions - Produits exceptionnels	0,00
				791	Transfert de charges d'exploitation	0,00
						100 743
						424 327
						-
						362 434
						-
						385 039 728
						443 666 581
TOTAL DES CHARGES		362 777 861	429 246 784	TOTAL DES PRODUITS		
Résultat général (excédent)		22 261 867	14 419 797	Résultat général (déficit)		

II. LE BILAN

L'**actif immobilisé s'élève à 638,6 millions d'euros**, à mettre en regard des **fonds propres dont le montant atteint 649,4 millions d'euros**.

A. LES ÉLÉMENTS DE L'ACTIF

L'**actif immobilisé et l'actif circulant** représentent respectivement 93 % et 7 % de l'**actif**.

Les **immobilisations incorporelles et corporelles nettes** s'élèvent quant à elles respectivement à **2,3 millions d'euros et 506 millions d'euros** soit 80 % de l'**actif immobilisé**.

Les **immobilisations financières** atteignent **130 millions d'euros** et constituent 20 % des immobilisations. Elles correspondent pour l'essentiel à la Réserve spéciale d'intervention (130 millions d'euros).

Au total, l'actif immobilisé – en valeur nette – connaît une hausse de 0,7 % entre les exercices 2023 et 2024 pour atteindre **639 millions d'euros**.

L'**actif circulant s'élève à 48 millions d'euros en 2024**, contre 30 millions d'euros en 2023.

B. LES ÉLÉMENTS DU PASSIF

Le bilan fait ressortir la **solidité du passif, constitué à 95 % de fonds propres**, qui s'établissent en 2024 à 649,4 millions d'euros contre 626,7 millions d'euros fin 2023. Cette augmentation s'explique par un résultat comptable positif (+ 22,26 millions d'euros).

Les **dettes circulantes s'élèvent à 30 millions d'euros** à la clôture des comptes 2024, contre 30,6 millions d'euros à la clôture 2023. **Les dettes restent donc faibles dans le passif du Sénat (4,4 %)**. Ces dettes correspondent notamment à des factures de fournisseurs non encore réglées au 31 décembre 2024 et aux charges sociales et fiscales de décembre 2024 payées en janvier 2025.

BILAN du SENAT (tous budgets confondus)		Exercice 2024		net au 31/12/2024		net au 31/12/2023	
ACTIF		amortis enant et provisions net au 31/12/2024		net au 31/12/2024		net au 31/12/2023	
		brut au 31/12/2024		net au 31/12/2024		net au 31/12/2023	
ACTIF IMMOBILISE							
Immobilisations incorporelles	20	11 196 194,88 €	8 904 513,38	2 291 681,50	2 652 382,43	276 468 341,62	
Immobilisations corporelles	21	589 388 279,03 €	83 231 522,12	506 151 756,91	500 531 803,06	89 685 267,69	
Titres de participation	26	541 206,72 €	437 588,48	541 206,72	541 206,72	186 783 073,93	
Immobilisations financières	27	130 067 606,44 €	437 588,48	129 630 017,96	130 243 446,87	335 843 451,43	
Réserve spéciale d'intervention	276	129 718 060,97 €	437 588,48	129 280 472,49	129 891 786,81	36 791 343,12	
Dépôts et cautionsnements		349 545,47 €	-	349 545,47	351 660,06	299 052 108,31	
Total de l'actif immobilisé		731 188 287,07	92 573 623,98	638 614 663,09	633 968 839,08		
ACTIF CIRCULANT							
Stocks de marchandises	32	156 994,62		156 994,62	144 627,75	14 419 797,07	
Fournisseurs débiteurs	40	320 907,53		320 907,53	114 723,79	3 606 243,83	
Créances et comptes rattachés	41	2 106 393,03		2 106 393,03	1 803 814,54	10 813 553,24	
Sécurité sociale - retraites et autres organismes sociaux	42	5 657 104,60		5 657 104,60	5 361 982,04		
DGFiP - prélèvement à la source	43	-		-	-		
Situation débitrice des organismes à gestion déléguée	44	-		-	-		
Débiteurs divers	45	2 935 623,37		2 935 623,37	2 223 810,94	6 766 766,83	
Autres dépenses	46	-		-	-		
Comptes de régularisation	47	1 116 072,61		1 116 072,61	10,00	194 543,61	
Valeurs mobilières de placement	48	-		-	-	14 946 641,71	
Établissements bancaires et assimilés	50	35 721 402,02		35 721 402,02	20 009 078,39	4 720,00	
Caisse	51	46 004,58		46 004,58	91 877,85	2 894 830,15	
Régies et avances professionnelle	53	122 130,00		122 130,00	122 130,00	3 462 005,78	
	54	-		-	-	1 492 076,94	
		-		-	-	7 051 131,84	
		-		-	-	198 886,83	
		-		-	-	2 469,84	
		-		-	-	978,84	
Total de l'actif circulant		48 182 632,36	-	48 182 632,36	30 373 682,33	30 042 763,09	
Total actif		779 370 919,43	92 573 623,98	686 797 195,45	664 342 521,41	664 342 521,41	
DOTATION ET RESERVES							
Fonds propres	10					276 825 915,99	
Réserve spéciale d'intervention						89 685 267,69	
Autres fonds propres						187 140 648,30	
Reports à nouveau	11					350 263 248,50	
Réserve spéciale d'intervention						40 397 586,95	
Autres fonds propres						309 885 661,55	
Résultat	12					22 261 866,74	
Réserve spéciale d'intervention						-449 987,31	
Dotations Sénat						22 706 854,05	
Total des fonds propres						649 351 031,23	
Provisions pour risques et charges	15					7 204 433,16	
DETTES CIRCULANTES	16					199 067,97	
Fournisseurs	40					14 946 641,71	
Créances et comptes rattachés (crédite)	41					4 720,00	
Sénateurs et Personnel	42					2 894 830,15	
Caisse de Sécurité sociale, de	43					3 462 005,78	
DGFiP - prélèvement à la source	44					1 492 076,94	
Situation créditrice des organismes à	45					7 051 131,84	
Dettes diverses	46					198 886,83	
Comptes de régularisation	47					2 469,84	
Établissements bancaires et assimilés	50					978,84	
Total des dettes circulantes						30 042 763,09	
Total passif						686 797 195,45	

TROISIÈME PARTIE

COMPTABILITÉS ANNEXES

I. LES COMPTES DES CAISSES DE RETRAITES

Les **Caisses de retraites du Sénat** se caractérisent par un régime géré en répartition provisionnée, décidé et mis en œuvre lors de leur constitution en 1905, dont le financement est assuré à la fois par les cotisations perçues et par des placements financiers. Aussi, en dépit d'un taux de couverture¹ insuffisant pour régler l'intégralité des pensions, les Caisses des retraites du Sénat équilibrent leurs charges à court, moyen et long termes sans solliciter de subvention de la part de l'État. Le besoin de financement est en effet couvert par les placements financiers des Caisses.

Les quatre tableaux ci-après retracent, respectivement, le compte de résultat et le bilan des Caisses des retraites des anciens Sénateurs et du personnel pour l'exercice 2024.

Le montant total des prestations versées par la Caisse des retraites des anciens Sénateurs² s'élève à **42,3 millions d'euros**, un montant en augmentation de 7,9% par rapport à l'exercice précédent. Cette variation résulte notamment de l'effet de la revalorisation des pensions au 1^{er} janvier 2024 (+ 5,3 %).

Le montant total des cotisations encaissées par la Caisse des retraites des anciens Sénateurs a augmenté de 1% par rapport à l'exercice précédent, pour atteindre **13,21 millions d'euros**.

Le compte de résultat met en évidence un **déficit technique de 29,1 millions d'euros**, en augmentation par rapport à l'année dernière (-26,1 millions d'euros). Le résultat financier (32,6 millions d'euros), qui ne prend pas en compte les plus-values latentes en application du principe de prudence, compense le déficit technique.

La Caisse affiche ainsi un **résultat comptable positif de 0,8 million d'euros** contre un résultat positif de 9,7 millions d'euros en 2023. Le résultat comptable est cependant très dépendant des mouvements sur le portefeuille financier en cours d'année, ce qui explique les variations parfois importantes observées d'un exercice à l'autre.

Les pensions servies par la Caisse des retraites du Personnel du Sénat³ se sont élevées à **61,5 millions d'euros**, en augmentation de 8,1 % par rapport à 2023. Cette hausse résulte d'une part de facteurs démographiques

¹ Le taux de couverture mesure la capacité des cotisations à couvrir les prestations.

² Hors accessoires de pension à la charge du budget du Sénat.

³ Hors accessoires de pension à la charge du budget du Sénat.

(augmentation du nombre de pensions nettes) et d'autre part de la revalorisation des pensions intervenue au 1^{er} janvier 2024 (+ 5,3 %).

Le montant total des cotisations encaissées par la Caisse des retraites du Personnel a augmenté de 2,2 % entre 2023 et 2024, passant de 17,9 à 18,3 millions d'euros.

Comme pour les pensions des anciens Sénateurs, le compte de résultat met en évidence un **déficit technique, s'élevant à 43,2 millions d'euros** (+11 % par rapport à l'année précédente). Le résultat financier (35,6 millions d'euros) compense seulement en partie ce déficit technique.

La Caisse affiche donc un **résultat comptable déficitaire** de **- 10,9 millions d'euros**. En 2023, elle avait enregistré un bénéfice de **1,1 million d'euros**.

BILAN DE LA CAISSE DES RETRAITES DES ANCIENS SÉNATEURS au 31 décembre 2024						
ACTIF			PASSIF			
<i>Comptes et numéros</i>	<i>brut</i>	<i>provisions</i>	<i>net au 31/12/2024</i>	<i>net au 31/12/2023</i>	<i>Comptes et numéros</i>	<i>31/12/2024</i>
ACTIF IMMOBILISÉ						
20	205 828,88	175 734,20	30 094,68	50 568,57	10	623 779 584,70
23						
Immobilisations incorporelles					Dotation et réserves	623 779 584,70
					Report à nouveau	570 789,14
					Effet du changement de référentiel	1 596 508,66
27	617 844 030,74	8 204 979,42	609 639 051,32	510 726 282,88	12	817 593,45
Immobilisations financières					Résultat de l'exercice	9 716 528,11
Total des immobilisations	618 049 859,62	8 380 713,62	609 669 146,00	510 776 851,45	Total des fonds propres	622 429 880,35
ACTIF CIRCULANT						
40	-		-	-	40	362 584,17
41					41	
42	1 314 060,34		1 314 060,34	1 321 748,60	42	3 266 852,79
44					44	
46					46	4 676,00
47	103 739,41		103 739,41	60 201,62	47	
48					48	
Débiteurs divers					Créiteurs divers	9 232,47
50	6 964 553,56		6 964 553,56	16 034 906,68	Compte d'attente	12 241,21
Valeurs mobilières de placement						
Total de l'actif circulant	8 382 353,31		8 382 353,31	17 416 856,90	Total du passif circulant	3 634 112,96
TRÉSORERIE D'ACTIF						
51	1 818 190,46		1 818 190,46	1 054 280,70	51	
Établissements bancaires et assimilés					Établissements bancaires et assimilés	
51	6 194 303,54		6 194 303,54	95 987 250,48		
Compte sur livret et comptes à terme						
53						
Caisse						
58					58	
Virements internes entre caisses					Virements internes entre caisses	
Total de la trésorerie d'actif	8 012 494,00		8 012 494,00	97 041 531,18	Total de la trésorerie de passif	-
Total actif			626 063 993,31	625 235 239,53	Total passif	626 063 993,31
TRÉSORERIE DE PASSIF						
dont Actifs venant en couverture des engagements de retraites (nets) (1)						
			Au 31/12/2024	Au 31/12/2023	Au 31/12/2024	
			622 797 908,42	622 748 440,04	823 128 882,00	
					775 520 313,00	

CHARGES		PRODUITS	
1 Charges techniques		1 Produits techniques	
Prestations à la charge de la Caisse	61 515 733,34	Cotisations patronales	13 437 506,88
		Cotisations salariales normales	4 488 012,02
		Cotisations salariales-services antérieurs	47 579,16
Prestations à la charge du Budget du Sénat	4 761 681,32	Cotisations salariales-études	244 476,32
		Cotisations salariales-bonifications	113 812,36
Dotations aux provisions pour charges techniques	14 369,02	Accessoires de pension remboursés par le Budget du Sénat	4 761 681,32
Total charges techniques	66 291 683,68	Reprise sur provisions pour charges techniques	42 344,21
Résultat technique (excédent)	-	Total produits techniques	23 135 312,27
		Résultat technique (déficit)	43 156 371,41
2 Charges courantes		2 Produits courants	
Travaux et services extérieurs	610 000 000	Jetons de présence et rétrocessions de commissions	290 168,95
	622 000 000		753 000 000
Redevance annuelle de gestion	655 000 000		758 100 000
Dotations aux amortissements	658 100 000		
	681 100 000		
Total charges courantes	777 901,73	Total produits courants	290 168,95
Résultat courant d'exploitation (excédent)	-	Résultat courant d'exploitation (déficit)	487 732,78
3 Charges financières		3 Produits financiers	
Charges d'intérêts	661 500 000	Revenus des fonds investis	15 933 359,59
Perte de change	666 000 000	Revenus des fonds prêtés	158 790,60
Charges nettes sur cession des VMIP	667 000 000		
Autres charges financières	668 000 000	Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	243 231,56
	669 100 000	Autres produits financiers	1 572 573,02
Valeur nette comptable des immobilisations financières cédées	76 360 491,15	Produits de cession des immobilisations financières	94 027 188,72
Total charges financières	76 360 491,15	Total produits financiers	111 935 143,49
Résultat financier (excédent)	35 574 652,34	Résultat financier (déficit)	-
4 Charges exceptionnelles		4 Produits exceptionnels	
Autres charges exceptionnelles	671 800 000	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	3 017,15
		Autres produits exceptionnels	778 000 000
Total charges exceptionnelles	-	Total produits exceptionnels	3 017,15
Résultat exceptionnel (excédent)	3 017,15	Résultat exceptionnel (déficit)	-
5 Dotations-amortissements-dépréciations		5 Reprises-amortissements-dépréciations	
Dotations aux dépréciations des éléments financiers	686 620 000	Reprises sur dépréciations des éléments financiers	526 042,91
	686 650 000		786 650 000
Total dotations	3 372 845,84	Total reprises	526 042,91
Résultat sur dépréciations (excédent)	-	Résultat sur dépréciations (déficit)	2 846 802,93
TOTAL DES CHARGES	146 802 922,40	TOTAL DES PRODUITS	135 889 684,77
Résultat général (excédent)	-	Résultat général (déficit)	10 913 237,63

II. LES COMPTES DU RÉGIME AUTONOME DE SÉCURITÉ SOCIALE

En 2024, les **comptes du régime autonome de sécurité sociale** font apparaître un **excédent** de **2 840 744,70 euros** après 1 646 420,23 euros au titre de l'exercice 2023.

Les dépenses de soins sont stables par rapport à 2023, dans un contexte de hausse des ressources du régime.

Conformément aux règlements des caisses autonomes, cet excédent qui n'est pas imputable aux régimes de base fait l'objet d'un reversement au budget du Sénat.

A. LES RECETTES DU RÉGIME AUTONOME

Les recettes des deux caisses, dont le montant total s'élève à **26,49 millions d'euros**, évoluent principalement en fonction de l'assiette de la contribution sociale généralisée (CSG) et des cotisations patronales et salariales.

en millions d'euros

Recettes (1)	2023	2024	Évolution
Caisse autonome des Sénateurs	9,28	9,77	+ 5,28 %
Caisse autonome du personnel	16,10	16,72	+ 3,85 %
TOTAL	25,38	26,49	+ 4,37 %

(1) recettes de cotisations sociales

S'agissant des **Sénateurs**, le **produit de la CSG** et des contributions de solidarité assimilées a atteint **4,5 millions d'euros** en 2024 contre 4,30 millions d'euros en 2023. Concernant le **personnel**, le produit de la CSG a augmenté en 2024 (**9,68 millions d'euros**) par rapport à 2023 (9,41 millions d'euros, soit + 2,9 %).

Cette hausse s'explique principalement par la revalorisation des pensions de 5,3 % intervenue le 1^{er} janvier 2024.

Le financement du **régime complémentaire** repose sur la cotisation complémentaire d'assurance maladie-décès (CCAMD), due par les assurés, et sur la contribution versée par le Sénat en tant qu'employeur.

S'agissant de la seule caisse des Sénateurs, les recettes de la CCAMD s'élèvent à **0,39 million d'euros** au cours du dernier exercice, en hausse de 4,6 % par rapport à 2023. Pour la caisse du personnel, les recettes perçues au titre de la CCAMD atteignent **0,96 million d'euros** en 2024, en hausse de 4,7 % par rapport à 2023.

Le financement des prestations complémentaires est par ailleurs assuré par la contribution versée par le Sénat, soit **4,86 millions d'euros** pour la caisse des Sénateurs et **6,07 millions d'euros** pour celle du personnel.

La gestion de la **trésorerie** du régime permet de réaliser des **gains financiers** pour l'exercice 2024. Ceux-ci atteignent un total de 442 908 euros pour les deux caisses contre 207 267 euros en 2023.

B. LES DÉPENSES DU RÉGIME AUTONOME

en millions d'euros

DÉPENSES	2023	2024	Évolution
PRESTATIONS MALADIE-MATERNITÉ ⁽¹⁾	19,11	18,93	- 0,9 %
PRESTATIONS DÉCÈS	1,04	1,30	+ 25 %
TOTAL	20,15	20,23	+ 0,4 %
<i>dont caisse des Sénateurs</i>	<i>6,86</i>	<i>7,20</i>	<i>+ 4,9 %</i>
<i>- prestations maladie⁽¹⁾</i>	<i>6,30</i>	<i>6,43</i>	<i>+ 2 %</i>
<i>- prestations décès</i>	<i>0,56</i>	<i>0,77</i>	<i>+ 37,5 %</i>
<i>dont caisse du personnel</i>	<i>13,30</i>	<i>13,03</i>	<i>- 1,9 %</i>
<i>- prestations maladie⁽¹⁾</i>	<i>12,81</i>	<i>12,50</i>	<i>- 2,4 %</i>
<i>- prestations décès</i>	<i>0,48</i>	<i>0,52</i>	<i>+ 8,6 %</i>

(1) hors provisions et reprises sur provisions

En 2024, les dépenses d'assurance maladie-maternité-décès restent stables par rapport à 2023. Concernant les seules dépenses **d'assurance maladie-maternité**, leur montant s'élève, hors provisions et reprises sur provisions, à **18,93 millions d'euros**, en baisse de près de **1 %** par rapport à l'exercice précédent. Les fluctuations constatées pour ces dépenses (à la hausse comme à la baisse) s'expliquent par la faible taille du régime. En particulier, le régime est sensible aux dépenses d'hospitalisation, qui sont en baisse de **2 %** en 2024.

Le régime autonome contribue au **financement de divers fonds et organismes**, notamment le Fonds d'intervention régional (Fir). Il contribue également au financement de certains éléments de la rémunération des professionnels de santé (rémunération sur objectifs de santé publique et cotisations des professionnels et auxiliaires médicaux) et des établissements de santé (forfait annuel d'urgence et établissements sous forfait de soins). En 2024, en additionnant l'ensemble de ces contributions, le versement du Sénat s'élève à **1 059 455 euros**, en hausse de **9,1 %** par rapport à 2023.

Les **dépenses d'assurance décès** (capitales décès et allocations funéraires) **augmentent de 24,8 %** par rapport à l'exercice 2023 pour atteindre **1 303 496 euros**.

Le montant des dépenses dépend du nombre de décès constatés au cours de l'année (84 en 2024 au titre des deux caisses, contre 70 en 2023).

Les dépenses d'assurance décès de la caisse des Sénateurs sont en hausse, passant de 560 029 euros en 2023 à 777 136 euros en 2024 (+ 39 %). Celles de la caisse du personnel s'élèvent à 526 360 euros en 2024, après 484 601 euros en 2023, soit une hausse de 8,6 %.

Les **charges de gestion**, qui sont ventilées entre les deux caisses en fonction de leurs effectifs respectifs puis, au sein de chacune d'elles, en fonction de leurs dépenses au titre du régime obligatoire et du régime complémentaire, sont principalement composées de la **redevance de gestion** qui s'élève, en 2024, à **1 981 216 euros(+ 2,8 % par rapport à 2023)** et des **dépenses d'infogérance**, qui correspondent cette année à la seule gestion courante du progiciel, soit 0,27 million d'euros (montant stable par rapport à 2023).

C. LES SOLDES DES CAISSES

En 2024, le régime autonome de sécurité sociale, pris globalement, a dégagé un **excédent de 2 840 744,70 euros** des recettes sur les charges.

Conformément aux dispositions des règlements des caisses qui prévoient de ramener ou de porter à l'équilibre le résultat des caisses autonomes, l'excédent qui n'est pas imputable aux régimes de base a été versé au budget du Sénat.

Compte de Résultat - Caisse de Sécurité Sociale du Personnel (Régime obligatoire)									
CHARGES		Evolution 2023/2024				Exercice 2024			
1. Charges d'exploitation		Soilde 2024	Soilde 2023	Evolution 2023/2024	PRODUITS	Soilde 2024	Soilde 2023	Evolution 2023/2024	En %
		En valeur	En valeur	%	1. Produits d'exploitation			En valeur	En %
Charges de gestion technique : prestations					Produits de gestion technique				
656 111	Maladie	7 607 528,33	7 783 906,53	- 176 378,20	CSG sur les revenus d'activité	7 565 111,10	6 104 478,00	12 247,00	0,20%
656 112	Maternité	15 028,48	85 042,58	- 70 014,10	CSG sur les revenus de remplacement	7 565 111,20	3 304 239,00	259 482,00	7,85%
656 121	Accidents du travail	11 983,21	8 595,23	3 387,98	Cotisations des inactifs sur les revenus de remplacement	7 561 121,11	5 910,24	3 004,55	50,84%
656 177	Prestations décès - capital décès	42 535,06	47 653,33	- 5 118,27					
656 178	Autres prestations (décès)	-	-	-					
656 221	Action sanitaire et sociale (individualisée)	-	-	-					
656 311	Actions individualisées de prévention	8 333,41	8 465,41	- 132,00					
656 312	Actions collectives de prévention	-	-	-					
6 568	Autres prestations	-	-	-					
656	Total Prestations sociales	7 685 408,49	7 933 663,08	- 248 254,59	Total cotisations sociales et CSG	756	9 414 627,24	274 733,55	2,92%
657	Autres charges de gestion technique	763 987,43	711 625,43	52 362,00	Autres contributions (reversement CNSA)	757818	119 132,55	119 132,55	100,00%
6584	Subvention de gestion technique	132 950,35	-	132 950,35	Produits divers de gestion courante	7580	11 140,83	10 932,53	-98,13%
6588	Autres charges diverses	19,51	-	19,51	Subvention de gestion technique	7584	238 432,86	238 432,86	-100,00%
655	Autres charges de gestion courante	988 120,30	938 803,64	49 316,66	Produits de gestion courante				
681	Dotations aux amortissements et aux provisions	849 326,07	941 723,37	- 92 397,30	Equilibre des provisions				
					Reprise sur provisions	781	861 614,59	80 108,78	9,30%
	Total charges d'exploitation	10 419 812,15	10 525 815,52	- 106 003,37	Total produits courants	10 750 425,01	10 525 815,52	224 609,49	2,13%
	Résultat courant d'exploitation (excédent)	330 612,86	-	-	Résultat d'exploitation (déficit)	-	-	-	-
661	Charges financières	-	-	-	2. Produits financiers				
	Charges d'intérêts	-	-	-	Produits de gestion financière	76	-	-	-
	Total charges financières	-	-	-	Total produits financiers				
	Résultat financier (excédent)	-	-	-	Résultat financier (déficit)				
678	Charges exceptionnelles diverses	-	-	-	3. Produits exceptionnels				
	Total charges exceptionnelles	17 735,36	-	17 735,36	Produits exceptionnels sur opérations de gestion technique	771	5 723,90	-	-
	Résultat exceptionnel (excédent)	-	-	-	Autres produits exceptionnels	7748	12 011,46	12 011,46	-
	Total charges exceptionnelles	17 735,36	-	17 735,36	Total produits exceptionnels			12 011,46	-
	Résultat exceptionnel (excédent)	-	-	-	Résultat exceptionnel (déficit)			-	-
	TOTAL DES CHARGES	10 419 812,15	10 525 815,52	- 106 003,37	TOTAL DES PRODUITS	10 768 160,37	10 525 815,52	242 344,85	2,30%
	Résultat général (excédent)	348 348,22	-	-	Résultat général (déficit)			-	-

Compte de Résultat - Caisse de Sécurité Sociale du Personnel (Régime complémentaire)									
Exercice 2024									
CHARGES		Solde 2024		Solde 2023		Evolution 2023/2024		Evolution 2023/2024	
		En valeur		En valeur		En %		En valeur	
1. Charges d'exploitation									
1. Produits d'exploitation									
Charges de gestion technique - prestations		4 864 979,36		4 929 529,35		-1,31%		6 070 497,90	
656 111	Maladie				64 549,99			756 111 111	5 768 933,92
656 112	Maternité	3 307,74		10 797,62	7 489,88	-69,37%		756 111 121	433 268,90
656 121	Accidents du travail	879,01		163,96	715,05	436,11%			1 638,85
Prestations décès - capital décès		45 831,47		66 207,98					
Autres prestations (décès)		437 994,11		370 740,47		18,14%			
656 177					20 376,51				38 809,06
656 178					67 253,64				
656 211	Action sanitaire et sociale	270 726,92		337 225,53	66 498,61	-19,72%			
Action sanitaire et sociale (individualisée)									
656 221									
656 311	Actions individualisées de prévention								
656 312	Actions collectives de prévention								
Total Prestations sociales		5 623 718,61		5 714 664,91		-1,59%		7 026 926,93	
656					90 946,30			756	6 684 915,04
657	Autres charges de gestion technique							7580	944,18
658	Subvention de gestion technique	1 019 458,90		449 805,60	569 653,30	126,64%		7584	1 039,21
Charges de gestion courante									
Achats de matériel, équipement									
605	Honoraires								
622	Déplacements, missions, colloques								
625	Services bancaires	2 273,14		6 351,72	4 078,58	-64,21%			
627	Redevance pour concession de logiciel	198 460,13		194 341,75	4 118,38	2,12%			
654	Créance admise en non valeur								
655	Autres charges de gestion courante	525 718,01		512 008,83	13 709,18	2,68%			
Equilibre des provisions									
Dotations aux amortissements et aux provisions		281 499,04		305 119,25		-7,74%		317 673,85	
681					23 820,21			781	12 554,60
Total charges d'exploitation		7 651 127,83		7 182 292,06		6,53%		7 378 821,83	
Résultat courant d'exploitation (excédent)		-		-		-		7 070 780,26	
								160 794,20	
2. Charges financières									
Charges d'intérêts									
66								76	156 599,24
Total charges financières		-		-		-		156 599,24	
Résultat financier (excédent)		268 111,04		111 511,80		140,43%		111 511,80	
3. Charges exceptionnelles									
Charges exceptionnelles diverses									
67								77	4 194,96
Total charges exceptionnelles		-		-		-		4 194,96	
Résultat exceptionnel (excédent)		4 194,96		-		-		-	
TOTAL DES CHARGES		7 651 127,83		7 182 292,06		6,53%		7 651 127,83	
Résultat général (excédent)		-		-		-		468 835,77	
								7 182 292,06	
								468 835,77	
								6,53%	

BILAN - Caisse de Sécurité Sociale du Personnel du Sénat									
EXERCICE 2024					PASSIF				
Libellé du compte	n° du compte	brut au 31/12/2024	amortissement et provisions	net au 31/12/2024	net au 31/12/2023	Libellé du compte	n° du compte	31/12/2024	31/12/2023
ACTIF					PASSIF				
ACTIF IMMOBILISE					PASSIF IMMOBILISE				
						Reports à nouveau	11	6 448 362,53	6 448 362,53
						Résultat	12	348 348,22	-
						Total des fonds propres		6 796 710,75	6 448 362,53
						Provisions pour prestations légales	15	1 130 825,11	1 246 842,62
						Total passif immobilisé		7 927 535,86	7 695 205,15
ACTIF CIRCULANT					DETTES CIRCULANTES				
Fournisseurs débiteurs	40	46 900,07		46 900,07	43 976,90	Fournisseurs	40	543 016,37	464 949,91
Créances et comptes rattachés	41	2 234 048,40		2 234 048,40	1 314 347,62	Créances et comptes rattachés (créditeurs)	41	-	-
	44	2 601,00		2 601,00	2 276,00				
Relations financières avec une autre entité	456	4 332 122,83		4 332 122,83	3 906 448,30	Relations financières avec une autre entité	456	4 332 122,83	3 906 448,30
Autres créances	461	20 680,15		20 680,15	15 445,00	Autres créances	461	-	-
Produits à recevoir	4687	129 051,41		129 051,41	-	Charges à payer	4686	1 985 852,11	751 444,85
						dont créances sociales		352 557,57	324 766,56
						dont créances diverses		1 633 300,54	426 678,29
Valeurs mobilières de placement	50	129 051,41		129 051,41	-	Prestations à classer ou régulariser	475	-	-
Etablissements bancaires	51	8 023 123,31		8 023 123,31	7 535 554,39	Etablissements bancaires	51	-	-
Total de l'actif circulant		14 788 527,17		14 788 527,17	12 818 048,21	Total des dettes		6 860 991,31	5 122 843,06
Total actif		14 788 527,17		14 788 527,17	12 818 048,21	Total passif		14 788 527,17	12 818 048,21

Compte de Résultat - Caisse de Sécurité Sociale des Sénateurs (Régime obligatoire)									
Exercice 2024									
CHARGES	Solde 2024	Solde 2023	Evolution 2023/2024		PRODUITS	Solde 2024	Solde 2023	Evolution 2023/2024	
			En valeur	En %				En valeur	En %
1. Charges d'exploitation					1. Produits d'exploitation				
Charges de gestion technique : prestations					Produits de gestion technique				
Maladie	656 111	4 090 026,11	80 060,37	-1,96%	CSG sur les revenus d'activité	756511100	2 051 121,00	21 269,00	1,04%
Maternité	656 112	1 806,12	3 887,49	215,79%	CSG sur les revenus de remplacement	756511120	2 195 551,00	173 203,00	7,89%
Accidents du travail	656 121	-	-	-					
					Cotisations des pensionnés exonérés de la CSG	756111121	50 169,14	5 094,68	10,16%
Prestations décès - capital décès	656 177	34 134,34	62 675,08	183,61%	Cotisations des Sénateurs dont le domicile fiscal est situé hors de France	756112111	19 947,35	823,23	4,30%
Autres prestations (décès)	656178	-	-	-	Contribution de solidarité prélevée sur IRFM - hors de France	756511111	-	-	-
Action sanitaires et sociales (individualisées)	656 221	-	-	-					
Actions individualisées de prévention	656 311	3 114,82	939,55	-30,16%					
Actions collectives de prévention	656 312	-	-	-					
Total Prestations sociales	656	4 119 081,39	14 427,35	-0,35%	Total cotisations sociales et CSG	756	4 315 965,26	200 389,91	4,64%
Autres charges de gestion technique	657	295 467,12	36 065,46	13,90%	Autres contributions (reversement CNSA)	75781	46 010,08	-	100,00%
Subvention de gestion technique	6584	-	-	-	Produit divers de gestion courante	7580	40,63	40,63	-70,15%
Autres charges diverses	6588	-	-	-	Subvention de gestion technique	7584	132 950,35	445 444,56	-
					Produits exceptionnels de gestion technique	774	-	-	-
Charges de gestion courante					Produits de gestion courante				
créances admises en non valeur	654	-	-	-					
Autres charges de gestion courante	655	359 229,86	17 785,62	-4,82%					
Equilibre des provisions					Equilibre des provisions				
Dotations aux amortissements et aux provisions	681	530 431,87	54 116,07	-10,20%	Reprise sur provisions	781	530 431,87	13 686,91	2,65%
Total charges d'exploitation	5 227 881,20	5 278 154,78	50 273,58	-0,95%	Total produits courants	5 225 788,10	5 278 154,78	52 366,68	-0,99%
Résultat courant d'exploitation (excédent)	-	-	-	-	Résultat d'exploitation (déficit)				
2. Charges financières					2. Produits financiers				
Charges d'intérêts	661	-	-	-	Produits de gestion financière	76	-	-	-
Total charges financières	-	-	-	-	Total produits financiers	-	-	-	-
Résultat financier (excédent)	-	-	-	-	Résultat financier (déficit)	-	-	-	-
3. Charges exceptionnelles					3. Produits exceptionnels				
Charges exceptionnelles diverses	678	-	-	-	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	771	2 093,10	-	-
					Produits sur exercices antérieurs	772	-	-	-
Total charges exceptionnelles	-	-	-	-	Total produits exceptionnels	2 093,10	-	-	-
Résultat exceptionnel (excédent)	2 093,10	-	-	-	Résultat exceptionnel (déficit)	-	-	-	-
TOTAL DES CHARGES	5 227 881,20	5 278 154,78	50 273,58	-0,95%	TOTAL DES PRODUITS	5 227 881,20	5 278 154,78	52 366,68	-0,95%
Résultat général (excédent)	-	-	-	-	Résultat général (déficit)	-	-	-	-

Compte de Résultat - Caisse de Sécurité Sociale des Sénateurs (Régime complémentaire)									
CHARGES		Solde 2024		Solde 2023		Evolution 2023/2024		Exercice 2024	
		En valeur		En %		Evolution 2023/2024		Evolution 2023/2024	
1. Charges d'exploitation									
Charges de gestion technique : prestations									
656 111	Maladie	2 420 642,00	2 216 445,00	9%	204 197,00	9%	272 907,42	5,95%	
656 112	Maternité	1 452,88	814,80	78%	638,08	78%	3 516,60	2,03%	
656 121	Accidents du travail	-	-	-	-	-	-	-	
656 177	Prestations décès - capital décès	96 809,43	34 134,32	184%	62 675,11	184%	-	-	
656 178	Autres prestations (décès)	583 516,91	491 780,23	19%	91 736,68	19%	-	-	
656 211	Action sanitaire et sociale	221 382,04	179 617,84	23%	41 764,20	23%	-	-	
656 211	Action sanitaire et sociale (individualisée)	-	-	-	-	-	-	-	
656 311	Actions individualisées de prévention	-	-	-	-	-	-	-	
656 312	Actions collectives de prévention	-	-	-	-	-	-	-	
656	Total Prestations sociales	3 323 803,26	2 922 772,19	14%	401 031,07	14%	290 173,73	5,94%	
657	Autres charges de gestion technique	-	-	-	-	-	168,02	-	
658	Subvention de gestion technique	1 821 285,80	1 880 482,05	-3%	59 206,25	-3%	-	-	
Charges de gestion courante									
605	Achats de matériel, équipement	-	-	-	-	-	-	-	
622	Honoraires	-	-	-	-	-	-	-	
625	Déplacements, missions, colloques	-	-	-	-	-	-	-	
627	Services bancaires	2 104,30	7 088,23	-70%	4 983,93	-70%	-	-	
651	Redevance pour concession de logiciel	75 792,35	70 688,44	7%	5 103,91	7%	-	-	
654	Créance admise en non valeur	-	-	-	-	-	-	-	
655	Autres charges de gestion courante	215 377,87	184 384,75	17%	31 013,12	17%	-	-	
Equilibre des provisions									
681	Dotations aux amortissements et aux provisions	165 475,75	171 282,69	-3%	5 806,94	-3%	-	3 896,85	-2,2%
Total charges d'exploitation									
		5 603 839,33	5 236 658,35	7%	367 180,98	7%	286 444,90	5,57%	
Résultat courant d'exploitation (excédent)									
		-	-	-	-	-	176 482,07	95 755,99	84,31%
2. Charges financières									
661	Charges d'intérêts	-	-	-	-	-	174 797,16	95 755,99	82,54%
662	Pertes sur exercices antérieurs	-	-	-	-	-	-	-	-
Total charges financières									
		174 797,16	95 755,99	83%	79 041,17	83%	79 041,17	82,54%	
Résultat financier (excédent)									
		-	-	-	-	-	1 694,91	-	-
3. Charges exceptionnelles									
678	Charges exceptionnelles diverses	-	-	-	-	-	771	-	-
Total charges exceptionnelles									
		1 694,91	-	-	-	-	772	-	-
Résultat exceptionnel (excédent)									
		-	-	-	-	-	1 694,91	-	-
TOTAL DES CHARGES									
		5 603 839,33	5 236 658,35	7%	367 180,98	7%	5 603 839,33	367 180,98	7,01%
Résultat général (excédent)									

BILAN - Caisse de Sécurité Sociale des Sénateurs									
ACTIF					PASSIF				
Libellé du compte	n° du compte	solde au 31/12/2024	amortissement et provisions 31/12/2024	net au 31/12/2024	Libellé du compte	n° du compte	solde au 31/12/2024	net au 31/12/2023	31/12/2023
ACTIF IMMOBILISE					PASSIF IMMOBILISE				
					Report à nouveau	11	2 818 484,41		2 818 484,41
					Résultat	12	-		-
					Total des fonds propres		2 818 484,41		2 818 484,41
					Provisions pour prestations légales	15	641 791,55		701 714,56
					Total passif immobilisé		3 460 275,96		3 520 198,97
ACTIF CIRCULANT					DETTES CIRCULANTES				
Fournisseurs débiteurs	40	44 205,52		44 205,52	Fournisseurs	40	190 099,63		113 097,29
Créances et comptes rattachés	41	1 175 552,94		1 175 552,94	Créances et comptes rattachés (crédeurs)	41	-		-
Relations financières avec une autre entité	44	11 095,00		11 095,00	Relations financières avec une autre entité	456	274 123,21		198 005,87
Autres créances	461	14 660,95		14 660,95	Charges à payer	4686	2 343 420,54		1 782 994,64
Produits à recevoir	4687	182 748,44		182 748,44	dont dettes sociales		335 896,74		261 103,16
dont créances sociales		-		-	dont dettes diverses		2 007 523,80		1 521 891,48
dont créances diverses		182 748,44		182 748,44	Prestations à classer ou régulariser	475	-		-
Valeurs mobilières de placements	50	-		-	Etablissements bancaires et assimilés	51	-		-
Etablissements bancaires et assimilés	51	4 565 533,28		4 565 533,28					
Total de l'actif circulant		6 267 919,34	-	5 614 296,77	Total des dettes		2 807 643,38		2 094 097,80
Total actif		6 267 919,34	-	5 614 296,77	Total passif		6 267 919,34		5 614 296,77

QUATRIÈME PARTIE

LES COMPTES DE LA SOCIÉTÉ DE PROGRAMME « PUBLIC SÉNAT »

2024

RAPPORT DE GESTION



01/04/2025

**Rapport de gestion
du Conseil d'Administration de Public-Sénat
à l'Assemblée Générale de l'Actionnaire unique du 15 mai 2025**

Nous avons demandé au Bureau du Sénat de mettre à l'ordre du jour de sa réunion du **jeudi 15 mai 2024** les points relevant de décisions de l'Assemblée Générale de l'Actionnaire unique, conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre Société à l'effet de lui demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes qui vous sont présentés sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

I. Comptes annuels

Les présents comptes sont arrêtés au 31 décembre 2024. Ils portent sur le vingt-cinquième exercice de la société de programmes Public Sénat, créée le 16 février 2000 et dont les premiers programmes ont été mis à l'antenne le 25 avril 2000.

1. Analyse des produits

En 2024, la dotation versée par le Sénat à Public Sénat s'élève à 17 648 000 euros, dont **17 118 000 euros affectés à l'exploitation** de la chaîne, à l'instar de 2023.

En 2024, la dotation du Sénat représente 95,5% des ressources d'exploitation.

Les autres produits d'exploitation s'établissent à **813 237 euros**, en baisse par rapport à l'exercice 2023 (- 223 169 euros, soit - 22%). Cette baisse s'explique par une année marquée par le contexte économique complexe entraînant une baisse des partenariats. Elle comprend :

- **666 503 euros** de produits de parrainage, cette baisse de 24% correspond à la perte du partenariat avec ENGIE (« Le Club des Territoires ») et avec ECO DDS (« *Pourvu que ça dure* ») ;
- **18 182 euros** de produits de subvention avec l'Agence Nationale du sport, représentant une nouvelle source de revenu en 2024 ;
- **139 430 euros** de produits divers, contre 126 207 euros en 2023, soit une augmentation de 10% portée par la consolidation de la régie publicitaire FTV avec l'ouverture à la publicité des contenus du site internet. Cette progression est également liée à la progression des revenus Google et Snapchat ;
- **7 255 euros** de produits de droits de diffusion, contre 9 100 euros par rapport à 2023. Une baisse non significative au regard de montants ;
- **18 000 euros** de produits de coproduction, avec l'émission Extra local en partenariat avec Territoire TV.

- **(36 133) euros** de perte de produits de gestion du a des formations non prises en compte par l'AFDAS.

Enfin, sont enregistrés **38 426 euros** de produits de gestion courant et de transferts de charges divers¹ liés à de la masse salariale et d'aide à l'apprentissage.

Au total, les ressources d'exploitation de la chaîne s'élèvent à **17 969 664 euros**.

Les produits financiers, issus des placements de la chaîne, s'élèvent à **69 856 euros** contre 21 757 euros en 2023, soit une augmentation de 221%. Il a été décidé de reprendre ces placements arrêtés en 2018 suite à la montée des rendements sur les marchés financiers en 2023.

Les produits exceptionnels atteignent quant à eux **622 192 euros**, composés de :

- **473 447 euros** de reprises des subventions d'investissement des exercices antérieurs, qui compensent la dotation aux amortissements comptabilisée dans les charges exceptionnelles, contre 521 015 euros en 2023. Cette baisse s'explique par la différence de durée d'amortissement de certaines immobilisations de notre matériel technique, informatique et logiciel ;
- **147 632 euros** de reprise de provisions pour risques ;
- **1 113 euros** d'assurance pour une caméra endommagée.

2. Analyse des charges

Les charges d'exploitations s'élèvent en 2024 à **18 191 514 euros**, en baisse comparée à 2023, et sont réparties comme suit :

- **7 525 102 euros** de salaires et charges contre 7 692 029 en 2023. Au total, la masse salariale représente 41,4% des charges d'exploitation contre 41,5% en 2023 ;
- **3 286 486 euros** de frais de diffusion TNT soit une augmentation de 0,6% par rapport à 2023 lié à l'inflation. Il faut prendre en compte que la charge est diminuée par l'application du prorata de TVA en 2024. Sans ce prorata de TVA, le cout de la TNT serait de 3 307 866 soit une inflation de 1.3%. Ces dépenses représentent 18% des charges d'exploitation ;
- **6 173 550 euros** d'autres charges d'exploitation, soit une diminution de 249 065 euros (4%) par rapport à 2023. Cette baisse s'explique malgré une forte inflation par des choix de gestion et à la rationalisation de nos couts qui se poursuit en 2024 ;
- **697 739 euros** d'impôts et taxes, en baisse de 3%. Cette baisse s'explique, par une baisse de la masse salariale liée à une baisse des intermittents sur 2024. L'année 2024 n'ayant pas fait l'objet d'évènements spéciaux majeurs (sénatoriales ou présidentielles) ;
- **508 637 euros** de dotations aux amortissements et provisions, en baisse par rapport à 2023 comme exposé dans le paragraphe sur les produits exceptionnels.

Les charges exceptionnelles s'établissent quant à elles à **463 520 euros** et les charges financières à **3 446 euros**.

¹ Ces produits (mutuelle, impact des indemnités journalières de Sécurité sociale et apprentissage) sont à déduire des coûts de la masse salariale.

3. Formation du résultat

Le résultat d'exploitation **négalif de 221 850 euros** ainsi dégagé s'explique, pour une large part, par les dotations aux amortissements comptabilisées en charges d'exploitation (508 637 euros), dont la contrepartie est comptabilisée en produits exceptionnels (473 447 euros) et donc prise en compte *in fine* qu'au moment du calcul du résultat net.

Le résultat financier est de **66 410 euros**, contre 17 440 euros en 2023, une évolution issue des placements de la chaîne mais diminué par l'impact des intérêts d'emprunt, l'emprunt dont les intérêts ont commencé à courir à partir du 1^{er} octobre 2021 et emprunt qui sera remboursé en 2026.

Le résultat exceptionnel, formé par les charges et produits exceptionnels et la reprise des subventions d'investissement précitées, s'élève à **158 672 euros**.

Au 31 décembre 2024, Public Sénat présente un **résultat net bénéficiaire de 3 232 euros**.

4. Bilan et trésorerie

Les fonds propres de la chaîne s'élèvent au 31 décembre 2024 à **872 644 euros**, stables par rapport à 2023.

La subvention d'investissement au 31 décembre 2024 s'élève quant à elle à **1 355 761 euros**, iso 2023.

Le passif de la chaîne intègre au 31 décembre 2024 une dette de 143 248 euros, correspondant à l'emprunt de 400 000 euros contracté en juillet 2021 afin de financer les travaux de rénovation de la régie situé dans le Palais du Luxembourg.

La trésorerie disponible à la fin de l'exercice reste essentiellement liée au cycle d'exploitation de Public Sénat, qui présente un décalage entre l'encaissement des subventions versées par le Sénat et le paiement de ses factures.

Au 31 décembre 2024, la trésorerie s'établit à **3 375 115 euros**.



5. Délais de paiement des fournisseurs et des clients mentionnés à l'article D.441-4 du Code de commerce

Délais de paiement – Dettes fournisseurs par date d'échéance

	Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures recues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement						
Nombres de factures concernées	48					29
Montant total des factures TTC concernées	549 315,77€	146 829,08€	5 532,21€	5 640,09€	72 294,39€	23 869,31€
Total des achats de l'exercice TTC	9 136 688€					
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	5,95%	1,61%	0,06%	0,06%	0,79%	2,52%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues						
Montant total des factures TTC exclues						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : 30 jours fin de mois					

aw

Délais de paiement – Créances Clients par date d'échéance

	Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement						
Nombres de factures concernées	5					10
Montant total des factures HT concernées	80 895,75€	57 200€	0€	0€	125 478,67€	182 678,67€
Total du chiffre d'affaires de l'exercice HT	795 414€					
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice	10,17%	7,19%	0,00%	0,00%	15,78%	22,97%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues						
Montant total des factures HT exclues						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : 30 jours fin de mois					

de

II. Rapport d'activité

L'année 2024 a constitué la troisième et dernière année d'exécution du Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) signé entre Public Sénat et le Sénat le 21 décembre 2021 pour la période 2022-2024. Elle a également été marquée par le renouvellement du mandat du Président-directeur général par le Bureau du Sénat le 11 avril 2024 et sa démission au 31 novembre 2024. Cette dernière a donc été suivie par la nomination d'un nouveau Président-directeur général le 23 janvier 2025.

Dans un contexte de forte inflation à dotation budgétaire stable, Public Sénat a poursuivi sa mission avec détermination, en s'appuyant sur une gouvernance exigeante et une gestion rigoureuse, lui permettant de dégager un résultat économique positif, sans renoncer à ses ambitions éditoriales, numériques et citoyennes.

Le présent rapport en reprend les principales conclusions, tant sur la mise en œuvre de la stratégie éditoriale de la chaîne, ses développements numériques et sa politique de partenariats que sur les moyens mobilisés en conséquence.

1. La poursuite du renouvellement éditorial et numérique de l'activité éditoriale de Public Sénat

Une programmation antenne au cœur des grands débats publics

L'année 2024 a vu Public Sénat affirmer son rôle d'acteur majeur de la démocratie audiovisuelle en assurant une couverture approfondie et pluraliste de l'actualité politique et parlementaire. Fidèle à sa vocation, la chaîne a poursuivi la diffusion d'émissions de fond, de débats, de documentaires et de rendez-vous réguliers sur la vie parlementaire.

Public Sénat a notamment maintenu la coproduction de l'émission hebdomadaire "Parlement Hebdo" avec LCP-Assemblée nationale, rendez-vous structurant de la grille, et a accompagné tous les grands moments de la session parlementaire.

À cela s'est ajoutée une coopération éditoriale renforcée avec LCP-AN, marquée par des synergies réaffirmées en 2024. Les deux chaînes ont organisé conjointement la soirée spéciale des résultats des élections européennes, avec la participation de figures politiques de premier plan et d'experts, en partenariat notamment avec France 24. La couverture en direct de la journée parlementaire du 4 décembre 2024, consécutive à la censure du gouvernement Barnier, a également donné lieu à une émission spéciale conjointe conclue en direct depuis le plateau de Public Sénat.

Ces initiatives s'inscrivent dans une volonté commune de cohérence éditoriale sur le canal 13 et ont été renforcées par des réunions régulières entre les directions des deux chaînes.

Un dispositif exceptionnel pour les élections européennes

Dans le cadre des élections européennes, Public Sénat a mis en œuvre un dispositif éditorial inédit, fruit d'un partenariat ambitieux avec le groupe de presse Ebra. Ce dispositif a culminé avec le premier débat réunissant les têtes de liste à Strasbourg, diffusé en direct le 14 mars 2024 depuis le Parlement européen.

Cher

Ce moment majeur d'antenne a incarné la capacité de la chaîne à se positionner au cœur de la campagne électorale, tout en garantissant un traitement pluraliste, rigoureux et accessible des enjeux européens.

Ce débat a été accompagné, en amont et en aval, d'une couverture continue sur les antennes linéaires et les plateformes numériques, illustrant la capacité de Public Sénat à conjuguer innovation éditoriale et exigence démocratique.

Une stratégie numérique affirmée et structurée

L'année 2024 a été marquée par une accélération notable de la stratégie numérique de Public Sénat, conformément aux orientations du COM 2022-2024. Le nombre de contenus produits spécifiquement pour le numérique est passé de 235 formats en 2023 à 783 en 2024, dont :

- 85 podcasts originaux, parmi lesquels *Trait d'Union*, dédié aux enjeux européens ;
- 109 formats liés aux Questions au Gouvernement et à la vie parlementaire ;
- 563 formats accompagnant les émissions produites à 100 % par la chaîne ;
- 8 formats réalisés en partenariat avec la plateforme Loopsider, dans le cadre d'un accord éditorial visant à étendre la visibilité de Public Sénat sur les réseaux sociaux et sur le site publicsénat.fr.

Cette montée en puissance traduit une véritable stratégie d'expansion hors TNT, à destination notamment des jeunes générations et des nouveaux usages mobiles. Elle s'inscrit également dans le prolongement du lancement, en avril 2023, du nouveau site internet de Public Sénat, bimédia, ergonomique et pensé pour le mobile, qui optimise notamment l'accès au replay.

Par ailleurs, la chaîne a poursuivi son développement sur les réseaux sociaux, notamment via son implantation sur Snapchat, avec la diffusion régulière de vidéos d'actualité politique, parlementaire et sociétale, venant enrichir sa présence auprès d'un public élargi.

2. Une gestion maîtrisée dans un contexte contraint

Dans un environnement économique marqué par une inflation persistante et une pression accrue sur les ressources propres, notamment du fait de la baisse des budgets de communication des partenaires publics et privés, Public Sénat a su maintenir ses équilibres financiers grâce à une gestion rigoureuse et dynamique.

Conformément aux prévisions du COM 2022-2024, la dotation de la chaîne a été maintenue à un niveau constant tout au long de la période, soit neuf années consécutives sans augmentation de la dotation budgétaire, ce qui constitue un effort important dans un contexte de hausse générale des coûts. Cette stabilité a exigé une vigilance accrue en matière de gestion, se traduisant par une politique continue de rationalisation des dépenses et d'optimisation des moyens de production.

Malgré ces contraintes, Public Sénat est parvenue à préserver sa capacité d'investissement, notamment dans le renouvellement de ses équipements techniques et le développement de ses plateformes numériques, tout en assurant la continuité et la qualité de son offre éditoriale.

Enfin, le contrat de régie publicitaire avec France Télévisions Publicité, initialement conclu en 2022, a été renouvelé en 2024, permettant à la chaîne de poursuivre le déploiement raisonné de publicités d'intérêt général et de consolider ses recettes propres, dans le respect de ses missions de service public.

L'ensemble de ces efforts a permis à la chaîne de clore l'exercice 2024 sur un résultat net bénéficiaire, démontrant la solidité du modèle économique et la mobilisation constante des équipes dans la réalisation des objectifs stratégiques fixés par le COM.

3. Investissements

L'année 2024 a été marquée en matière d'investissement par le changement de nos serveurs virtualisés devenus obsolètes et par des travaux importants au 20 rue de Vaugirard (création d'une salle de réunion, réfection de la cuisine, et rafraîchissement du premier étage).

La chaîne a bénéficié d'une dotation d'investissement de **530 000 euros** en 2024, conformément à la révision du plan d'affaires du COM validée par le conseil d'administration du 07 décembre 2021.

Ce budget a permis de financer :

- Le remplacement de matériels techniques et informatiques obsolète ;
- Les travaux des locaux 15 rue de Vaugirard ;
- Le développement du nouveau site internet ;
- Les nouveaux équipements pour la régie ;
- L'amélioration des logiciels graphique et de production.

4. Evolution prévisible et perspectives 2025

Le projet de budget de Public Sénat pour 2025 s'élève à **18 533 500 euros**, dont 18 203 500 euros pour l'exploitation et 330 000 euros pour l'investissement. Ce budget prend en compte 2 événements majeurs :

- Le changement du canal 13 au canal 8 ;
- La création de nouveaux habillages pour la chaîne.

Les ressources correspondantes proviennent de la dotation versée par le Sénat qui s'élève ainsi à **17 648 000 euros** (17 318 000 euros pour l'exploitation et 330 000 euros pour l'investissement).

Les charges d'exploitation sont estimées en 2025 à **18 203 500 euros**, en hausse par rapport à l'année précédente (17 995 215 euros en 2024). Elles comprennent les éléments suivants :

- Un coût de grille qui s'élève à 11,6 M€, en hausse (+3%) par rapport au budget 2024. Le coût de grille recouvre l'ensemble des coûts de production de nos émissions et opérations spéciales sur l'antenne et sur internet, cette hausse se traduira en 2025 par l'inflation et par la continuité des propositions éditoriales, tant sur le plan des contenus numériques que de l'accompagnement en matière de programmes.
- Des coûts de diffusion à 3,3 M€ intégrant la très légère hausse prévue des frais de diffusion TNT via le multiplex SMR6.
- Des coûts opérationnels à 2 M€ intégrant l'impact de l'inflation.
- Des charges de structures à 0,7 M€ intégrant une hausse liée à l'inflation.
- Des impôts et taxes à 0,6 M€ maîtrisés grâce à l'application d'un prorata de TVA depuis l'exercice 2023.

Dans un contexte économique complexe, la chaîne doit faire face à une forte inflation impactant fortement les prix en 2025 à tous les niveaux.

Le budget d'investissement prévu s'élève, quant à lui, à **330 000 euros**.

Ce montant comprend :

- La création de nouveaux habillages pour la chaîne ;
- Le développement du site internet ;
- La prise en compte de l'évolution de notre stratégie et de nos outils numériques, afin de poursuivre la transformation de la chaîne en média global ;
- Le maintien des investissements liés au renouvellement du matériel technique, matériel informatique et logiciels ;
- La poursuite de la modernisation de nos processus et de la sécurisation de notre outil de production.

Cw

III. Gouvernement d'entreprise

1. Liste des mandats et fonctions exercées dans toute société durant l'exercice écoulé par chaque mandataire social (Code de commerce article L.225-37-4)

Le Conseil d'administration de Public Sénat au 31 décembre 2024 était ainsi composé de :

Mme Anne CHAIN-LARCHE, M. Olivier CIGLOTTI, M. Jean-Raymond HUGONET, M. Yan CHANTREL, M. Michel LAUGIER, M. Martin LÉVRIER, M. Jérémy BACCHI, M. Pierre-Jean VERZELEN, M. Thomas DOSSUS, Mme Mireille CONTE-JAUBERT, M. Pascal PERRINEAU et M Sébastien GEORGES.

M. Christopher BALDELLI, Président Directeur Général & Administrateur, ayant quitté ses fonctions le 1^{er} décembre 2024, l'administrateur M. Michel LAUGIER a assuré cette fonction par intérim jusqu'au 24 janvier 2025, date à laquelle M. Jean-Emmanuel CASALTA a été nommé.

Selon les informations collectées sur le site de la HATVP et du Sénat, les mandataires sociaux exercent par ailleurs un mandat dans les organismes suivants :

M. Jean-Emmanuel CASALTA, Président Directeur Général & Administrateur

- Président Directeur Général et administrateur de La Chaîne Parlementaire Public Sénat

Mme Anne CHAIN-LARCHE, Vice-Présidente du Sénat & Administratrice

- Conseillère municipale de Saint-Denis-lès-Rebais
- Conseillère régionale d'Ile-de-France

M. Olivier CIGLOTTI, Questeur du Sénat, Administrateur

- Conseiller municipal de Saint-Romain-Lachalm
- Conseiller départemental de la Haute-Loire

M. Jean-Raymond HUGONET, Sénateur, Administrateur

- Conseiller municipal de Limours

M. Yan CHANTREL, Sénateur, Administrateur

- Membre de la Section française de l'Assemblée parlementaire de la francophonie (A.P.F.)

M. Michel LAUGIER, Sénateur, Administrateur

- Membre de la Section française de l'Assemblée parlementaire de la francophonie (A.P.F.)

M. Martin LÉVRIER, Sénateur, Administrateur

- Conseiller municipal de Versailles

M. Jérémy BACCHI, Sénateur, Administrateur

M. Pierre-Jean VERZELEN, Sénateur, Administrateur

- Conseiller départemental de l'Aisne
- Secrétaire de la Section française de l'Assemblée parlementaire de la francophonie (A.P.F.)
- Secrétaire du Groupe français de l'Union Interparlementaire (U.I.P.)

M. Thomas DOSSUS, Sénateur, Administrateur

- Conseiller municipal de Lyon 7e arrondissement

Mme Mireille CONTE-JAUBERT, Sénatrice, Administratrice

- Conseillère municipale de Saint-Médard-de-Guizières
- Secrétaire de la Section française de l'Assemblée parlementaire de la francophonie (A.P.F.)

2. Commissaires aux comptes – Situation des mandats

Le Commissaire aux Comptes rend compte de sa mission au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

Son mandat de Commissaires aux compte titulaires ERNST & YOUNG ET AUTRES et le mandat de Commissaire aux comptes suppléant du Cabinet AUDITEX ont été renouvelés pour une durée de 6 ans, lors de l'Assemblée Générale annuelle du 30 mai 2024 statuant sur les comptes 2023.

3. Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale

La société n'a pas connaissance de l'existence de telles conventions.

4. Tableau sur les délégations en matière d'augmentation de capital

Néant.

5. Modalités d'exercice de la direction générale (Code de commerce articles L.225-51-1 et L. 225-102)

A - Règles applicables à la composition du Conseil d'Administration

Les statuts, modifiés le 26 octobre 2017, prévoient que la société est administrée par un Conseil d'Administration composé des membres suivants :

- Le Vice-Président du Sénat chargé de la Délégation à l'Audiovisuel et un Questeur désigné par le Conseil de Questure, membres de droit ;
- Un Sénateur représentant chaque groupe politique constitué au sein du Sénat nommé par le Bureau du Sénat sur proposition du Président de groupe ;

- Deux personnalités qualifiées choisies en fonction de leurs compétences, nommées par le Bureau du Sénat, sur proposition de son Président ;
- Le Président Directeur Général de la Société, nommé par le Bureau du Sénat, sur proposition de son Président.

Les administrateurs sont nommés pour une durée de trois années, sans que plus de la moitié d'entre eux ne puisse être âgée de plus de soixante-dix ans lors de leur entrée en fonction sous réserve de la durée du mandat du Président. Leur mandat est renouvelable.

Le Président Directeur Général de la société est nommé Président du Conseil d'Administration pour trois ans par le Bureau du Sénat. Son mandat est renouvelable.

Le Président Directeur Général de la société assume, sous sa responsabilité, la direction générale de la société et la représente dans ses rapports avec les tiers.

Sous réserve des pouvoirs que la loi ou les présents statuts attribuent expressément à l'Actionnaire Unique ou au Conseil, et dans la limite de l'objet social, il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société.

Le Président Directeur Général de la société a pour mission, notamment :

- De définir les moyens matériels et humains nécessaires à l'exploitation et au bon fonctionnement de la société,
- De prendre tous contacts nécessaires avec d'éventuels partenaires éditoriaux, techniques ou autres,
- De définir et de faire évoluer, en collaboration avec le Conseil d'Administration, la grille des programmes ainsi que l'identité visuelle et sonore de la Chaîne,
- De définir les éventuelles acquisitions/cessions de programmes audiovisuels,
- De définir les opérations de production ou de coproduction audiovisuelles à réaliser.

Il rend compte directement de l'exécution de sa mission au Conseil d'Administration.

B – Règles régissant le fonctionnement du Conseil d'Administration

Le conseil veille à la bonne marche des services et à l'observation des dispositions législatives et réglementaires applicables à la société ainsi qu'à la qualité des programmes, à l'objectivité et à l'exactitude des informations diffusées et à l'expression pluraliste des courants de pensée et d'opinion.

Toutes les décisions portant sur les points suivants devront être préalablement soumises à l'autorisation du Conseil d'Administration à la majorité des 4/5 des membres le composant :

- L'orientation générale des programmes ;
- Le budget, le plan de financement annuel et le programme des investissements de la société ;
- La conclusion des contrats pluriannuels de production ou coproduction ;
- L'octroi de cautions, avals et garanties ;
- Les prises, extensions et cessions de participations financières ;

CW

- La création et la dissolution de filiales ;
- Toute décision d'apport d'actifs à un tiers, toute décision d'absorption d'un actif détenu par un tiers ou toute autre opération assimilable.

Sous réserve des délégations que le Conseil d'Administration peut consentir au Président Directeur Général de la Société, le Conseil statue à la majorité simple des membres présents ou représentés sur toutes les questions relevant de sa compétence, notamment :

- Les conditions générales de passation des contrats, conventions et marchés conclus par la société ;
- Les actions judiciaires, les transactions et les désistements.

Il est consulté sur la convention entre le Sénat et la Société.

Enfin, il est tenu informé de l'organisation générale des services de la société, de la grille des programmes et des projets d'émissions les plus importants ainsi que de tout investissement ou désinvestissement non prévu au budget annuel et supérieur à 45.000 euros par opération.

6. Participation des salariés au capital (Code de commerce article L.225-102)

Le capital de la Société est intégralement détenu par le Sénat, conformément à l'article 6 des Statuts. Le statut particulier de la Société explique notamment que la participation des salariés n'a pas été développée au cours de l'exercice clos.

7. Rémunération et avantages de toute natures versées à chaque mandataire social (Code de commerce article L.22-10-9)

Public Sénat, n'étant pas une société dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé, n'est pas concernée.

8. Délégations et autorisations financières en cours de validité (Code de commerce article L.225-37-4)

Néant.

9. Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

Au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention donnant lieu à application de l'article L. 225-38 du Code du commerce.

10. Conventions visées à l'article L. 225-39 du Code de commerce

Au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention portant sur des opérations courantes telles que visées à l'article L. 225-38 du Code du commerce.

IV. Informations complémentaires

1. Répartition du capital social

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit Code, l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital social ou des droits de vote est la suivante :

Le Sénat possède la totalité du capital social et des droits de vote, conformément à l'article 6 des statuts. Aucune modification du capital social n'est intervenue au cours de l'exercice.

2. Evénements post-clôture

Aucun événement significatif postérieur à la clôture n'est à signaler.

Tous les points figurant dans le présent rapport de gestion seront soumis à votre approbation.

Fait à Paris, le 01 avril 2025

Jean-Emmanuel CASALTA
Président-directeur général

PUBLIC SENAT
92 boulevard Raspail
75005 PARIS
SIRET 429 428 904 00031

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2024 au 31/12/2024			Au 31/12/2023
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	2 961 433	2 741 966	219 467	265 868
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	1 773 767	1 677 536	96 231	116 391
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	5 770 495	5 264 331	506 164	365 388
Autres immobilisations corporelles	5 457 242	4 720 863	736 379	812 802
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations	7 500		7 500	7 500
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	75		75	5 075
ACTIF IMMOBILISÉ	15 970 512	14 404 696	1 565 816	1 573 024
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En-cours de production :				
- De biens				
- De services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	407 349		407 349	390 752
Autres	17 273		17 273	70 073
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	3 375 115		3 375 115	2 748 432
Charges constatées d'avance	656 215		656 215	566 028
ACTIF CIRCULANT	4 455 954		4 455 954	3 775 285
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF	20 426 465	14 404 696	6 021 770	5 348 308

Bilan Passif

Bilan Passif	Du 01/01/2024	Du 01/01/2023
	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé) 120 000	120 000	120 000
Prime d'émission, de fusion, d'apport	421 207	421 207
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves :		
- Légale	12 000	12 000
- Statutaires ou contractuelles		
- Réglementées		
- Autres		
Report à nouveau	316 205	295 655
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	3 232	20 549
Subventions d'investissement	1 355 761	1 297 708
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	2 228 405	2 167 119
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour :		
- Risques	454 445	147 632
- Charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	454 445	147 632
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes :		
- Auprès des établissements de crédit	143 248	223 533
- Financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
- Fournisseurs et comptes rattachés	1 361 600	977 817
Dettes :		
- Fiscales et sociales	1 722 746	1 759 849
- Sur immobilisations et comptes rattachés	48 599	7 464
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	62 727	64 894
EMPRUNTS ET DÉTÉS	3 338 920	3 033 557
Écarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF	6 021 770	5 348 308

Compte de résultat

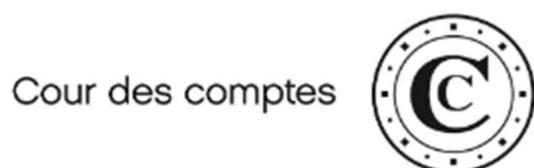
Compte de résultat	Du 01/01/2024 au 31/12/2024			Au 31/12/2023
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue :				
- De biens				
- De services				
Chiffre d'affaires net				
Production :				
- Stockée				
- Immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues			17 148 515	17 130 500
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transferts de charges			25 735	15 865
Autres produits			795 414	1 072 689
			17 969 664	18 219 054
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes *			9 136 688	9 388 452
Impôts, taxes et versements assimilés			697 739	720 229
Salaires et traitements			5 115 752	5 264 105
Charges sociales			2 409 350	2 511 235
Dotations aux :			508 637	557 706
- Amortissements sur immobilisations				
- Dépréciations sur immobilisations				
- Dépréciations sur actif circulant				
- Provisions pour risques et charges				
Autres charges			323 348	299 616
			18 191 514	18 741 343
* Y compris :			96 075	
- Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier				
			RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-221 850
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
Produits financiers de participation				
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			69 856	21 757
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
			69 856	21 757
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			2 803	3 997
Différences négatives de change			644	320
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
			3 446	4 317
			RÉSULTAT FINANCIER	17 440
			RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	-155 440

Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (suite)	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	1 113	
Sur opérations en capital	473 446	521 015
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	147 632	35 973
PRODUITS EXCEPTIONNELS	622 192	556 988
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	9 075	1 591
Sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	454 445	30 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	463 520	31 591
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	158 672	525 397
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	18 661 712	18 797 800
TOTAL DES CHARGES	18 658 480	18 777 250
BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)	3 232	20 549

ANNEXE

**RAPPORT DE CERTIFICATION
DES COMPTES DU SÉNAT PAR LA COUR DES COMPTES**



S2025-0746

POUVOIRS PUBLICS

**CERTIFICATION
DES COMPTES DU
SENAT**

Exercice 2024

Avril 2025

Sommaire

Procédures et méthodes	5
Délibéré	6
Opinion sur les comptes du Sénat de l'exercice 2024	7
Observations sur les comptes	8
Compte rendu des vérifications	9
A - Caractéristiques de la mission de la Cour	9
B - Caractéristiques des comptes annuels soumis à certification	11
C - Vérifications réalisées par la Cour	13
D - Communication des résultats de l'audit	15
Annexe : états financiers au 31 décembre 2024	17

Procédures et méthodes

Une convention du 23 juillet 2013 signée par le Président du Sénat et par le Premier président de la Cour des comptes confie à la Cour des comptes la mission de réaliser un audit annuel en vue de la certification des comptes annuels mentionnés à l'article 35 du règlement budgétaire et comptable du Sénat.

Cette convention fait application des textes suivants :

- l'article 47-2 de la Constitution, dernier alinéa ;
- l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires, notamment l'article 7, 1^{er} alinéa ;
- le 5^o de l'article 58 de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;
- le règlement du Sénat, notamment son article 103.

L'exercice par la Cour de sa mission de certification des comptes du Sénat fait application des trois principes fondamentaux qui gouvernent l'organisation et l'activité de la Cour des comptes et des chambres régionales et territoriales des comptes :

- l'indépendance institutionnelle des juridictions financières et l'indépendance statutaire de leurs membres ;
- la contradiction avec les administrations ou organismes concernés, s'il y a lieu après audition ;
- la collégialité, qui intervient pour conclure les principales étapes des procédures de contrôle et de publication.

Les vérifications ont été conduites conformément à ces principes.

Le projet de rapport de certification a été examiné et approuvé, le 25 avril 2025, par la quatrième chambre de la Cour des comptes présidée par M. Charpy, président de chambre.

Délibéré

La Cour des comptes, délibérant en séance de la quatrième chambre, a adopté le présent rapport de certification des comptes du Sénat de l'exercice 2024.

Elle a arrêté son opinion au vu du projet de rapport communiqué à la secrétaire générale de la Questure et de la réponse que celle-ci lui a adressé en retour.

Ont participé au délibéré : M. Charpy, président de chambre et Mmes Périn et Boutereau-Tichet, conseillères maître.

Ont été entendus :

- en son rapport, M. Viola, conseiller maître, président de section, et MM. Février et Arulandarajah, experts, rapporteurs ;
- en son contre-rapport, M. Beaux, conseiller maître.

Fait le 25 avril 2025.

Opinion sans réserve sur les comptes du Sénat de l'exercice 2024

En application de la mission qui lui a été confiée par la convention signée le 23 juillet 2013 par le Président du Sénat et son Premier président, la Cour des comptes a effectué l'audit des états financiers du Sénat pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, arrêtés le 8 avril 2025.

Ces états financiers font apparaître au 31 décembre 2024 des fonds propres agrégés de 1 995,4 M€, dont un résultat agrégé de 12,5 M€.

La Cour certifie qu'au regard des règles et principes comptables qui leur sont applicables, les états financiers du Sénat sont réguliers et sincères, et donnent, dans leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Sénat à la clôture de l'exercice.

Observations sur les comptes

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, la Cour appelle l'attention¹ sur trois notes de l'annexe des comptes :

- la note 1 de l'annexe, qui porte sur le référentiel comptable et mentionne ses modifications intervenues en 2024. Par dérogation au plan comptable général, ces dernières prévoient que la trésorerie afférente à la réserve spéciale d'intervention est retracée en immobilisations financières et que la subvention versée à l'association pour la gestion des assistants de sénateurs (AGAS) afin de financer les congés payés non pris par les collaborateurs des sénateurs à la clôture de l'exercice ne donne pas lieu à la constatation d'une provision ou d'un engagement hors bilan. Ces évolutions ont eu pour objet de mettre en accord le référentiel comptable du Sénat avec des pratiques comptables jusque-là suivies ;
- la note 2.7. de l'annexe, qui fait état du classement des actifs de trésorerie de la réserve spéciale d'intervention en immobilisations financières, soit 61,9 M€ au 31 décembre 2024 ;
- la note 7.3.1. de l'annexe, qui décrit les relations du Sénat avec une entité qui lui est liée, l'association pour la gestion des assistants de sénateurs (AGAS). La note mentionne un montant de 3 M€ au titre des congés payés non pris par les collaborateurs des sénateurs au 31 décembre 2024.

¹ En application de la norme ISA 706 « Paragraphes d'observations et paragraphes relatifs à d'autres points dans le rapport de l'auditeur indépendant ».

Compte rendu des vérifications

En application de la convention signée le 23 juillet 2013 par le Président du Sénat et le Premier président de la Cour des comptes, qui définit le cadre et les modalités de la mission que lui confie le Sénat, la Cour se prononce chaque année sur la régularité et la sincérité des comptes et la fidélité de l'image donnée par ces derniers du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Sénat à la clôture de ce même exercice.

L'opinion motivée de la Cour est communiquée au président de la commission spéciale chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne.

A - Caractéristiques de la mission de la Cour

1 - L'objet de la certification

La certification est une opinion écrite et motivée que l'auditeur formule sous sa propre responsabilité². Elle consiste à collecter les éléments nécessaires à l'obtention d'une assurance raisonnable sur la conformité des comptes de l'entité concernée, en l'espèce ceux du Sénat, dans l'ensemble de leurs aspects significatifs, aux règles et principes comptables qui leur sont applicables.

2 - Les normes d'audit appliquées

En tant qu'institution membre de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI), la Cour des comptes se réfère dans l'exercice de ses différentes missions aux normes internationales des institutions supérieures de contrôle (ISSAI).

Dans le domaine de la certification des comptes, les normes ISSAI sont, au 31 décembre 2024, une transposition directe des normes internationales d'audit (ISA) et de la norme internationale de contrôle qualité en matière d'audit financier (ISQC 1), édictées par la Fédération internationale des experts-comptables (IFAC).

² Conformément à la norme ISA 200 « Objectifs généraux de l'auditeur indépendant et conduite d'un audit selon les normes internationales d'audit ».

Conformément à l'arrêté du Premier président n° 24-205 du 25 mars 2024 portant sur les normes professionnelles de la Cour des comptes et des chambres régionales et territoriales des comptes, pris en application de l'article L. 120-4 du code des juridictions financières, la Cour des comptes applique les normes ISA et la norme ISQC 1 dans la mesure de leur compatibilité avec la nature particulière de ses missions de certification ainsi qu'avec les dispositions du code des juridictions financières.

Ainsi, dans le cas de la certification des comptes du Sénat de l'exercice 2024, les normes suivantes n'ont pas trouvé à s'appliquer, pour tout ou partie de leurs dispositions :

- ISA 220 « Contrôle qualité d'un audit d'états financiers » et ISQC 1 « Contrôle qualité des cabinets réalisant des missions d'audit ou d'examen limité d'états financiers, et d'autres missions d'assurance et de services connexes », qui ne sont que partiellement applicables pour ce qui concerne les dispositions relatives à la traçabilité des divergences internes, en partie contraires aux dispositions du code des juridictions financières en matière de secret des délibérations ;
- ISA 570 « Continuité de l'exploitation », cette notion étant inapplicable au Sénat ;
- ISA 800 « Aspects particuliers : audits d'états financiers établis conformément à des référentiels à caractère spécifique », ISA 805 « Aspects particuliers : audits d'états financiers pris isolément et d'éléments, de comptes ou de rubriques spécifiques d'un état financier » et ISA 810 « Missions ayant pour but d'émettre un rapport sur des états financiers résumés », ces trois normes concernant des missions sans équivalent dans le cadre de la certification des comptes du Sénat.

3 - Responsabilité de la Cour des comptes à l'égard des comptes

Conformément aux normes internationales d'audit, en particulier la norme ISA 200, l'auditeur doit chercher à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent d'erreurs ou de fraudes. Ces vérifications doivent être étendues aux entités qui réalisent des prestations spécifiques pour l'entité dont les comptes sont audités.

À cette fin, il incombe notamment à l'auditeur :

- d'identifier et d'évaluer les risques d'anomalies significatives dans les états financiers ;
- de concevoir et de mettre en œuvre des réponses adaptées à son évaluation des risques d'anomalies significatives afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant ces risques ;
- de répondre de manière appropriée aux cas d'erreurs ou de fraudes avérées ou suspectées identifiés au cours de l'audit ;
- de faire preuve d'esprit critique tout au long de l'audit.

Les anomalies, y compris les omissions, sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumul, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci³.

Pour pouvoir l'apprécier, l'auditeur doit fixer un seuil de signification pour les états financiers pris dans leur ensemble, qui correspond souvent à un pourcentage appliqué à un poste comptable de référence (comme le total de l'actif ou du montant des charges).

En raison des limites inhérentes à cette démarche, le risque que certaines anomalies significatives contenues dans les états financiers ne soient pas détectées ne peut être totalement écarté, même si l'audit a été correctement planifié et réalisé conformément aux normes.

B - Caractéristiques des comptes annuels soumis à certification

1 - Les comptes du Sénat

En application de l'article 47-2 de la Constitution (deuxième alinéa) et de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires (notamment l'article 7, 1^{er} alinéa), le règlement du Sénat dispose, en son article 103, que son Bureau détermine, par un règlement, les procédures budgétaires et comptables applicables au Sénat.

³ Norme ISA 320 « Caractère significatif lors de la planification et de la réalisation d'un audit ».

Un arrêté du Bureau du 27 novembre 2007 a adopté le référentiel comptable annexé au règlement budgétaire et comptable du Sénat. Un arrêté du 17 mars 2016 du Bureau a approuvé le règlement budgétaire et comptable en vigueur et son annexe relative au référentiel comptable. Le référentiel comptable a été modifié à plusieurs reprises depuis lors et, en dernier lieu, par un arrêté du 12 décembre 2024.

Le règlement budgétaire et comptable prévoit, dans son préambule, que le référentiel comptable du Sénat « se fonde sur le plan comptable général et ne se distingue des règles applicables aux entreprises, en raison des spécificités de l'action et du patrimoine du Sénat, que par référence aux normes comptables de l'État ».

Les comptes du Sénat sont présentés dans un document intitulé « Etats financiers au 31 décembre 2024 » qui comprend un bilan agrégé, un compte de résultat agrégé, ainsi qu'une annexe dont les notes fournissent des informations utiles à la compréhension et à l'interprétation des états précités (règles et méthodes comptables, contenu des principales rubriques du bilan et du compte de résultat et présentation des principaux engagements, notamment sociaux).

Les opérations retracées par les états financiers au 31 décembre 2024 sont celles des services et des caisses du Sénat qui ne sont pas dotés d'une personnalité juridique distincte de ce dernier. Outre le Sénat *stricto sensu*, ce périmètre comprend quatre autres entités comptables : la caisse des retraites des anciens sénateurs, la caisse des retraites du personnel du Sénat, la caisse de sécurité sociale des sénateurs et la caisse de sécurité sociale du personnel du Sénat. Ces quatre caisses sont dotées de comptabilités annexes.

Le bilan et le compte de résultat agrégés du Sénat sont établis en éliminant les opérations réciproques entre les entités comptables précitées.

Public Sénat, entité dotée de la personnalité juridique, est intégrée à l'actif du bilan du Sénat à hauteur d'une valeur représentative des droits que ce dernier détient sur elle.

2 - Responsabilités dans l'établissement des comptes

Conformément à l'article 30 du règlement budgétaire et comptable du Sénat fixé par l'arrêté n° 2016-77 du 17 mars 2016 du Bureau, « la comptabilité générale est tenue par le Trésorier ». En outre, conformément à l'article 34 de ce règlement, « le Trésorier établit également les comptes annuels du Sénat ».

Le trésorier du Sénat transmet les comptes annuels du Sénat à la direction générale des finances publiques (DGFIP), afin qu'elle les intègre au compte général de l'État.

Aux termes de l'article 36 du règlement budgétaire et comptable du Sénat, la commission spéciale chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne instituée par l'article 103 bis du règlement du Sénat est chargée d'examiner les comptes du Sénat, de donner quitus aux Questeurs de leur gestion et au trésorier de la régularité de la sienne et d'approuver les comptes annuels du Sénat et de les rendre publics.

Cette commission est destinataire du rapport de certification de la Cour des comptes.

Un rapport de cette commission est mis en ligne sur le site internet du Sénat, accompagné des états financiers.

C - Vérifications réalisées par la Cour

1 - Le système d'information financière

Afin d'évaluer les risques liés au système d'information financière du Sénat, la Cour examine selon une approche pluriannuelle les applications qui le composent, en tenant compte des enjeux qui s'attachent à celles-ci et des évolutions intervenues depuis leur précédent examen.

Ces vérifications portent, en particulier, sur le logiciel de comptabilité et les applications de gestion qui l'alimentent, de manière directe ou indirecte. A ce titre, la Cour a notamment examiné les modalités de contrôle des droits d'accès à ces applications.

2 - Le dispositif de contrôle interne

Le Sénat a mis en place depuis plusieurs années un dispositif de contrôle interne qui a notamment pour objet d'assurer la fiabilité de l'information financière.

La Cour examine les modalités de gouvernance et de mise en œuvre du contrôle interne du Sénat. Elle vérifie notamment si des dispositifs de contrôle sont mis en œuvre aux différentes étapes des principaux processus de gestion qui ont une incidence sur les comptes. La Cour apprécie la capacité de ces dispositifs à prévenir les principaux risques identifiés ou, à défaut, à en détecter la survenance et à en corriger les effets.

Cette année, des travaux d'audit ont été notamment menés sur le dispositif de contrôle des dépenses de personnel relatives aux agents titulaires et aux agents contractuels du Sénat, en allant des outils de pilotage jusqu'aux contrôles menés lors de l'établissement de la paie.

3 - Les enregistrements comptables et l'information financière

La Cour a vérifié la conformité des comptes du Sénat à son référentiel comptable en appliquant les assertions d'audit⁴ aux flux d'opérations et aux soldes des comptes en fin d'exercice.

Les vérifications de la Cour ont notamment consisté à mettre en œuvre des diligences permettant d'apprécier les informations financières à partir de leur corrélation avec d'autres informations issues ou non des comptes, ainsi qu'avec des données antérieures ou postérieures (procédures analytiques). Par ailleurs, la Cour a mis en œuvre des tests sur des échantillons d'écritures afin de vérifier l'application des assertions d'audit pertinentes. Enfin, des confirmations externes ont été obtenues afin de valider le solde de certains comptes (établissements bancaires) ou l'exhaustivité des provisions pour risques et charges (cabinets d'avocat).

La Cour a examiné les règles d'élaboration du bilan et du compte de résultat afin de s'assurer de leur pertinence et du respect du principe de permanence de la présentation des états financiers. Elle a appliqué ces règles aux données comptables qu'elle a auditées afin de s'assurer de la réalité et de l'exhaustivité des données retracées par les états financiers présentés au titre de l'exercice 2024. Elle s'est assurée de la correcte élimination des opérations réciproques entre les entités comptables du Sénat.

La Cour a par ailleurs revu les informations contenues dans les notes de l'annexe des comptes du Sénat. En particulier, elle a examiné, à l'aide d'un actuaire qu'elle a mandaté, les modalités de calcul des principaux

⁴ Réalité, exhaustivité, exactitude, indépendance des exercices, rattachement à l'exercice comptable concerné, correcte imputation et non-compensation des produits et charges et des actifs et passifs.

engagements du Sénat (retraite et frais de santé des sénateurs et des agents) ainsi que les hypothèses sous-jacentes à ces derniers et a formulé une recommandation à ce sujet.

Conformément à la norme ISA 580 « Déclarations écrites », la Cour a été destinataire d'une lettre d'affirmation, datée du 8 avril 2025, du Questeur délégué et du trésorier du Sénat. Ceux-ci y indiquent notamment avoir satisfait à leurs responsabilités relatives à l'établissement des comptes du Sénat et y confirment, par ailleurs, les informations et les hypothèses importantes ayant concouru à l'arrêté des comptes du Sénat de l'exercice 2024. La Cour a par ailleurs été destinataire, le 22 octobre 2024, d'une lettre d'affirmation particulière, portant sur le contrôle des frais de mandat et signée par le président du comité de déontologie parlementaire et par les experts-comptables qui assistent le comité, sous l'autorité de ce dernier, dans la mise en œuvre des contrôles.

Enfin, la Cour a examiné les événements significatifs intervenus entre le 31 décembre 2024 et le 25 avril 2025, date d'approbation du présent rapport de certification, afin de vérifier que, le cas échéant, leurs incidences ont été correctement traitées dans les comptes du Sénat de l'exercice 2024.

D - Communication des résultats de l'audit

La Cour réalise des vérifications dites « préliminaires », puis des vérifications dites « finales ». Au cours de ces deux phases, les échanges entre la Cour et les services du Sénat ont été continus.

1 - À l'issue de la phase préliminaire

Les vérifications préliminaires se sont déroulées de septembre à décembre 2024. Elles avaient pour objet d'examiner les procédures et dispositifs en vertu desquels sont établis et suivis les éléments destinés à être repris dans les comptes, d'identifier les risques d'erreurs significatives dans les comptes et de vérifier la correcte application des principes et procédures prévus par le référentiel comptable afin d'adapter, en mission finale, l'intensité des vérifications sur les comptes.

Au terme de ces vérifications, la Cour a adressé, sur le fondement de l'article 3 de la convention la liant au Sénat, un rapport de phase préliminaire à la secrétaire générale de la Questure.

2 - À l'issue de la phase finale

Les vérifications finales consacrées à l'examen des comptes du Sénat de l'exercice 2024 se sont déroulées de février à avril 2025. Les comptes ont été audités à mesure que les éléments les justifiant ont été communiqués par la direction financière du Sénat.

Au terme des vérifications sur les comptes de l'exercice 2024, un rapport de synthèse des travaux à l'issue de la phase finale, qui détaille les résultats de l'ensemble des vérifications réalisées, a été communiqué à la secrétaire générale de la Questure.

Ce rapport contient neuf recommandations relatives aux opérations préalables à l'établissement des comptes annuels ou à la tenue des comptes (contre onze à l'issue de l'audit des comptes de l'exercice 2023). Ces recommandations ont trait au dispositif de contrôle interne, au système d'information financière, aux immobilisations corporelles, aux placements financiers, aux ressources humaines, aux produits d'exploitation et aux engagements hors bilan.

Au terme de l'ensemble de ses travaux, la Cour a, conformément à l'article 3 de la convention la liant au Sénat, transmis le présent rapport de certification au Président du Sénat aux fins de remise par ce dernier au président de la commission de la commission spéciale chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne. Elle a accompagné cette transmission de celle du rapport de synthèse des travaux d'audit précité.

Annexe : états financiers au 31 décembre 2024

Bilan

	ACTIF (en K€)				PASSIF (en K€)	
	Valeurs brutes au 31/12/2024	Amortissements et provisions au 31/12/2024	Valeurs nettes au 31/12/2024	Valeurs nettes au 31/12/2023	Valeurs nettes au 31/12/2024	Valeurs nettes au 31/12/2023
ACTIF IMMOBILISÉ					BOUQUIN ET RÉSERVES	
Immobilisations incorporelles	11 049	9 201	2 158	2 765	Fonds propres	1 674 390
Immobilisations corporelles	509 383	83 232	506 152	508 533	Report à nouveau	308 520
Immobilisations financières	1 431 353	18 614	1 432 739	1 222 604	Résultat de l'exercice	13 515
					État	22 262
					Coût des ventes et de recherche sociale	-9 717
					Total des fonds propres	1 999 454
					Provisions pour risques et charges	9 062
						8 829
Total de l'actif immobilisé	2 052 884	111 156	1 941 728	1 735 909	Dettes financières	199
						206
ACTIF CIRCULANT					DETTES CIRCULANTES	
Stocks	589		589	731	Fournisseurs	11 411
Créances diverses	11 430		11 430	9 035	Dettes fiscales et sociales	16 111
Valeurs mobilières de placement	23 744		23 744	40 038	Dettes diverses	8 500
Autres disponibles	65 573		65 573	253 521	Total des dettes	36 829
Total de l'actif circulant	99 456		99 456	300 766		35 799
Total actif	2 152 340	111 156	2 041 184	2 037 275	Total passif	2 041 754
						2 037 276

Les valeurs de valeur constatée dans le tableau ci-dessus s'ajoutent par des arrondis au million d'euros supérieurs.

Compte de résultat

Rubriques et postes (en KE)	Sénet au 31/12/24	Sénet au 31/12/23
Produits d'exploitation		
Subventions d'exploitation	353 470	346 295
Cotisations des caisses de retraite et de sécurité sociale	11 691	11 203
Autres produits d'exploitation	19 105	18 020
Reprises sur amortissements et provisions	2 356	3 104
Total produits d'exploitation	386 622	378 622
Charges d'exploitation		
Achats et autres charges externes	42 810	40 319
Impôts, taxes et versements assimilés	1 828	1 763
Indemnité parlementaire et traitements	141 997	141 895
Autres charges liées à l'exercice du mandat parlementaire	109 783	109 172
Prestations de retraite et de sécurité sociale	135 833	127 571
Autres charges d'exploitation	6 398	5 863
Dotations aux amortissements et provisions	10 994	11 609
Total charges d'exploitation	449 643	438 192
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-63 022	-59 569
Produits financiers		
Produits des actifs immobilisés	34 314	34 230
Revenus des valeurs mobilières de placement		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	506	168
Revenus des autres produits financiers	11 736	13 487
Produits nets sur cession d'immobilisations financières	185 000	316 721
Reprises sur amortissements et provisions	1 214	13 691
Total produits financiers	232 770	378 296
Charges financières		
Charges d'intérêts	118	80
Autres charges financières		
Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	150 809	287 989
Dotations aux provisions - charges financières	6 458	5 090
Total charges financières	157 385	293 159
RÉSULTAT FINANCIER	75 385	85 137
RÉSULTAT COURANT	12 363	25 568
Produits exceptionnels		
Produits sur opérations de gestion	227	7
Autres produits exceptionnels	230	113
Reprises sur amortissements et provisions		
Total produits exceptionnels	456	121
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	85	267
Autres charges exceptionnelles	220	208
Dotations aux provisions - charges financières		
Total charges exceptionnelles	305	475
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	152	-354
TOTAL PRODUITS	619 848	757 039
TOTAL CHARGES	607 333	731 825
RÉSULTAT GÉNÉRAL	12 515	25 214



ÉTATS FINANCIERS

AU 31 DÉCEMBRE 2024

SOMMAIRE

Page

Bilan agrégé du Sénat	154
Compte de résultat agrégé du Sénat	155
Notes annexes :	
1. Référentiel comptable	156
2. Règles et méthodes comptables	156
2.1 Modalités d'agrégation des comptes	157
2.2 Immobilisations incorporelles	157
2.3 Immobilisations corporelles	158
2.4 Immobilisations financières	159
2.5 Stocks	160
2.6 Créances	160
2.7 Trésorerie	160
2.8 Capitaux propres	160
2.9 Provisions pour risques et charges	161
2.10 Avantages consentis aux personnels et passifs sociaux	161
2.11 Dettes	162
2.12 Produits d'exploitation	162
2.13 Charges d'exploitation	163
2.14 Charges et produits financiers	163
2.15 Charges et produits exceptionnels	163
3. Comparabilité des comptes	164
4. Événements significatifs de l'exercice	164
5. Notes relatives au bilan agrégé	165
5.1 Présentation du bilan au 31/12/2024 contributif par entité	165
5.2 Immobilisations incorporelles	166
5.3 Immobilisations corporelles	167
5.4 Immobilisations financières	168
5.5 Créances d'exploitation	171
5.6 Trésorerie	172
5.7 Capitaux propres	172
5.8 Provisions pour risques et charges	172
5.9 Dettes Fournisseurs	173
5.10 Dettes fiscales et sociales	173
5.11 Dettes diverses	174
5.12 Actifs venant en couverture des engagements de retraite	174
6. Notes relatives au compte de résultat agrégé	176
6.1 Présentation du compte de résultat au 31/12/2024 contributif par entité	176
6.2 Produits d'exploitation	177
6.3 Charges d'exploitation	177
6.4 Produits financiers et charges financières	179
6.5 Produits exceptionnels et charges exceptionnelles	179
7. Informations complémentaires	181
7.1 Engagements de pension et de retraite et engagements assimilés	181
7.2 Effectifs	183
7.3 Avantages accordés à des organismes extérieurs	184
7.4 Autres informations	184

BILAN AGRÉGÉ DU SÉNAT 2024

	ACTIF (en K€)				PASSIF (en K€)		
	Valeurs brutes au 31/12/2024	Amortissements et provisions au 31/12/2024	Valeurs nettes au 31/12/2024	Valeurs nettes au 31/12/2023		Valeurs nettes au 31/12/2024	Valeurs nettes au 31/12/2023
ACTIF IMMOBILISÉ					DOTATION ET RESERVES		
Immobilisations incorporelles	11 649	9 291	2 358	2 763	Fonds propres	1 674 380	1 674 022
Immobilisations corporelles	589 383	83 232	506 152	500 532	Report à nouveau	308 520	283 306
Immobilisations financières	1 451 353	18 614	1 432 739	1 222 614	Résultat de l'exercice	12 515	25 214
					<i>Sénat</i>	22 262	14 420
					<i>Caisses des retraites et de sécurité sociale</i>	-9 747	10 794
					Total des fonds propres	1 995 414	1 982 542
					Provisions pour risques et charges	9 062	8 829
Total de l'actif immobilisé	2 052 384	111 136	1 941 248	1 725 909	Dettes financières	199	195
ACTIF CIRCULANT					DETTES CIRCULANTES		
Stocks	669		669	731	Fournisseurs	11 411	10 435
Créances diverses	11 470		11 470	9 035	Dettes fiscales et sociales	16 118	15 697
Valeurs mobilières de placement	23 744		23 744	40 078	Dettes diverses	8 500	9 578
Autres disponibilités	63 573		63 573	251 521			
Total de l'actif circulant	99 456		99 456	301 366	Total des dettes	36 029	35 709
Total actif	2 151 841	111 136	2 040 704	2 027 275	Total passif	2 040 704	2 027 275

Les écarts d'unité constatés dans le tableau ci-dessus s'expliquent par des arrondis au millier d'euros supérieur

COMPTE DE RÉSULTAT AGRÉGÉ DU SÉNAT 2024

Rubriques et postes (en K€)	Sénat au 31/12/24	Sénat au 31/12/23
Produits d'exploitation		
Subventions d'exploitation	353 470	346 295
Cotisations des caisses de retraite et de sécurité sociale	11 691	11 203
Autres produits d'exploitation	19 105	18 020
Reprises sur amortissements et provisions	2 356	3 104
Total produits d'exploitation	386 622	378 622
Charges d'exploitation		
Achats et autres charges externes	42 810	40 319
Impôts, taxes et versements assimilés	1 828	1 763
Indemnité parlementaire et traitements	141 997	141 895
Autres charges liées à l'exercice du mandat parlementaire	109 783	109 172
Prestations de retraite et de sécurité sociale	135 833	127 571
Autres charges d'exploitation	6 398	5 863
Dotations aux amortissements et provisions	10 994	11 609
Total charges d'exploitation	449 643	438 192
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-63 022	-59 569
Produits financiers		
Produits des actifs immobilisés	34 314	34 230
Revenus des valeurs mobilières de placement		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	506	168
Revenus des autres produits financiers	11 736	13 487
Produits nets sur cession d'immobilisations financières	185 000	316 721
Reprises sur amortissements et provisions	1 214	13 691
Total produits financiers	232 770	378 296
Charges financières		
Charges d'intérêts	118	80
Autres charges financières		
Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	150 809	287 989
Dotations aux provisions - charges financières	6 458	5 090
Total charges financières	157 385	293 159
RÉSULTAT FINANCIER	75 385	85 137
RÉSULTAT COURANT	12 363	25 568
Produits exceptionnels		
Produits sur opérations de gestion	227	7
Autres produits exceptionnels	230	113
Reprises sur amortissements et provisions		
Total produits exceptionnels	456	121
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	85	267
Autres charges exceptionnelles	220	208
Dotations aux provisions - charges financières		
Total charges exceptionnelles	305	475
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	152	-354
TOTAL PRODUITS	619 848	757 039
TOTAL CHARGES	607 333	731 825
RÉSULTAT GÉNÉRAL	12 515	25 214
<i>Sénat</i>	22 262	14 420
<i>Caisses des retraites et de sécurité sociale</i>	-9 747	10 794

Les écarts d'unités constatés dans le tableau ci-dessus s'expliquent par des arrondis au millier d'euros supérieur

NOTES ANNEXES

- Référentiel comptable

L'application des dispositions de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) du 1^{er} août 2001 s'est traduite pour le Sénat par un aménagement des méthodes comptables appliquées dans ses comptes. Il en est résulté un nouveau référentiel comptable, adopté par le Bureau du Sénat par un arrêté en date du 27 novembre 2007, entré en application pour l'examen des comptes de l'année 2007 et modifié en 2017 et 2023. En 2024, deux modifications supplémentaires lui ont été apportées, afin de confirmer, d'une part, que le Sénat ne constitue pas de provision au titre du financement des décaissements devant être réalisés au cours des exercices ultérieurs par l'Association pour la gestion des assistants de sénateurs (AGAS), et, d'autre part, que tous les actifs financiers de la Réserve spéciale d'intervention (RSI) sont classés parmi les immobilisations financières. Dans les deux cas, il s'agit de confirmer une pratique constante du Sénat.

Les modifications apportées au référentiel du Sénat sont fondées sur l'article 30, alinéa 2 de la LOLF : « *Les règles applicables à la comptabilité générale de l'État ne se distinguent de celles applicables aux entreprises qu'en raison des spécificités de son action* ». Elles résultent également du principe de son autonomie administrative, budgétaire et comptable, garantie de la séparation effective des pouvoirs constitutionnels. Les méthodes comptables appliquées par le Sénat sont conformes aux dispositions du plan comptable général, sous réserve des adaptations qui y sont apportées à raison de ses spécificités institutionnelles.

À cet effet, les règles applicables aux immobilisations corporelles sont compatibles avec les normes comptables de l'État. Les règles applicables aux engagements de retraite et aux avantages similaires sont celles issues de la recommandation de l'Autorité des normes comptables n° 2013-02 du 7 novembre 2013 modifiée.

- Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels du Sénat résultent de l'agrégation des comptes du Sénat *stricto sensu*, des comptabilités annexes et des régies directes. Pour l'exercice clos au 31 décembre 2024, le périmètre d'agrégation comprend cinq entités comptables :

- le Sénat *stricto sensu*¹ ;
- la Caisse des Retraites des Anciens Sénateurs (CRAS) ;
- la Caisse des Retraites du Personnel du Sénat (CRPS) ;
- la Caisse de Sécurité Sociale des Sénateurs (CSSS) ;
- la Caisse de Sécurité Sociale du Personnel du Sénat (CSSPS).

¹ Le périmètre du « Sénat *stricto sensu* » dans la suite du présent document inclut la comptabilité des buvettes du Sénat (gérée en régie directe), retracée au sein d'un compte de commerce distinct.

Ces comptes annuels ont été établis par le Trésorier, conformément au référentiel comptable adopté par le Bureau du Sénat, en vue de leur transmission à la Commission spéciale chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne. Présentés en milliers d'euros, les comptes annuels sont préparés sur la base du principe du coût historique à l'exception du patrimoine immobilier à usage d'habitation et de bureaux.

○ **Modalités d'agrégation des comptes**

Les comptes annuels du Sénat comprennent un bilan agrégé, un compte de résultat agrégé, une annexe présentant les règles et méthodes comptables, ainsi que des notes explicatives des principales rubriques du bilan et du compte de résultat intégrant, notamment, l'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

L'agrégation des comptes conduit à éliminer les flux réciproques entre les différentes entités comptables. L'élimination de ces flux porte :

- en ce qui concerne le bilan, sur les dettes ou les créances réciproques ;
- s'agissant du compte de résultat, principalement sur les contributions versées par le Sénat aux caisses des retraites et de sécurité sociale, à l'exclusion des cotisations salariales, ainsi que sur les redevances annuelles de gestion versées par les différentes caisses au Sénat.

Les flux réciproques internes au Sénat *stricto sensu*, notamment s'agissant des opérations relatives aux buvettes rattachées au Sénat, sont éliminés à l'intérieur de la colonne « Sénat *stricto sensu* ».

Conformément aux dispositions de l'article 3 du référentiel comptable, afin de faciliter la lecture des comptes, le bilan et le compte de résultat agrégés du Sénat font ressortir les contributions des différentes entités comptables, ainsi que les éléments d'actifs venant en couverture des engagements de retraite et avantages similaires.

○ **Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles correspondent, d'une part, à des logiciels acquis et, d'autre part, à des logiciels que le Sénat produit en interne pour ses propres besoins. Elles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Elles font l'objet d'un amortissement comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur leur durée d'utilisation, conformément au tableau ci-dessous :

Durée d'amortissement des immobilisations incorporelles

Logiciel bureautique	1 an
Logiciel audiovisuel	3 ans
Logiciel outil et réseau	3 ans
Progiciels	5 ans
Logiciel produit en interne	5 ans

○ ***Immobilisations corporelles***

Les immobilisations corporelles sont constituées d'actifs physiques identifiables, contrôlés, dont l'utilisation s'étend sur plusieurs exercices, pour lesquels des avantages économiques futurs ou un potentiel de service sont attendus au profit du Sénat. Le traitement comptable des immobilisations corporelles est différent selon la nature de l'immobilisation.

2.3.1 Biens immobiliers historiques et culturels

Conformément aux dispositions de l'article 2 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires, un patrimoine historique a été affecté au Sénat. Ces biens immobiliers à caractère historique, qui comprennent le Palais du Luxembourg, l'Hôtel du Petit Luxembourg, leurs jardins et leurs dépendances historiques, sont inscrits à l'euro symbolique dans le bilan d'ouverture du Sénat.

Les travaux réalisés sur ces biens sont comptabilisés et amortis depuis le 1^{er} janvier 2007. Les amortissements de ces biens et travaux sont enregistrés en charges et calculés selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation estimée, conformément au tableau ci-dessous :

Durée d'amortissement des immobilisations liées aux biens historiques

Gros œuvre	25 ans
Réseaux (génie climatique, fluides, installations électriques, etc.)	5 à 10 ans
Installations électroniques	5 à 10 ans
Installations de communication	5 à 10 ans
Autres installations et agencements	5 à 10 ans

2.3.2 Biens immobiliers à usage d'habitation et de bureaux

Les immeubles à usage d'habitation et de bureaux appartenant au Sénat ou affectés à son usage sont valorisés à la valeur de marché à dire d'expert. Le montant des travaux immobilisés liés à un bien immobilier et réalisés après la valorisation à dire d'expert augmente la valeur d'ensemble du bien immobilier à due concurrence, sauf à démontrer l'existence d'une perte de valeur. Sauf circonstance exceptionnelle, la valeur de marché (ou valeur vénale) est révisée périodiquement (3 ans).

L'écart entre la valeur nette comptable d'un bien immobilier à usage d'habitation et de bureaux et sa valeur vénale mise à jour grâce à une nouvelle expertise est inscrit en réserve, dans un sous-compte intitulé « Écart de réévaluation ». Les biens immobiliers à usage d'habitation et de bureaux ainsi que les immobilisations liées ne donnent pas lieu à amortissement.

2.3.3 Autres immobilisations corporelles

Les biens mobiliers sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et font l'objet d'un amortissement selon le mode linéaire sur leur durée d'utilisation, conformément au tableau ci-dessous :

Durée d'amortissement des autres immobilisations corporelles

Électroménager, machines	10 ans
Matériel industriel, outillage (garage, jardin)	5 à 10 ans
Bibliothèques et mobilier	5 ans
Véhicules (de tourisme et utilitaire)	5 ans
Matériel de bureau, Matériel vidéo, sonorisation, serveurs informatiques	5 ans
Équipement micro-informatique	4 ans
Matériel photo	3 ans

Toutefois, les biens entrant dans la catégorie des œuvres d'art et assimilées sont inscrits au bilan d'ouverture à l'euro symbolique et, pour les acquisitions ultérieures, à leur coût d'acquisition ou à leur valeur vénale pour ceux d'entre eux qui sont reçus à titre gratuit. Ces biens ne sont pas amortissables.

Les biens mis en dépôt au Sénat dont les risques et avantages sont principalement portés par celui-ci sont comptabilisés en immobilisation. Au 31 décembre 2024, il s'agit exclusivement d'œuvres d'art ou assimilées. La contrepartie des œuvres d'art en dépôt est inscrite au passif du bilan dans les fonds propres.

Il en est également ainsi des contrats de location assimilables à des contrats de location financement, qui sont traduits dans les comptes de manière à présenter les biens contrôlés à l'actif et la dette correspondante au passif.

○ Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent des titres de participation, des titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP), des dépôts et cautionnements et des autres titres immobilisés – dont des prêts – portés par les caisses des retraites et affectés à la couverture des engagements de retraite et avantages similaires.

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition et une provision est passée en cas de perte de valeur.

Les TIAP et les actifs venant en couverture des engagements de retraite et avantages similaires, conformément au règlement budgétaire et comptable, sont comptabilisés à leur coût d'acquisition historique.

À la clôture de l'exercice, les produits financiers afférents sont comptabilisés sur la base de la meilleure estimation disponible. Les plus et moins-values latentes à la clôture de l'exercice sont déterminées selon les modalités suivantes :

- les actifs cotés sont évalués sur la base du dernier cours boursier de l'année ;
- les autres actifs sont évalués sur la base de la meilleure estimation disponible (prix des dernières transactions connues, évaluation communiquée par le gestionnaire).

Les moins-values latentes sont provisionnées sans compensation entre les différentes lignes de titres. Les plus-values latentes sont mentionnées dans les notes annexes. Les plus et moins-values réalisées sont constatées, pour chaque ligne de titre, par différence entre le prix de cession et le prix de revient, qui est calculé conformément à la méthode du coût moyen pondéré. Le résultat de cession des TIAP et des autres immobilisations financières est comptabilisé en résultat financier.

Les prêts aux Sénateurs et aux personnels du Sénat, ainsi que les dépôts et cautionnements, sont inscrits à leur valeur nominale. Ils font l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation déterminée en fonction de la capacité de recouvrement.

- ***Stocks***

Les stocks sont valorisés et comptabilisés en retenant la méthode du premier entré, premier sorti. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur actuelle du stock en fin d'exercice est inférieure à la valeur historique d'achat à la même date.

- ***Créances***

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque le recouvrement d'une créance est compromis.

- ***Trésorerie***

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées au coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est comptabilisée à la clôture de l'exercice en cas de perte de valeur. Les plus-values latentes sont mentionnées dans les notes annexes.

Les liquidités nettes bancaires, les encours en caisse et les régies d'avance sont classés dans la rubrique « Autres disponibilités » du bilan, de même que les comptes d'épargne et assimilés et les intérêts courus sur ces comptes. Par exception, tous les actifs financiers de la Réserve Spéciale d'Intervention sont classés en « Immobilisations financières ».

Les découverts bancaires sont classés, le cas échéant, dans la rubrique « Établissements bancaires et assimilés » au passif du bilan.

- ***Capitaux propres***

Les dotations et réserves représentent la contrepartie des actifs et passifs comptabilisés dans le bilan d'ouverture de 2002, majorées des incorporations et réévaluations ultérieures. Le report à nouveau enregistre, le cas échéant, les résultats comptables des exercices précédents.

○ ***Provisions pour risques et charges***

Les provisions pour risques et charges représentent des passifs dont le montant ou l'échéance est incertain.

Ces provisions concernent :

- les rentes et pensions d'invalidité versées aux personnels du Sénat ;
- les maintiens de droits aux prestations maladie dans certaines situations particulières (congé parental) ;
- les provisions pour remise en état ;
- les prestations maladie ayant leur origine dans l'exercice et qui seront versées par les caisses de sécurité sociale au cours des exercices suivants ;
- les rémunérations versées aux personnels du Sénat dans le cadre d'une position statutaire particulière telle que le congé longue durée ou la mise à disposition institutionnelle ;
- les provisions pour litiges ;
- les versements de cotisations susceptibles d'intervenir pour les membres du personnel radiés des cadres sans droit à pension.

Les provisions pour rentes et pensions d'invalidité sont comptabilisées à la clôture de l'exercice au cours duquel l'incapacité ouvrant droit à la rente a été reconnue et sont calculées sur la base de la rente acquise au 31 décembre de l'exercice et de l'espérance de vie résiduelle du titulaire.

Les provisions pour prestations maladie sont estimées sur la base de la moyenne des dépenses de même nature constatées au cours des 5 derniers exercices.

Les provisions relatives à la rémunération des personnels en mise à disposition institutionnelle et au droit des personnels à un congé de longue durée sont calculées sur la base des situations en cours et des montants et durées couverts par les décisions individuelles applicables au 31 décembre de l'exercice¹. Pour les mises à disposition institutionnelles, la participation des organismes d'accueil à la rémunération de ces personnels, prévue dans les conventions, est déduite du passif.

○ ***Avantages consentis aux personnels et passifs sociaux***

Les avantages des membres du personnel du Sénat (rémunérations, accessoires, absences rémunérées et avantages similaires) désignent toute prestation servie par le Sénat au titre des services rendus (services faits) accomplis par ces derniers.

¹ Ces positions peuvent ensuite faire l'objet de prolongations, dans les limites prévues par la réglementation relative à ces dispositifs, ne pouvant être pris en compte dans le calcul de la provision.

Le critère de rattachement des charges à l'exercice est constitué par le service rendu, à l'exception des indemnités de fin de contrat pour lesquelles le critère de rattachement résulte de la cessation d'activité du membre du personnel.

À la clôture de l'exercice, des provisions sont comptabilisées au titre des droits à prestations futures acquis ou en cours d'accumulation du fait des services passés (services déjà rendus) par les membres du personnel. Le cas échéant, l'évaluation de la provision tient compte de la probabilité de versement des prestations. À ce titre, une charge à payer pour les congés payés et allègements acquis et non pris par le personnel statutaire est comptabilisée. La méthode de valorisation est fondée sur une moyenne des congés et allègements acquis et non pris constatés sur une période de référence de cinq ans (2015-2019) appliquée aux traitements de référence annuels des effectifs présents au 31 décembre de l'année.

Dans le cas particulier des prestations servies au titre de l'incapacité partielle ou totale de longue durée (congés longue durée, pensions et rentes d'invalidité, etc.), la charge attendue pour le Sénat est comptabilisée à la clôture de l'exercice au cours duquel l'incapacité ouvrant droit à la rente a été reconnue, dans la mesure où le niveau de ces prestations est le même pour tous les membres du personnel quelle que soit leur durée de service.

Par exception aux principes énoncés ci-dessus et conformément à l'option ouverte par le plan comptable générale, aucune provision n'est inscrite au bilan du Sénat au titre des engagements de retraite et avantages similaires (i.e. frais de santé, frais de transport, congé spécial et indemnité de départ à la retraite). Ces engagements sont mentionnés dans l'annexe aux comptes annuels du Sénat et sont évalués conformément aux dispositions de la recommandation de l'Autorité des normes comptables n° 2013-02 du 7 novembre 2013 modifiée relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires. En outre, sur la base de la spécificité des relations entre le Sénat et l'Association pour la gestion des assistants de Sénateurs (AGAS), le référentiel comptable du Sénat prévoit qu'aucune provision n'est constituée au titre des charges correspondant aux personnels employés par le Sénat affectés à titre gratuit à l'Association pour la gestion des assistants de Sénateurs (AGAS).

- ***Dettes***

Les dettes fournisseurs et autres dettes d'exploitation sont enregistrées à leur valeur nominale.

- ***Produits d'exploitation***

Conformément au principe de l'autonomie financière des Assemblées parlementaires, posé par l'article 7 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 précitée, et dans la mesure où le Sénat détermine en toute liberté l'utilisation de la dotation qui lui est versée par l'État, celle-ci est intégralement comptabilisée en produits d'exploitation. Le montant ainsi comptabilisé au titre d'un exercice correspond à celui inscrit dans la loi de finances au titre du même exercice.

Par ailleurs, les services du Sénat gèrent les Caisses des retraites et les Caisses de sécurité sociale destinées aux Sénateurs et aux personnels du Sénat. Il en résulte des produits issus

des cotisations des personnes concernées. Celles-ci sont comptabilisées en produits d'exploitation.

- ***Charges d'exploitation***

Les charges d'exploitation comprennent notamment les indemnités des Sénateurs, les traitements des personnels et les charges liées à l'exercice du mandat parlementaire.

Au cours de l'exercice, les avances pour frais de mandat versées aux Sénateurs, en application de l'arrêté de Bureau n° 2017-272 du 7 décembre 2017 modifié et de l'arrêté de Questure n° 2017-1202 modifié adopté à la même date, sont comptabilisées en charges d'exploitation dans les comptes comptables du Sénat relatifs aux aides à l'exercice du mandat parlementaire. À la fin de chaque exercice, il est procédé, par Sénateur et par catégorie d'avance, au rapprochement des avances versées au cours de l'exercice des dépenses justifiées¹ au titre de chacune de ces avances sur le même exercice. Les fractions de ces avances non rapprochées de dépenses justifiées sont comptabilisées en atténuation de charges. Les sommes à recouvrer au titre des fractions des avances non rapprochées sont comptabilisées en actifs à recouvrer au bilan. Ces sommes figurent parmi les créances diverses.

Les dépenses rattachables à l'exercice clos et qui n'ont pas pu être imputées par les Sénateurs avant le 15 janvier de l'exercice suivant sont rapprochées des avances générales versées au cours de ce même exercice. Leur rattachement comptable à l'exercice clos est assuré sur la base d'une estimation constituée des dépenses de même nature déclarées au cours de l'exercice précédent.

Sont également incluses dans les charges d'exploitation les prestations servies dans le cadre des régimes de retraite et de sécurité sociale.

- ***Charges et produits financiers***

Les charges et produits financiers correspondent aux revenus des actifs financiers, aux résultats de cession des immobilisations financières et des valeurs mobilières de placement, aux produits d'intérêt et aux prêts, ainsi qu'aux charges d'intérêt bancaires et aux dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières.

- ***Charges et produits exceptionnels***

Les produits exceptionnels correspondent aux pénalités sur marchés, à des ventes d'immobilisations, à des remboursements de sinistres par les assurances et au résultat cumulé des ventes de médailles sur exercices antérieurs. Les charges exceptionnelles correspondent principalement aux frais d'organisation de la réunion du Congrès du 4 mars 2024.

¹ Les justificatifs produits par les Sénateurs donnent lieu à un contrôle dans les conditions fixées par les arrêtés de Bureau et de Questure précités du 7 décembre 2017.

- Comparabilité des comptes

Aucune évolution significative des méthodes comptables n'a eu lieu au cours de l'exercice 2024.

- Événements significatifs de l'exercice

Pour l'exercice 2024, plusieurs faits marquants peuvent être mentionnés :

- **L'achèvement des travaux du bâtiment du 26 rue de Vaugirard**, en août 2024, à l'issue de plusieurs années de travaux, se traduit dans les comptes du Sénat par une baisse significative des immobilisations en cours au 31 décembre 2024, qui passent de 23 M€ l'an dernier à 463 K€ à la fin du présent exercice.

De même, le montant des immobilisations corporelles brutes augmente de 9 M€. Au total, entre le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2024, les immobilisations corporelles brutes du Sénat sont passées de 470 M€ à 589 M€, soit une augmentation de près de 120 M€ (+25 %).

- **Le résultat du Sénat est positif** (+12,5 M€), bien qu'il soit en repli par rapport à l'exercice 2023 (+25,2 M€). Ceci découle d'une baisse du résultat financier (+75,4 M€, contre +85,1 M€ en 2023), qui demeure cependant à un niveau important ; et d'une dégradation du résultat d'exploitation (3,4 M€), imputable aux résultats des deux caisses de retraite. Le résultat financier dépend pour l'essentiel des cessions intervenues au cours de l'exercice.

- Notes relatives au bilan agrégé

o Présentation du bilan au 31 décembre 2024 - Contribution par entité

ACTIF (en K€)	Sénat stricto sensu	CRAS	CRPS	CSSS	CSSPS	Éliminations (2)	Sénat au 31/12/2024	Sénat au 31/12/2023
ACTIF IMMOBILISÉ								
Immobilisations incorporelles (nettes)	2 292	30	36				2 358	2 763
Immobilisations corporelles (nettes)	506 152						506 152	500 532
Immobilisations financières (nettes)	1 30 171	609 639	692 928				1 432 739	1 222 614
Total de l'actif immobilisé	638 615	609 669	692 964				1 941 248	1 725 909
ACTIF CIRCULANT								
Stocks	669						669	731
Créances diverses (1)	12 158	1 418	2 220	1 428	2 433	-8 187	11 470	9 035
Valeurs mobilières de placement	6 965	6 965	16 779				23 744	40 078
Autres disponibilités	35 895	8 012	7 077	4 566	8 023		63 573	251 521
Total de l'actif circulant	48 722	16 395	26 076	5 994	10 456	-8 187	99 456	301 366
Total actif	687 336	626 064	719 040	5 994	10 456	-8 187	2 040 704	2 027 275
<i>dont Actifs venant en couverture des engagements de retraites (nets) (3)</i>								
		622 798	712 075				1 334 873	1 348 425
PASSIF (en K€)	Sénat stricto sensu	CRAS	CRPS	CSSS	CSSPS	Éliminations (2)	Sénat au 31/12/2024	Sénat au 31/12/2023
DOTATION ET RESERVES								
Fonds propres	277 428	623 780	773 172				1 674 380	1 674 022
Report à nouveau	350 263	-2 167	-48 843	2 818	6 448		308 520	283 306
Résultat de l'exercice							12 515	25 214
→ Sénat	22 262						22 262	14 420
→ Caisses des retraites et de sécurité sociale		818	-10 913		348		-9 747	10 794
Total des fonds propres	649 953	622 430	713 416	2 818	6 797		1 995 414	1 982 542
Provisions pour risques et charges	7 262		27	642	1 131		9 062	8 829
Dettes financières	199						199	195
DETTES CIRCULANTES								
Fournisseurs	14 951	363	577	190	543	-5 213	11 411	10 435
Dettes fiscales et sociales	7 839	3 267	5 012	2 343	1 986	-2 974	16 118	15 697
Dettes diverses	7 131	5	8				8 500	9 578
Établissements bancaires et assimilés								
Total des dettes	29 922	3 634	5 597	2 534	2 529	-8 187	36 029	35 709
Total passif	687 336	626 064	719 040	5 994	10 456	-8 187	2 040 704	2 027 275

(1) Le compte de liaison de la buvette avec le Sénat (classe 5) a été reclassé en "créances diverses" pour des raisons de cohérence avec le compte de liaison du Sénat (453000).

(2) La colonne "éliminations" retrace les flux entre le Sénat stricto sensu et les autres entités, à l'exclusion des flux réciproques internes au Sénat stricto sensu et aux caisses de sécurité sociale, qui sont éliminés au sein de leurs colonnes respectives.

(3) Pour les actifs affectés à la couverture des engagements de retraite - cf. point 5.12

○ **Immobilisations incorporelles**

Les tableaux ci-dessous retracent les mouvements relatifs aux immobilisations incorporelles entre les bilans d'ouverture et de clôture 2024.

Évolution des valeurs brutes (en K€)

Rubriques et postes	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	11 065	1 090	506	11 649
Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	10 559	1 070	-	11 628
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations en cours	506	20	506	20
Avances sur immobilisations	-	-	-	-
TOTAL	11 065	1 090	506	11 649

Évolution des amortissements et valeurs nettes (en K€)

Rubriques et postes	Amortissements				Valeur nette
	Cumulés au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Cumulés à la fin de l'exercice	
Immobilisations incorporelles	8 301	990	-	9 291	2 358
Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	8 301	990	-	9 291	2 358
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
TOTAL	8 121	990		9 291	2 358

Les écarts d'unités constatés dans les deux tableaux ci-dessus s'expliquent par des arrondis au millier d'euros supérieur.

○ **Immobilisations corporelles**

Les tableaux ci-dessous retracent les mouvements relatifs aux immobilisations corporelles entre les bilans d'ouverture et de clôture 2024 :

Évolution des valeurs brutes (en K€)

Rubriques et postes	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin de l'exercice
Immobilisations corporelles				
<i>Biens immobiliers historiques et culturels</i>	61 024	8 907	4 494	65 437
Terrains	-	-	-	-
Agencements et aménagements de terrains	1 955	-	-	1 955
<i>Immobilisations en cours</i>	-	-	-	-
Constructions	40 935	8 479	-	49 414
<i>Immobilisations en cours</i>	4 364	-	4 364	-
<i>Avances sur immobilisations</i>	87	-	87	-
Installations techniques, matériels et outillage	13 621	171	-	13 792
<i>Immobilisations en cours</i>	63	257	43	277
<i>Avances sur immobilisations</i>	-	-	-	-
<i>Biens immobiliers à usage d'habitation et de bureaux</i>	442 820	22 772	18 173	447 419
Terrains				
Agencements et aménagements de terrains				
Constructions	422 115	22 616		444 730
<i>Immobilisations en cours</i>	18 173		18 173	
<i>Avances sur immobilisations</i>	17	51		68
Installations techniques, matériels et outillage	2 515	105		2 620
<i>Immobilisations en cours</i>				
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	76 975	4 097	4 544	76 528
Collections et œuvres d'art	5 714	421		6 135
<i>Immobilisations en cours</i>				
<i>Avances sur immobilisations</i>				
Autres immobilisations corporelles	71 242	3 018	4 536	69 725
<i>Immobilisations en cours</i>	11	630		640
<i>Avances sur immobilisations</i>	8	27	8	27
Mobilier en crédit-bail				
TOTAL	580 818	35 776	27 210	589 383

Évolution des amortissements et valeurs nettes (en K€)

Rubriques et postes	Amortissements				Valeur nette
	Cumulés au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Cumulés à la fin de l'exercice	
Immobilisations corporelles					
Biens immobiliers spécifiques	24 658	2 828		27 487	37 951
Terrains	-	-	-	-	-
Agencements et aménagements de terrains	565	79	-	644	1 311
Constructions	16 205	1 631	-	17 836	31 578
Installations techniques, matériels et outillage	7 888	1 119	-	9 006	5 062
Biens immobiliers non spécifiques	-	-	-	-	447 419
Terrains	-	-	-	-	-
Agencements et aménagements de terrains	-	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-	444 799
Installations techniques, matériels et outillage	-	-	-	-	2 620
Autres immobilisations corporelles	55 628	4 586	4 469	55 745	20 783
Collections et œuvres d'art	1 436	122	127	1 430	4 705
Autres immobilisations corporelles	54 192	4 464	4 342	54 315	16 078
Mobilier en crédit-bail					
TOTAL	80 286	7 415	4 469	83 231	506 152

○ **Immobilisations financières**

Les tableaux ci-dessous retracent la valeur nette des immobilisations financières à la clôture 2024 :

Valeur nette des immobilisations financières au 31 décembre 2024 (en K€)

	Sénat stricto sensu	Caisses des retraites	Caisses de sécurité sociale	Sénat au 31/12/2024	Sénat au 31/12/2023	Variation
Titres de participations (1)	541	-	-	541	541	-
TIAP	125 690	-	-	125 690	127 206	-1 516
Immobilisations venant en couverture des engagements de retraite	-	1 285 906	-	1 285 906	1 074 670	+211 235
Intérêts courus et revenus courus	3 590	16 662	-	20 252	19 845	+407
Dépôts et cautionnements versés	350	-	-	350	352	-2
TOTAL	130 171	1 302 567	-	1 432 739	1 222 614	+210 125

(1) Correspond à 100 % des titres de Public Sénat, société exclusivement financée par les subventions versées par le Sénat.

Participation dans la société Public Sénat (en K€)	31/12/2024
Capital	120
Réserves et primes d'émissions, de fusion, d'apport...	433
Report à nouveau	316
Résultat de l'exercice	3
Subvention d'investissement	1356
Capitaux propres (en K€)	2 228
Montant des prêts et avances accordés	
Montant des cautions et avals donnés	
Montant des dividendes encaissés	

N.B. : Les données ci-dessus résultent des états financiers provisoires transmis par Public Sénat, avant leur certification.

Filiales et participations (en K€)	SA PUBLIC SENAT
Valeur comptable des titres détenus :	
- brute	541
- nette	541

VALEUR ESTIMATIVE DU PORTEFEUILLE DE "TIAP" À L'OUVERTURE 2024 (en K€)

Type de placement	Valeur comptable brute	Provision pour dépréciation	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Plus-value latente
TIAP-Obligations-RSI	-	-	-	-	-
<i>Coupons courus des TIAP-Obligations</i>					
TIAP-OPCVM-RSI	39 629	294	39 335	42 902	3 272
<i>Revenus courus TIAP-OPCVM</i>	503	-	503	503	
TIAP-Autres titres long terme-RSI	27 403	-	27 403	33 980	6 577
<i>Revenus courus TIAP-Autres titres long terme</i>	220	-	220	220	
TIAP-Titres de créances négociables	35 000	-	35 000	35 000	
<i>Intérêts courus TIAP-Titres de créances négociables</i>	684	-	684	684	
TIAP-Autres valeurs mobilières et créances assimilées					
TIAP-Compte sur livret	25 468	-	25 468	25 468	
<i>Intérêts courus TIAP-Compte sur livret</i>	1 279	-	1 279	1 279	
Sous-total TIAP	127 500	294	127 206	137 350	9 850
<i>Sous-total revenus courus</i>	<i>2 686</i>	<i>-</i>	<i>2 686</i>	<i>2 686</i>	
TOTAL	130 186	294	129 892	140 036	9 850

VALEUR ESTIMATIVE DU PORTEFEUILLE DE "TIAP" À LA CLÔTURE 2024 (en K€)

Type de placement	Valeur comptable brute	Provision pour dépréciation	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Plus-value latente
TIAP-Obligations-RSI	-	-	-	-	-
<i>Coupons courus des TIAP-Obligations</i>					
TIAP-OPCVM-RSI	39 629	438	39 192	43 462	3 833
<i>Revenus courus TIAP-OPCVM</i>	245	-	245	245	
TIAP-Autres titres long terme-RSI	27 728	-	27 728	33 558	5 830
<i>Revenus courus TIAP-Autres titres long terme</i>	253	-	253	253	
TIAP-Titres de créances négociables	35 000	-	35 000	35 000	
<i>Intérêts courus TIAP-Titres de créances négociables</i>	2 182	-	2 182	2 182	
TIAP-Autres valeurs mobilières et créances assimilées	1 190	-	1 190	1 210	20
TIAP-Compte sur livret	22 580	-	22 580	22 580	
<i>Intérêts courus TIAP-Compte sur livret</i>	910	-	910	910	
Sous-total TIAP	126 128	438	125 690	135 810	9 683
<i>Sous-total revenus courus</i>	<i>3 590</i>	<i>-</i>	<i>3 590</i>	<i>3 590</i>	
TOTAL	129 718	438	129 280	139 401	9 683

VARIATION DE LA VALEUR DU PORTEFEUILLE DE "TIAP" (en K€)		
Mouvements de l'exercice	Valeur comptable nette	Valeur estimative
Montant à l'ouverture de l'exercice	129 892	140 036
Acquisitions de l'exercice	3 392	3 392
Cessions de l'exercice	-4 764	-4 764
Variation de la dépréciation des titres cédés		
Plus-values sur cessions de titres :		
- détenus au début de l'exercice		
- acquis au cours de l'exercice		
Variation de la dépréciation du portefeuille	-144	
Autres variations de plus-values latentes :		
- sur titres acquis au cours de l'exercice		20
- sur titres acquis antérieurement		-187
Autres mouvements comptables (variation coupons et intérêts à recevoir)	904	904
Montant à la clôture	129 280	139 401

Les immobilisations financières venant en couverture des engagements de retraite sont présentées au point 5.12 du présent rapport.

○ **Créances d'exploitation**

Nature des créances diverses	Solde de clôture 2024 (en K€)	dont échéance à un an au plus	dont échéance à plus d'un an	Solde de clôture 2023 (en K€)	Variation (en K€)
Produits à recevoir par les Caisses de retraite	310	310	-	211	+99
<i>dont CRAS</i>	143	143	-	84	+58
<i>dont CRPS</i>	168	168	-	127	+41
Produits à recevoir de l'ACOSS par les Caisses de sécurité sociale	2 381	2 381	-	1 116	+1 266
<i>dont CSSS</i>	737	737	-	366	+371
<i>dont CSSPS</i>	1 644	1 644	-	750	+894
Créances diverses	8 778	8 778	-	7 708	+1 070
TOTAL	11 470	11 470		9 035	2 435

Les produits à recevoir de l'ACOSS par les Caisses de sécurité sociale correspondent au reversement de l'ACOSS au titre du mois de décembre 2024. Les créances diverses correspondent principalement aux avances pour frais de mandat versées au cours de l'exercice 2024 et non consommées, qui sont récupérées au cours de l'exercice suivant.

○ **Trésorerie**

Au 31 décembre 2024, la trésorerie courante s'élève à 87 M€, dont l'essentiel (82 %) est placé sur des comptes sur livret.

Trésorerie au 31 décembre 2024 (en K€)

Rubriques et postes	Solde de clôture 2024	Solde de clôture 2023	Variation
Valeurs mobilières de placement	23 744	40 078	-16 334
Liquidités nettes bancaires	9 009	12 670	-3 662
Compte sur livret	54 383	238 625	-184 242
Comptes à terme	-	-	-
Caisses	59	104	-45
Régies d'avances et divers	122	122	-
Autres disponibilités	63 573	251 521	-187 949
Trésorerie nette	87 317	291 600	-204 283

○ **Capitaux propres**

Le tableau ci-dessous retrace les mouvements relatifs aux capitaux propres entre les soldes d'ouverture et de clôture 2024.

(en K€)	Solde de clôture 2023	Variation des œuvres en dépôt	Résultat 2024	Affectation du résultat 2023	Solde de clôture 2024
Fonds propres	1 674 022	+358			1 674 380
Report à nouveau	283 306			25 214	308 520
Résultat de l'exercice	25 214		12 515	25 214	12 515
<i>Sénat stricto sensu</i>	14 420		22 262	14 420	22 262
<i>Caisses des retraites et de sécurité sociale</i>	10 794		-9 747	10 794	-9 747
Total des fonds propres	1 982 542	+358	12 515		1 995 414

○ **Provisions pour risques et charges**

Le tableau ci-dessous retrace les mouvements relatifs aux provisions pour risques et charges entre les soldes d'ouverture et de clôture 2024.

Rubriques et postes	Solde de clôture 2023 (en K€)	Dotations (en K€)	Reprises (en K€)	Solde de clôture 2024 (en K€)
Rentes et pensions d'invalidité du personnel du Sénat	3 460		96	3 364
Prestations maladie des Caisses de sécurité sociale	1 949	1 773	1 949	1 773
Positions particulières du personnel statutaire	1 117	6	98	1 024
Autres	2 304	811	213	2 902
Provisions pour risques et charges	8 829	2 590	2 356	9 062

Les autres provisions pour risques et charges correspondent notamment aux risques financiers afférents aux litiges relatifs à certains marchés du Sénat, mais également à la provision constituée, au cours de l'exercice 2023, pour le démantèlement du bâtiment modulaire installé dans la Cour d'honneur du Palais du Luxembourg (817 K€).

○ **Dettes Fournisseurs**

Le montant des dettes Fournisseurs s'élève à 11,41 M€ et correspond pour 7,1M€ à des factures non parvenues à la clôture 2024.

○ **Dettes fiscales et sociales**

Le tableau ci-dessous retrace les dettes fiscales et sociales à la clôture 2024, en distinguant celles dont l'échéance est à plus d'un an.

Rubriques et postes	Solde de clôture 2024 (en K€)	dont échéance à un an au plus	dont échéance à plus d'un an	Solde de clôture 2023 (en K€)	Variation (en K€)
Droits à congés payés du personnel statutaire	830	830	-	848	-17
Droits à allègements du personnel statutaire	1 416	1 416	-	1 441	-26
Droits à congés payés des personnels contractuels	579	579	-	564	15
Organismes sociaux	2 457	2 457	-	2 415	42
Organismes sociaux - charges à payer	1 005	1 005	-	999	5
Prélèvement à la source (PAS) - actifs et retraités	2 985	2 985	-	2 984	1
Prélèvement à la source - charges à payer					
Autres provisions sur éléments de rémunération	65	65	-	57	8
Pension à verser	6 780	6 780	-	6 388	393
Autres dettes fiscales et sociales					
Prestations des caisses de sécurité sociale					
Dettes fiscales et sociales des caisses des retraites (hors PAS)					
Dettes fiscales et sociales	16 118	16 118	-	15 697	421

○ **Dettes diverses**

Le tableau ci-dessous retrace les dettes diverses à la clôture 2024, en distinguant celles dont l'échéance est à plus d'un an.

Rubriques et postes	Solde de clôture 2024 (en K€)	dont échéance à un an au plus	dont échéance à plus d'un an	Solde de clôture 2023 (en K€)	Variation (en K€)
Dettes à l'égard de l'AGAS	3 956	3 956		5 684	-1 728
Dettes à l'égard de l'État					
Réserves d'assurances	2 895		2 895	2 779	116
Autres	281	201	79	165	116
Dettes des Caisses de sécurité sociale	1 356	1 356		888	468
Dettes des Caisses des retraites	63	63		28	35
Dettes diverses	8 500	5 526	2 974	9 578	-1 078

La diminution de la dette vis-à-vis de l'AGAS par rapport à l'exercice précédent s'explique par le renouvellement sénatorial d'octobre 2023, qui impliquait pour l'association le versement d'un nombre important d'indemnités de fin de contrat à des collaborateurs, en janvier 2024.

○ **Actifs venant en couverture des engagements de retraite**

L'article 3 du référentiel comptable du Sénat prévoit la faculté de distinguer parmi les actifs financiers ceux réputés venir en couverture des engagements de retraite et avantages similaires. Les actifs financiers des Caisses des retraites sont classés dans cette catégorie.

Actifs venant en couverture des engagements de retraite à l'ouverture 2024 (en K€)

Type de placement	Valeur comptable brute	Provision pour dépréciation	Valeur comptable nette	Produits financiers acquis non encaissés	Valeur de marché (1)	Plus-value latente (2)
Actifs de la CRAS	616 811	5 951	610 860	11 889	822 744	194 045
dont immobilier illiquide	19 266	83	19 183	209	23 797	4 322
dont autres titres illiquides	35 402	430	34 972	99	56 390	20 889
dont actions et assimilées	178 741	2 166	176 575	444	241 192	62 007
dont obligations, prêts et assimilés	274 949	3 273	271 676	7 568	389 289	106 772
dont actifs monétaires	108 453		108 453	3 569	112 077	55
Actifs de la CRPS	719 230	7 125	712 105	13 572	915 691	182 890
dont immobilier illiquide	22 084	158	21 926	289	28 057	5 684
dont autres titres illiquides	41 181	559	40 621	132	66 129	24 817
dont actions et assimilées	168 616	1 927	166 688	531	227 222	58 076
dont obligations, prêts et assimilés	347 508	4 480	343 028	7 887	449 635	94 240
dont actifs monétaires	139 841		139 841	4 733	144 647	73
TOTAL	1 336 040	13 075	1 322 965	25 460	1 738 436	376 935

(1) Y compris les revenus courus. (2) Déduction faite des revenus courus.

À la clôture 2023, les produits financiers afférents à ces actifs acquis et non encore encaissés représentent un montant global de 25 460 K€ se répartissant entre la Caisse des retraites des anciens Sénateurs (CRAS) pour 11 889 K€ et la Caisse des retraites

du personnel du Sénat (CRPS) pour 13 572 K€. Au bilan, 1 348 millions d'euros des actifs sont des actifs venant en couverture des engagements de retraite.

Actifs venant en couverture des engagements de retraite à la clôture 2024 (en K€)

Type de placement	Valeur comptable brute	Provision pour dépréciation	Valeur comptable nette	Produits financiers acquis non encaissés	Valeur de marché (1)	Plus-value latente (2)
Actifs de la CRAS	621 532	8 205	613 327	9 470	815 032	184 029
dont immobilier illiquide	18 627	345	18 282	207	21 458	2 625
dont autres titres illiquides	40 337	758	39 579	120	61 972	21 515
dont actions et assimilées	232 230	3 290	228 940		292 274	60 044
dont obligations, prêts et assimilés	318 408	3 812	314 596	7 915	426 071	99 748
dont actifs monétaires	11 931		11 931	1 228	13 257	98
Actifs de la CRPS	712 217	9 971	702 246	9 829	895 790	173 743
dont immobilier illiquide	21 658	518	21 140	293	25 456	3 505
dont autres titres illiquides	47 118	888	46 230	160	72 923	25 645
dont actions et assimilées	204 617	3 475	201 142		257 926	53 309
dont obligations, prêts et assimilés	421 087	5 091	415 997	7 967	520 132	91 078
dont actifs monétaires	17 737		17 737	1 409	19 352	206
TOTAL	1 333 750	18 176	1 315 574	19 299	1 710 822	357 772

(1) Y compris les revenus courus. (2) Déduction faite des revenus courus.

À la clôture 2024, les produits financiers afférents à ces actifs acquis et non encore encaissés représentent un montant global de 19 299 K€ se répartissant entre la Caisse des retraites des anciens Sénateurs (CRAS) pour 9 470 K€ et la Caisse des retraites du personnel du Sénat (CRPS) pour 9 829 K€. Au bilan, 1 334 millions d'euros d'actifs viennent en couverture des engagements de retraite. Parmi ces actifs, les prêts accordés aux Sénateurs et au personnel du Sénat s'élèvent à un montant total de 15,4 M€, dont la partie à échéance de plus d'un an représente 12,7 M€. Cette ligne est en extinction progressive, dans la mesure où il n'est plus possible de contracter de nouveaux prêts.

Notes relatives au compte de résultat agrégé

○ Présentation du compte de résultat au 31 décembre - Contribution par entité

Rubriques et postes (en K€)	Sénat stricto sensu	CRAS	CRPS	CSSS	CSSPS	(avant éliminations)	Éliminations (J)	Sénat au 31/12/24	Sénat au 31/12/23
Produits d'exploitation									
Subventions d'exploitation	353 470	15 342	23 093	5 331	7 036	353 470		353 470	346 295
Cotisations des caisses de retraite et de sécurité sociale	10 195	269	290	4 620	9 847	43 907	-39 111	11 691	11 203
Autres produits d'exploitation	365	42	42	702	1 247	32 117	-6 117	19 105	18 020
Reprises sur amortissements et provisions	364 031	15 611	23 425	10 653	18 129	431 850	-45 229	2 356	3 104
Total produits d'exploitation									
Charges d'exploitation									
Achats et autres charges externes	42 806			2	2	42 810		42 810	40 319
Impôts, taxes et versements assimilés	1 828					1 828		1 828	1 763
Indemnité parlementaire et traitements	141 997					141 997		141 997	141 895
Autres charges liées à l'exercice du mandat parlementaire	109 783					109 783		109 783	109 172
Prestations de retraite et de sécurité sociale	43 503	44 426	66 277	7 428	13 309	161 191	-39 111	135 833	127 571
Autres charges d'exploitation	4 691	683	753	2 759	3 629	26 268	-6 117	6 398	5 863
Dotations aux amortissements et provisions	9 162	20	39	642	1 131	10 994		10 994	11 609
Total charges d'exploitation	353 770	45 129	67 070	10 832	18 071	494 872	-45 229	449 643	438 192
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	10 261	-29 518	-43 644	-179	58	-63 022		-63 022	-59 569
Produits financiers									
Produits des actifs immobilisés	3 779	14 443	16 092			34 314		34 314	34 230
Revenus des valeurs mobilières de placement									
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	9	253	243			506		506	168
Revenus des autres produits financiers	8 355	1 366	1 573	175	268	11 736		11 736	13 487
Produits nets sur cession d'immobilisations financières	4 764	86 209	94 027			185 000		185 000	316 721
Reprises sur amortissements et provisions		687	526			1 214		1 214	13 691
Total produits financiers	16 906	102 959	112 461	175	268	232 770		232 770	378 296
Charges financières									
Charges d'intérêts	118					118		118	80
Autres charges financières	4 764	69 685	76 360			150 809		150 809	287 989
Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	144	2 942	3 373			6 458		6 458	5 090
Dotations aux provisions - charges financières	5 025	72 627	79 733			157 385		157 385	293 159
Total charges financières	11 881	30 333	32 728	175	268	75 385		75 385	85 137
RÉSULTAT FINANCIER	22 142	815	-10 916	-4	326	12 363		12 363	25 568
RÉSULTAT COURANT									
Produits exceptionnels									
Produits sur opérations de gestion	195	3	3	4	22	227		227	7
Autres produits exceptionnels	230					230		230	113
Reprises sur amortissements et provisions									
Total produits exceptionnels	425	3	3	4	22	456		456	121
Charges exceptionnelles									
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	85					85		85	267
Autres charges exceptionnelles	220					220		220	208
Dotations aux provisions - charges financières									
Total charges exceptionnelles	305					305		304	475
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	120	3	3	4	22	152		152	-354
TOTAL PRODUITS	381 362	118 574	135 890	10 832	18 419	665 076	-45 229	619 848	757 039
TOTAL CHARGES	359 100	117 756	146 803	10 832	18 071	652 562	-45 229	607 333	731 825
RÉSULTAT GÉNÉRAL	22 262	818	-10 913		348	12 515		12 515	25 214
Sénat								22 262	14 420
Caisse des retraites et de sécurité sociale								-9 747	10 794

(3) La colonne "éliminations" retrace les flux entre le Sénat stricto sensu et les autres entités, à l'exclusion des flux réciproques internes au Sénat stricto sensu qui sont éliminés dans la colonne afférente

Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation se décomposent de la manière suivante :

Rubriques et postes	Sénat au 31/12/2024 (en K€)	Sénat au 31/12/2023 (en K€)
Produits d'exploitation	386 622	378 622
Subventions d'exploitation	353 470	346 295
<i>dotation du Sénat</i>	341 864	334 688
<i>dotation du Jardin</i>	11 606	11 607
Cotisations des caisses des retraites et de sécurité sociale	11 653	11 174
Autres produits d'exploitation	19 143	18 050
Reprises sur amortissements et provisions	2 356	3 104

○ **Charges d'exploitation**

Les charges d'exploitation se décomposent de la manière suivante :

Rubriques et postes	Sénat au 31/12/2024 (en K€)	Sénat au 31/12/2023 (en K€)
Achats et autres charges externes	42 810	40 319
Achats	6 805	6 923
<i>fournitures</i>	1 572	2 013
<i>eau, électricité, gaz, chauffage urbain</i>	3 545	3 275
<i>travaux d'impression</i>	155	225
<i>abonnements revues, ouvrages</i>	55	62
<i>achats de matériel divers</i>	433	418
<i>matériel NTIC</i>	414	364
<i>autres achats</i>	632	566
Services extérieurs	19 218	17 636
<i>maintenance</i>	5 410	5 332
<i>sous-traitance générale</i>	4 562	4 824
<i>entretiens biens immobiliers</i>	2 979	1 623
<i>locations immobilières</i>	1 758	1 736
<i>documentation</i>	1 247	1 176
<i>entretiens biens mobiliers</i>	698	517
<i>locations mobilières</i>	1 071	947
<i>organisation de formations</i>	882	865
<i>assurances</i>	247	238
<i>divers</i>	363	377
Autres services extérieurs	16 786	15 761
<i>frais hors missions</i>	6 083	6 001
<i>postes et télécoms</i>	3 298	3 357
<i>communication</i>	731	592
<i>frais missions</i>	1 797	1 286
<i>honoraires</i>	3 940	3 655
<i>réceptions</i>	953	807
<i>divers</i>	-17	64

La ligne intitulée « postes et télécoms » comprend la part prise en charge au titre des frais téléphoniques et d'affranchissement des Sénateurs.

Rubriques et postes	Sénat au 31/12/2024 (en K€)	Sénat au 31/12/2023 (en K€)
Indemnité parlementaire et traitements	141 997	141 912
Indemnités des Sénateurs	33 466	32 986
Traitements du personnel titulaire et stagiaire	96 944	97 314
Rémunération du personnel contractuel	11 587	11 612

Rubriques et postes	Sénat au 31/12/2024 (en K€)	Sénat au 31/12/2023 (en K€)
Autres charges liées à l'exercice du mandat parlementaire	109 783	109 172
Subvention versée à l'AGAS	67 282	69 290
Avances pour frais de mandat	29 370	27 400
Subvention de fonctionnement des groupes politiques	12 968	12 421
Autres frais	163	61

Le Sénat verse à l'Association pour la gestion des assistants des Sénateurs (AGAS) une subvention appelée par celle-ci au fur et à mesure du décaissement des dépenses effectuées d'ordre et pour compte des Sénateurs. Cette subvention est inscrite en charges dans les comptes du Sénat. En 2024, elle s'est élevée à 67 282 K€. Sont également mis à disposition de l'AGAS les moyens de fonctionnement en personnel, en locaux et en matériel nécessaires à l'accomplissement de sa mission (*cf. note 7.3 Avantages accordés à des organismes extérieurs*).

La ligne des avances pour frais de mandat correspond au système d'avances mis en place depuis janvier 2018, en application de la loi de 2017 pour la confiance dans la vie politique¹.

¹ Loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique.

○ ***Produits financiers et charges financières***

Les produits financiers et charges financières se décomposent de la manière suivante :

Rubriques et postes	Sénat au 31/12/2024 (en K€)	Sénat au 31/12/2023 (en K€)
1 - Revenus		
Produits et assimilés	46 050	47 717
Produits des actifs immobilisés	34 314	34 230
<i>revenus des fonds investis</i>	<i>34 132</i>	<i>34 001</i>
<i>revenus des fonds prêtés</i>	<i>182</i>	<i>229</i>
Revenus des valeurs mobilières de placement	-	-
Revenus des autres produits financiers	11 736	13 487
Charges et assimilées	118	80
Charges d'intérêts	118	80
Autres charges financières	-	-
Solde des revenus	45 932	47 637
2 - Cessions		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	506	168
Produits nets sur cession d'immobilisations financières	185 000	316 721
Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	150 809	287 989
Solde des cessions.....	34 697	28 899
3 - Provisions		
Reprises sur provisions	1 214	13 691
Dotations aux provisions - charges financières	6 458	5 090
Solde des provisions	-5 244	8 601
Solde total (1 +2 +3)	75 385	85 137

○ ***Produits exceptionnels et charges exceptionnelles***

Les produits exceptionnels et charges exceptionnelles se décomposent de la manière suivante :

Rubriques et postes	Sénat au 31/12/2024 (en K€)	Sénat au 31/12/23 (en K€)
Produits exceptionnels	456	121
Produits sur opérations de gestion	227	7
Autres produits exceptionnels	230	113
Reprises sur amortissements et provisions	-	-

Rubriques et postes	Sénat au 31/12/2024 (en K€)	Sénat au 31/12/2023 (en K€)
Charges exceptionnelles	304	475
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	85	267
Autres charges exceptionnelles	220	208
Dotations aux provisions - charges exceptionnelles	-	-

Les produits exceptionnels correspondent pour l'essentiel aux pénalités sur marchés, à des ventes d'immobilisations, à des remboursements de sinistres par les assurances et au résultat cumulé des ventes de médailles sur exercices antérieurs.

Les charges exceptionnelles correspondent principalement aux frais d'organisation de la réunion du Congrès en mars 2024.

- Informations complémentaires

○ *Engagements de pension et de retraite et engagements assimilés*

Ainsi que précisé dans la note 2 « Règles et méthodes comptables », le Sénat n'applique pas la méthode préférentielle en matière d'engagements de retraite et avantages similaires. Aucune provision n'est donc inscrite au bilan à ce titre et seule une information en annexe est donnée.

Les engagements du Sénat sont des régimes à prestations définies gérés directement ou à travers les Caisses des retraites et les Caisses de sécurité sociale. Leur détail est le suivant :

- Sénateurs :

- régime de retraite qui assure le versement d'une pension aux anciens Sénateurs, dont le montant est fonction des annuités de cotisations pour la partie correspondant au régime de base et aux points acquis pour la partie complémentaire ;
- régime d'assurance « maladie-maternité-décès » maintenu aux anciens Sénateurs qui couvre les régimes de santé (de base et complémentaire) ainsi que le régime d'allocation funéraire. Il est tenu compte dans l'évaluation actuarielle des recettes issues des cotisations versées par les pensionnés ;
- régime de « droits à transports » accordés aux anciens Sénateurs.

- Personnel du Sénat :

- régime de retraite qui assure le versement d'une pension aux membres du personnel du Sénat, dont le montant est fonction de l'ancienneté et du traitement ;
- régime « congé spécial » qui constitue une modalité particulière de cessation d'activité ;
- régime de l'indemnité versée au moment du départ en retraite des membres du personnel du Sénat ;
- régime d'assurance « maladie-maternité-décès » maintenu au personnel retraité qui couvre les régimes de santé (de base et complémentaire) ainsi que le régime d'allocation funéraire. Il est tenu compte dans l'évaluation actuarielle des recettes issues des cotisations versées par les retraités.

L'ensemble des régimes décrits ci-dessus a été évalué par des actuaires indépendants, conformément aux préconisations de la recommandation de l'Autorité des normes comptables n° 2013-02 du 7 novembre 2013 modifiée.

Les différentes hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

	31/12/2024	31/12/2023
Taux d'actualisation :		
- du régime des retraites des sénateurs	3,41 %	3,55 %
- du régime des retraites du personnel	3,42 %	3,55 %
- des régimes d'assurance maladie-maternité-décès des retraités	3,42 %	3,55 %
- de l'indemnité de départ en retraite	3,40 %	3,50 %
- du congé spécial	3,38 %	3,50 %
- des droits à transport	3,40 %	3,50 %
Table	tables INSEE 2018-2020 TPGHF 05	tables INSEE 2016-2018 TPGHF 05
Taux de rotation du personnel	0 %	0 %
Taux d'augmentation de la consommation médicale des retraités (effet âge et effet dérive des coûts)	2,80 %	3,20 %
Taux de revalorisation des pensions	2 %	2 %
Taux de revalorisation du point de la fonction publique	1,50 %	1,50 %
Taux d'augmentation des salaires	variable selon l'ancienneté	variable selon l'ancienneté
Taux de renouvellement du mandat des Sénateurs	entre 100 % et 86 % avant 55 ans ; entre 84 % et 59 % de 55 à 65 ans ; entre 57 % et 0 % au-delà de 65 ans	entre 100 % et 86 % avant 55 ans ; entre 84 % et 59 % de 55 à 65 ans ; entre 57 % et 0 % au-delà de 65 ans

Les taux d'actualisation retenus par le Sénat correspondent aux taux d'un panier d'obligations d'entreprises dont les notes sont AA selon la durée des engagements évalués, conformément aux normes applicables.

Au 31 décembre 2024, l'ensemble des engagements de retraite et avantages similaires du Sénat s'élève à 2 946 317 K€, contre 2 955 584 K€ au 31 décembre 2023. Le détail par régime figure dans le tableau ci-après :

Rubriques et postes (en K€)	31/12/2024	31/12/2023
Sénateurs		
Retraite	823 129	775 520
Assurance « maladie-maternité-décès »	58 030	110 554
Frais de transport	5 779	5 643
Total	886 938	891 716
Personnel du Sénat		
Retraite	1 851 054	1 742 039
Congé spécial	23 572	24 057
Indemnité de départ en retraite	9 596	9 773
Assurance « maladie-maternité-décès »	175 156	287 998
Total	2 059 379	2 063 867
Total engagements de retraite et avantages similaires	2 946 317	2 955 584

La valeur totale des engagements diminue par rapport à l'exercice précédent de 0,31 %. Cela s'explique principalement par une diminution des taux d'actualisation faisant augmenter les montants des engagements, combinée à une baisse importante des engagements « maladie-maternité-décès » en raison d'une mise à jour des courbes de consommation de soin et par l'utilisation de nouvelles données d'affiliation.

○ *Effectifs*

Les effectifs se décomposent de la manière suivante :

	Effectifs au 31/12/2024	Effectifs au 31/12/2023
Sénateurs	348	348
Personnels du Sénat	1 067	1 082
Contractuels	144	153
Sous-total personnels	1 211	1 235
Sénateurs pensionnés	757	780
Personnels retraités	1 215	1 174
Sous-total pensionnés	1 972	1 954
Bénéficiaires Caisse de sécurité sociale des Sénateurs (assurés, ayants droit)	1 733	1 826
Bénéficiaires Caisse de sécurité sociale des Personnels (assurés, ayants droit)	4 633	4 776
Sous-total bénéficiaires des Caisses de sécurité sociale	6 366	6 602

- **Avantages accordés à des organismes extérieurs**

7.3.1 Entités liées

Association pour la Gestion des Assistants des Sénateurs

Outre la subvention versée pour son fonctionnement (cf. *supra*), le Sénat met à la disposition de l'Association pour la Gestion des Assistants des Sénateurs (AGAS) des locaux loués dont le coût représente 182 K€ (en proportion de la surface occupée), ainsi que neuf personnels des services, dont la masse salariale, charges patronales comprises, représentait en 2024 un montant total annualisé de 911 K€. Les congés acquis par les collaborateurs et non pris au 31 décembre 2024 représentent un montant de 3 M€, dû par leurs employeurs respectifs. Ce montant sera *in fine* versé par l'AGAS pour le compte des Sénateurs employeurs et donc financé par la subvention du Sénat, lorsque les congés correspondants seront pris ou feront l'objet du versement d'une indemnité, conformément à la convention liant le Sénat et l'AGAS.

Public Sénat

Le Sénat reçoit de l'État une dotation destinée au financement de la société Public Sénat, qui est intégralement reversée à cette dernière. Son montant s'est élevé en 2024 à 17,6 M€.

7.3.2 Groupes politiques

En application de l'arrêté de Questure n° 2019-1206 du 12 décembre 2019, modifié par l'arrêté de Questure n° 2022-734 du 28 juillet 2022, les groupes politiques constitués en application de l'article 5 du Règlement du Sénat et la réunion administrative des Sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe bénéficient d'une subvention, qui au total s'est élevée en 2024 à 13 M€.

Montant perçu par les groupes politiques en 2024 au titre de la subvention prévue par l'arrêté de Questure 2019-1206 (en K€)	
Groupe Les Républicains	4 254
Groupe Socialiste, Écologiste et Républicain	2 266
Groupe Union Centriste	2 038
Groupe Rassemblement des démocrates progressistes et indépendants	931
Groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste - Kanaky	839
Groupe Les Indépendants - République et Territoires	849
Groupe Écologiste - Solidarité et Territoires	787
Groupe du Rassemblement Démocratique et Social Européen	790
Réunion administrative des Sénateurs non-inscrits	146

- **Autres informations**

Au 31 décembre 2024, le capital restant à appeler au titre des engagements de la Caisse des retraites des anciens Sénateurs, de la Caisse des retraites du personnel du Sénat et de la Réserve spéciale d'intervention envers des Fonds Professionnels de Capital Investissement (FPCI) et assimilés s'élève à environ 75 M€.

Les prêts accordés, à l'exception des prêts d'équipement des Sénateurs, sont couverts par une assurance ou par une inscription hypothécaire.

Le montant des loyers annuels pour l'ensemble des biens immobiliers loués par le Sénat s'élève à 1,7 M€ pour l'exercice 2024.

L'ensemble des engagements juridiques sans service fait dépassant le seuil de signification¹ au 31 décembre 2024 s'élève à 5,6 M€ et correspond entièrement à des engagements locatifs.

Le Sénat a lancé en 2022 la télédéclaration de ses consommations énergétiques sur la plateforme mise en place dans le cadre du « décret tertiaire »², pour l'ensemble de son parc immobilier. Ces déclarations se sont achevées en 2023. Par ailleurs, le Sénat a adopté en mars 2021 une stratégie environnementale, arrêtée après réalisation d'un bilan environnemental de l'institution, qui poursuit deux objectifs : un Sénat neutre en carbone à l'horizon 2040 par réduction de moitié de ses émissions et mise en œuvre d'actions complémentaires de compensation ; et un Sénat « zéro plastique, zéro gaspillage, zéro déchet » d'ici à 2026. Cette stratégie a été actualisée en décembre 2024. Les objectifs sont confirmés et des axes d'action ont été identifiés pour les atteindre : la gouvernance, le bâtiment et le jardin, la mobilité et enfin les achats.

¹ Ce seuil de signification est fixé à 3,6 M€, soit 1% de la dotation versée au Sénat.

² Décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire.